Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

28 AVRIL 2020

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 28 AVRIL 2020 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales (Article 82 du règlement) 5

1.1 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Suivi relatif à la gestion du Covid-19 pour le secteur de l'aide à la jeunesse» 5

1.2 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien aux services d'hébergement de l'aide à la jeunesse durant la crise du Covid-19» 5

1.3 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Point sur les mesures prises en faveur du secteur de l'aide à la jeunesse et de l'aide aux justiciables dans le cadre de la pandémie du Covid-19» 5

1.4 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Situation actuelle dans les différents services d'aide et de protection de la jeunesse» 5

1.5 Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Visites aux résidents de structures d'hébergements relevant de l'aide à la jeunesse» 12

1.6 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Visites dans les services d'hébergement de l'aide à la jeunesse durant le confinement du Covid-19» 12

1.7 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Organisation des maisons de justice pendant le confinement» 13

1.8 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Répercussions des mesures de confinement sur les violences infantiles» 14

1.9 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mesures prises dans le cadre de la gestion du Covid-19 pour le secteur de la jeunesse» 16

1.10 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impacts de la crise sanitaire sur les centres de jeunes et les organisations de jeunesse et mesures prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles à leur égard» 16

1.11 Question de Mme Nadia El Yousfi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Aides prévues pour le secteur de la jeunesse» 16

1.12 Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mesures prises dans le cadre de la gestion du Covid-19 pour le secteur des sports» 22

1.13 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Organisation des stages ADEPS durant cet été» 22

1.14 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Situation financière des clubs sportifs» 22

1.15 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impact financier sur le secteur sportif – crise du Covid-19»..... 22

1.16 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien au monde du sport durant la crise sanitaire» 22

1.17 Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Survie des clubs sportifs à la suite de la crise du Covid-19» 22

1.18 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impacts de la pandémie du Covid-19 et approche des mesures prises en faveur du secteur sportif» 22

1.19 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impact sur la pratique sportive – crise du Covid-19» 22

1.20 Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mesures prises dans le cadre de la gestion du Covid-19 durant la période estivale pour l'enseignement de promotion sociale»..... 32

1.21 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Organisation alternative des apprentissages et des évaluations dans l'enseignement supérieur» 34

1.22 Question de Mme Alexia Bertrand à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Réorganisation de la fin de l'année académique 2019-2020 à la suite de la crise du Covid-19» 34

1.23 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Accompagnement des étudiants dans le cadre des cours à distance» 34

1.24 Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Réduction de la matière d'examen et évaluation formative des matières données durant ce deuxième quadrimestre – Covid-19» 34

1.25 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Concertation relative à l'organisation de la fin d'année académique, des évaluations et des stages» 34

1.26 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Accompagnement pédagogique, psychologique et médical des étudiants dans le cadre de la crise du Covid-19» 41

1.27 Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Fonds d'aide financière aux étudiants» 41

1.28 Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Renforcement et répartition des subsides sociaux accordés aux étudiants» 41

1.29 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Report de l'examen d'entrée en médecine et en dentisterie» 44

1.30 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Numerus clausus et épreuves de sélection en médecine» 44

1.31 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Évolution de la recherche suite au Covid-19» 47

1.32 Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien à nos hôpitaux universitaires dans le cadre de la crise du Covid-19» 49

2 Ordre des travaux **49**

Présidence de M. Eddy Fontaine, vice-président.

– L'heure des questions et interpellations commence à 9h35.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Suivi relatif à la gestion du Covid-19 pour le secteur de l'aide à la jeunesse»

1.2 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien aux services d'hébergement de l'aide à la jeunesse durant la crise du Covid-19»

1.3 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Point sur les mesures prises en faveur du secteur de l'aide à la jeunesse et de l'aide aux justiciables dans le cadre de la pandémie du Covid-19»

1.4 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Situation actuelle dans les différents services d'aide et de protection de la jeunesse»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. *(Assentiment)*

Mme Alda Greoli (cdH). – Dans la gestion de la crise du Covid-19, le gouvernement a annoncé vouloir porter une attention particulière à l'encadrement des enfants et des jeunes en difficulté et/ou en danger. Madame la Ministre, vous avez dès lors chargé les services de poursuivre la prise en charge des enfants et des jeunes, et ce, malgré le début du confinement. Parallèlement s'est fait sentir un manque cruel de matériel pour assurer les visites à domicile, les rendez-vous avec les familles ainsi que la gestion des enfants et des jeunes dans les institutions. Je n'ai aucune critique à formuler à cet égard… au contraire!

Pour répondre aux répercussions de cette crise sanitaire, vous avez proposé un renforcement temporaire du personnel pour les services résidentiels agréés, soit 50 équivalents temps plein (ETP) pour une période d'un mois, ainsi que du personnel supplémentaire, soit 13 ETP, pour les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et le Centre communautaire pour mineurs dessaisis (CCMD). Les procédures d'engagement seraient lancées dans les plus brefs délais.

Une quinzaine de jours après cette décision, où en sont les procédures d'engagement pour le personnel supplémentaire? Depuis quand le personnel est-il au travail? Le gouvernement a décidé d'un engagement pour une durée d'un mois. Qu'en est-il de la reconduction des contrats passé ce délai? Les besoins risquent de se prolonger. Plus précisément, comment seront répartis les 13 ETP entre les IPPJ et le CCMD?

En aide à la jeunesse, les suivis ne s'arrêtent pas aux enfants hébergés en IPPJ; les intervenants sociaux doivent continuer les suivis avec les familles. Certains ont innové en proposant des suivis par vidéoconférence; toutefois, qu'en est-il désormais pour les familles où cette possibilité de suivi n'existe pas? Le matériel de protection – gants, masque, gel – est-il arrivé sur le terrain pour poursuivre les visites à domicile en toute sécurité pour le personnel et pour le bien des enfants? Avez-vous obtenu du Conseil national de sécurité (CNS) que ces secteurs soient enfin reconnus comme prioritaires?

Par ailleurs, je souhaite en savoir davantage sur la concertation avec le secteur de l'aide à la jeunesse et les différents services qui la composent.

Enfin, qu'en est-il de la perméabilité entre les secteurs que vous aviez appelée de vos vœux? Comment se déroule-t-elle sur le terrain? Je pense notamment à la mutualisation des ressources de personnel.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Si l'aspect sanitaire dans les établissements résidentiels préoccupe beaucoup de monde, la vie dans ces services est également plus compliquée qu'à l'ordinaire et les éducateurs s'inquiètent. Certains, comme le

Home Saint-François de Baelen, accueillent une cinquantaine d'enfants sur quatre sites différents. Comme beaucoup d'autres, ils se sentent démunis face à des enfants qui demandent, plus que d'autres encore, à être rassurés.

C'est donc un service que les éducateurs doivent fournir 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, avec, au final, peu de possibilités pour les occuper.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a dégagé les moyens budgétaires nécessaires à l'engagement temporaire pour un mois de 50 ETP pour ces services résidentiels agréés, et de 13 ETP pour les services publics, à savoir les IPPJ et le CCMD.

Malgré cette bouffée d'oxygène bien nécessaire pour le secteur, la problématique de l'aide à la jeunesse reste criante pour les enfants placés. En effet, si depuis le début de la crise sanitaire, les professionnels du secteur de l'aide à la jeunesse ont à cœur de continuer d'assurer leurs missions 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 auprès des enfants, des jeunes et de leurs familles pour les soutenir au quotidien, ces renforts en personnel ne permettront de soulager et de suppléer qu'une partie des services, alors que la charge de travail a augmenté à la suite des mesures de confinement et que le personnel est en partie absent pour cause de maladie. À cela s'ajoute la prolongation de la suspension des cours dans les écoles. Cette durée d'un mois d'engagement sera probablement prolongée – en tout cas, je l'espère.

Par ailleurs, en cette période de confinement, la protection mutuelle des individus est essentielle pour ralentir rapidement la propagation de la pandémie. S'il est vrai que les efforts de protection sont concentrés, à raison, sur les hôpitaux et personnels soignants, il ne faudrait toutefois pas oublier d'autres secteurs à risque tels que l'aide à la jeunesse. Ces acteurs de première ligne pourraient, eux aussi, bénéficier de masques afin de rassurer tant les résidents que le personnel.

Madame la Ministre, des masques sont-ils prévus pour le personnel et les enfants des services résidentiels de l'aide à la jeunesse? Un dépistage de ceux-ci est-il envisagé?

Le renfort de 50 ETP dans les services résidentiels agréés sera-t-il complété par d'autres mesures, telles que la prolongation des engagements, le renfort par des bénévoles qui, pour certains, assument certains tours de rôle ou par des éducateurs venus d'autres secteurs? Si ces renforts sont les bienvenus, il faut être attentif au fait que la présence, parmi les groupes de vie en place depuis longtemps, de personnes venues de l'extérieur augmente le risque de contamination et de mélange des publics. Dans ce contexte, des éducateurs évoquent deux pistes complémentaires aux mesures déjà évoquées: d'une part, organiser le travail sous forme de tours de rôle de sept jours – sept jours en institution, sept jours à la maison; d'autre part, rester à la maison avec leur famille et accueillir un jeune chez eux sous forme de famille d'accueil temporaire, ou confiage, comme cela se fait dans certains pays. Ces pistes ont-elles été envisagées pour être autorisées, voire encouragées par vos services?

M. Eddy Fontaine (PS). – Le 17 mars dernier, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles adoptait un décret octroyant des pouvoirs spéciaux au gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19. L'objectif du décret était de permettre au gouvernement de prendre dans les meilleurs délais l'ensemble des mesures nécessaires pour préserver au maximum la santé de nos concitoyens et les secteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Chacun des membres du gouvernement, et celui-ci dans son ensemble, a donc veillé à apporter des réponses adéquates aux difficultés qui se posaient. Je vous en remercie d'ailleurs. Je mesure la complexité de la situation et les attentes considérables que fait naître cette situation sans précédent.

Il m'appartient aujourd'hui, au nom de mon groupe, de vous relayer les questions qui, selon nous, méritent des éclaircissements ou des précisions en matière d'aide aux justiciables et d'aide à la jeunesse. Les réponses à ces questions devraient permettre de mesurer le chemin parcouru ainsi que d'envisager la manière optimale de soutenir les acteurs et les bénéficiaires de ces services essentiels.

Force est de reconnaître que nous vivons une situation tout à fait exceptionnelle qui a dirigé, encore plus que d'habitude, notre travail vers une mission d'écoute des interlocuteurs de terrain et vers un rôle de courroie de transmission des informations sur les besoins de ces derniers et sur les mesures adoptées. Malgré la suspension momentanée du travail des commissions, nous avons veillé à ce lien essentiel. Le confinement lié au Covid-19 a eu un impact sur toute la société. A fortiori, il a également eu un impact sur la manière dont l'aide aux jeunes en danger a pu s'organiser, de même que sur l'encadrement des mineurs, qui a pu être maintenu, ou encore sur l'aide aux justiciables en vue d'une réinsertion future.

Aussi j'aimerais, Madame la Ministre, vous entendre sur la situation qui règne dans les IPPJ, en gardant également à l'esprit la situation carcérale qui a dégénéré il y a peu. Je comprends qu'il doit être d'autant plus compliqué de traverser cette crise lorsqu'on est isolé de ses proches et qu'on est un adolescent.

Je souhaiterais aussi revenir sur les violences intrafamiliales qui, d'après les premières informations, ont connu une augmentation significative qui s'explique évidemment par le confinement familial. En tant que ministre de l'Aide à la jeunesse, vos services ont-ils recensé plus de plaintes? Je pense notamment au service d'appel téléphonique 103 «Écoute-Enfants». Je salue également la publicité accrue faite autour des numéros d'appel d'urgence à l'aide des réseaux sociaux. Est-ce que cette publicité s'est faite par d'autres canaux?

D'abord, de manière plus générale, vous et le gouvernement avez dégagé des moyens budgétaires nécessaires à l'engagement temporaire pour un mois de 50 ETP pour les services résidentiels agréés et de 13 ETP pour les services publics. Ces engagements ont-ils déjà eu lieu? Pouvez-vous en dire plus quant au personnel engagé et à ses missions? Avez-vous déjà envisagé de prolonger les contractuels en fonction de la durée de confinement et des futures mesures de déconfinement progressif?

Concernant les IPPJ, y a-t-il des cas de Covid-19 recensés parmi le personnel ou les jeunes? Comment le travail est-il pensé pour développer la prévention? Le télétravail a-t-il instauré pour le personnel administratif? Comment les jeunes et leurs familles vivent-ils les mesures de limitation et d'interdiction des visites? Quelles mesures de prévention ont-elles été prises pour endiguer un éventuel phénomène de recrudescence de la violence? Les IPPJ ont-elles été confrontées à une augmentation de celle-ci? Quels sont les moyens apportés, le cas échéant?

Des jeunes sont-ils entrés en IPPJ depuis le début du confinement? Si oui, quelles mesures d'hygiène sont mises en œuvre afin d'éviter les risques? Afin de soulager le personnel, mais également afin de soutenir les jeunes, des sorties des institutions ont-elles été anticipées? Dans l'affirmative, sous quelles conditions? Cela m'amène à vous interroger sur les équipes mobiles d'accompagnement: sont-elles toujours en service ou font-elles également du télétravail? Comment se passe l'accompagnement des jeunes en dehors des IPPJ? Vos équipes ont-elles assuré des contacts quotidiens avec les jeunes?

Avez-vous déjà eu un premier retour de vos services à propos de la ligne téléphonique «Écoute-Enfants»? Les appels ont-ils augmenté? Pouvez-vous donner des chiffres et les comparer à ceux de l'année passée? Vos services d'aide à la jeunesse (SAJ) ont-ils dû intervenir et prendre des jeunes en charge? Qu'en est-il des enfants dont les parents ont dû être hospitalisés à la suite d'une infection par le Covid-19? La logique veut que le professionnel se tourne vers les SAJ afin de placer l'enfant en famille d'accueil, mais il essuie souvent un refus. La prise en charge impossible de nouveaux enfants – surtout à risque – est la motivation de ce refus. Les SAJ arguent également que le cas particulier d'un enfant dont les parents sont hospitalisés ne relève pas de leur compétence, car cet enfant ne souffre pas de maltraitance intrafamiliale. Le réseau de solidarité citoyen «relais-enfant» a été créé dans une commune de Bruxelles pour aider ces enfants dans le besoin à ne pas se retrouver seuls, sans logement et sans soutien durant cette période difficile. Pouvez-vous me dire si ce réseau fonctionne relativement bien au vu de la situation? Existe-t-il des réseaux de ce type en Wallonie? Cette problématique difficilement appréhendable a-t-elle fait l'objet d'une discussion au sein de votre cabinet?

Certains enfants continuent de fréquenter des internats dits «de semaine», ainsi que des internats permanents. Comment leurs déplacements entre ces internats sont-ils organisés? Des mesures sanitaires spécifiques ont-elles été prises? Quelles sont les modalités de concertation et d'information avec les représentants sectoriels? Concernant la surveillance électronique, en raison de la crise, vous avez pris des dispositions pour réduire le nombre de placements de bracelets. Pouvez-vous en détailler la mise en œuvre pratique?

En matière d'aide à la jeunesse et d'aide aux justiciables, la continuité des services est assurée au quotidien. Je tiens à remercier les travailleurs pour leur engagement sans faille dans ces conditions particulièrement difficiles. Ils méritent toute notre attention et notre soutien. Je vous remercie, non seulement des réponses que vous m'apporterez, mais également de l'énergie que vous consacrez à ces secteurs cruciaux.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Le confinement a des conséquences lourdes à de nombreux niveaux. Le secteur de l'aide à la jeunesse n'est, à cet égard, pas épargné. Bien que les différents services du secteur continuent d'assurer les missions qui leur sont confiées, les particularités du secteur sont difficilement conciliables avec les mesures de confinement. Cette difficulté vous empêche d'ailleurs d'apporter des solutions à tous les problèmes rencontrés, Madame la Ministre.

Au niveau des services d'aide en milieu ouvert (AMO), les équipes maintiennent un contact avec les jeunes, mais constatent que certains d'entre eux, parmi les groupes pointés du doigt pour non-respect du confinement, vivent dans une précarité qui rend le confinement impossible et les pousse à sortir de leur domicile. À cela s'ajoute une autre réalité dans certaines communes, comme Anderlecht, où les rapports entre les jeunes et la police sont de plus en plus tendus. Les événements du 11 avril en témoignent.

Par ailleurs, les violences intrafamiliales à l'égard des mineurs augmentent de façon inquiétante depuis le début du confinement sans qu'il soit possible d'y répondre de façon satisfaisante, les familles d'accueil et services d'hébergement étant bloqués ou saturés en raison du confinement.

Vous êtes régulièrement en contact avec différents acteurs de terrain afin de suivre la situation de près. Toutefois, plusieurs échevins de la jeunesse de la Région bruxelloise m'ont interpellé et informé qu'ils n'avaient, à ce stade, toujours pas été sollicités par votre cabinet, ce qui n'a pas manqué de m'étonner.

Une première mesure d'aide a été adoptée par votre gouvernement qui a prévu d'engager des équipes temporaires pour répondre à l'urgence. Cette première mesure permettra, je l'espère, de soulager un maximum les équipes des différents services. Toutefois, cet engagement ne répond qu'à une partie du problème.

Vous menez apparemment un dialogue avec vos collègues des Régions à propos du renforcement des équipes. Peut-être serait-il opportun de voir si des éducateurs des organismes de formation professionnelle pourraient venir épauler ceux déjà en place.

Dans l'intérêt des jeunes relevant autant de l'aide que de la protection de la jeunesse, il est important de rendre à nouveau possibles les placements en famille d'accueil, les contacts avec les familles, les rencontres entre professionnels…

Outre ces questions, prévoyez-vous une concertation avec les échevins de la jeunesse? Où en êtes-vous dans le recrutement du personnel supplémentaire annoncé par votre gouvernement? Les personnes engagées dans ce cadre sont-elles formées pour gérer des situations aussi sensibles que celles que rencontrent les services d'aide et de protection de la jeunesse? Ce personnel supplémentaire va-t-il de pair avec une augmentation de la capacité d'accueil des jeunes nécessitant une prise en charge? Comment ce personnel sera-t-il réparti?

Lorsque vous affirmiez avoir relayé la demande des différents services de disposer d'urgence de tests pour relancer les possibilités d'accueil des jeunes, est-ce que des suites ont été données à cette demande? Si c'est le cas, les tests seront-ils mis à disposition de ces services? À partir de quand? Combien de tests seront disponibles?

Comme le relevait M. Daele, même au-delà de la reprise totale d'activité du secteur, comment garantissez-vous la protection des travailleurs à travers les gestes barrières, mais aussi la disponibilité des gants et des masques et le bon déroulement de la stratégie de dépistage?

Est-ce qu'il sera possible d'organiser les visites du personnel issu des services compétents auprès des jeunes qui sont confinés dans leur famille et dont le suivi n'est plus assuré que par téléphone? Enfin, l'organisation de visites de famille dans les centres d'hébergement de l'IPPJ sera-t-elle également rendue possible?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mesdames et Messieurs les Députés, je suis très heureuse de vous revoir tous, même dans ces circonstances difficiles. Je remercie l'équipe qui rend cette visioconférence possible ainsi que mon équipe qui travaille dans des conditions pénibles.

Vos nombreuses questions concernant la situation des enfants et des travailleurs dans le secteur de l'aide à la jeunesse montrent à quel point cette situation nous préoccupe tous. Je tiens à remercier l'ensemble du personnel de l'aide à la jeunesse qui assure un suivi, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans l'intérêt des jeunes. Ce travail est essentiel, car il s'agit également de convaincre ces jeunes de respecter les mesures de confinement. Il est loin d'être évident à relayer ce message vers cette tranche d'âge, particulièrement avide de liberté. Nous pouvons le comprendre, bien entendu!

Depuis le début de la crise sanitaire, je suis à l'écoute du secteur lors de réunions avec les représentants de tous les acteurs, avec l'Union des délégués des SAJ et des services de protection judiciaire (SPJ), mais aussi avec l'Union des conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse (UCD), les fédérations représentatives des services agréés, notamment les services d'hébergement, les directions des IPPJ, les équipes mobiles d'accompagnement et du CCMD. Je m'entretiens aussi régulièrement avec l'administratrice générale de l'aide à la jeunesse. Par ailleurs, une réunion est prévue prochainement avec les syndicats. M. Vossaert, nous n'avons pas encore pris contact avec chaque échevin de la Jeunesse. Nous allons envoyer prochainement un courrier aux communes, au nom du gouvernement, leur signalant notre disponibilité.

Par mesure de précaution et dans le respect des mesures décrétées par le CNS, tout le personnel qui en a la possibilité effectue du télétravail, mais nombre de travailleurs solidaires continuent d'exercer leur travail quotidien auprès des enfants et des jeunes.

Mes rencontres avec les différents secteurs m'ont éclairée sur les difficultés rencontrées par les travailleurs, sur les initiatives créées et sur les besoins. Dès le 13 mars, j'ai adressé à tous les services agréés une circulaire les invitant à prendre contact avec les mandants dans les meilleurs délais et d'envisager avec ces derniers la situation de chaque jeune. L'objectif étant de diminuer temporairement le nombre d'enfants hébergés dans les services d'hébergement, en accélérant les réinsertions familiales déjà programmées, en augmentant les retours en famille ou les séjours dans une famille de parrainage. Je leur ai également demandé d'être vigilants par rapport aux jeunes qui vivent en autonomie.

Certains jeunes pris en charge par les IPPJ, avec l'accord du mandant, ont pu être mis en congé de l'IPPJ. Toutefois, les équipes restent en contact avec les jeunes et leur famille, afin de s'assurer que ce dispositif est adéquat. Si ce n'est pas le cas, le jeune réintègre la structure, non sans être soumis aux mesures sanitaires préconisées pour éviter les risques de contagion parmi les autres jeunes et le personnel.

Ces précautions sanitaires sont également de mise pour les nouvelles entrées au sein des services continus que sont les IPPJ. Concernant votre question au sujet des internats, Monsieur Fontaine, je vous invite à vous adresser à la ministre compétente, Mme Caroline Désir.

Le 7 avril 2020, à la suite de ma proposition, le gouvernement a dégagé les moyens budgétaires nécessaires pour l'engagement temporaire (pendant

un mois) de 50 ETP pour les services résidentiels agréés et de 13 ETP pour les services publics, IPPJ et CCMD. En ce qui concerne les IPPJ et le CCMD, les engagements seront lancés dans les plus brefs délais par l'administration compétente du ministère; pour ce qui est des services agréés, ce sera fait par les opérateurs concernés.

Les personnes engagées répondront aux mêmes conditions de qualification que les autres travailleurs de ces services. De même, ils auront à fournir un extrait de casier judiciaire du même modèle que les autres travailleurs du secteur. Je suis sûre que les directions des différents services concernés privilégieront l'encadrement de travailleurs ayant une expérience de l'aide à la jeunesse et connaissant donc bien le contexte de travail de ce secteur. Il s'agit de contrats à durée déterminée et je resterai attentive aux besoins du secteur. Au terme de ce premier soutien d'urgence aux services les plus en difficulté, je ne manquerai pas d'évaluer les besoins.

La répartition des ETP dans les services agréés se fera sur la base de critères objectifs, comme le taux d'absentéisme des travailleurs et le nombre de jeunes hébergés. Concernant les IPPJ, afin de garantir la continuité des admissions du suivi médical et de la prise en charge des jeunes, un renfort urgent de quatre infirmiers a été décrété. L'un d'entre eux sera affecté à l'IPPJ de Saint-Servais, deux à l'IPPJ de Fraipont et le dernier à l'IPPJ et CCMD de Saint-Hubert. Nous avons également prévu un renfort urgent de cinq surveillants: deux pour l'IPPJ de Wauthier-Braine, deux pour l'IPPJ de Braine-le-Château et le dernier pour l'IPPJ de Saint-Hubert. Enfin, quatre éducateurs spécialisés ont été assignés en renfort aux sections fermées, deux pour l'IPPJ de Saint-Servais et deux pour l'IPPJ de Wauthier-Braine. Les sections fermées des IPPJ fonctionnent quasiment toutes au maximum de leurs capacités et doivent privilégier un travail individualisé avec les jeunes.

À l'heure où je vous parle, aucun cas de Covid-19 avéré n'a été recensé au sein des IPPJ. En revanche, certains membres du personnel ont été écartés pour raisons médicales. Deux surveillants d'IPPJ qui ont été contaminés sont en voie de guérison.

J'espère que ce personnel temporaire permettra aux IPPJ et aux services agréés d'affronter plus aisément la période que nous vivons.

Mon administration, les conseillers de l'aide à la jeunesse, les directeurs de la protection de la jeunesse et les délégués m'ont également sensibilisée à la situation catastrophique liée à l'engorgement des services résidentiels d'urgence. En effet, faute de tests et sans assurance pour la sécurité du personnel et des enfants accueillis, de nombreux services résidentiels des secteurs de l'aide à la jeunesse, du handicap et de la petite enfance hésitent à prendre en charge de nouveaux jeunes. Nous rappelons régulièrement à la conférence interministérielle de la Santé (CIM «Santé») l'importance de prévoir des *testings* pour couvrir les services résidentiels, y compris ceux d'aide à la jeunesse. Afin d'éviter des drames, étant donné que les autorités mandantes qui doivent assurer la protection d'enfants en danger grave ne trouvent plus de solutions d'hébergement, j'ai lancé le 16 avril dernier un appel à projets urgent en vue d'ouvrir temporairement des places d'accueil supplémentaires.

J'ai le plaisir de vous informer que j'ai obtenu ce 23 avril l'accord du gouvernement pour créer 39 prises en charge résidentielles temporaires pour les enfants et les jeunes en danger. Depuis le 24 avril, il existe quatorze prises en charge mixtes entre 6 et 18 ans au centre de l'administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) de Loverval, organisées par le service résidentiel d'urgence de la Cité de l'Enfance et trois prises en charge pour jeunes filles entre 12 et 18 ans organisées par la section autonome du service résidentiel général la Clé de Sol de l'ASBL Institut du Sacré-Cœur à Yvoir. À partir du 1er mai, il y aura quatorze prises en charge mixtes pour des jeunes entre 6 et 18 ans au centre ADEPS de Spa, organisées par le centre résidentiel général Les Faons établi à Banneux et huit prises en charge mixtes pour des jeunes entre 6 et 18 ans au centre ADEPS de Spa également organisées par le service résidentiel général du centre public d'action sociale (CPAS) de Verviers. De son côté, ma collègue Bénédicte Linard est confrontée au même problème. Elle a décidé de l'ouverture d'un service d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE) qui permet, depuis le 20 avril, l'accueil de vingt enfants en danger et âgés de 0 à 6 ans.

Au-delà de l'hébergement, mener à bien l'accompagnement des jeunes dans leur milieu de vie lors de cette période de pandémie oblige nos services à faire preuve d'inventivité. Dès le début de la crise, les services d'accompagnement et les équipes mobiles d'accompagnement (EMA), comme les services AMO ont utilisé tous les moyens de communication disponibles: téléphones et nouveaux moyens de communication tels que les réseaux sociaux.

Lorsque cela s'avère indispensable, les travailleurs des équipes d'accompagnement cherchent le meilleur moyen pour rencontrer le jeune, tout en maintenant la distanciation sociale et les mesures sanitaires qui s'imposent, parfois sans disposer du matériel de protection auquel ils pourraient prétendre.

Le téléphone et les nouveaux moyens de communication sont également utilisés pour permettre aux enfants placés de garder un contact avec leurs parents et leur entourage familial. La vidéoconférence ou les applications comme WhatsApp sont utilisées autant que possible afin que parents et enfants puissent se voir. Les courriers et l'envoi de photos sont également des moyens d'entretenir le lien. Les contacts téléphoniques très réguliers entre

les intervenants et les parents sont aussi une manière d'accompagner ces derniers dans la période complexe que nous traversons.

Pour permettre des contacts entre les travailleurs sociaux, les jeunes et les familles, ou entre les parents et les enfants placés dans des conditions de sécurité sanitaire suffisantes, il est indispensable que les enfants et travailleurs puissent utiliser des masques et disposer de moyens de protection que sont les gants et le gel hydroalcoolique. J'ai bien évidemment relayé ces besoins auprès du *Risk Management Group* (RMG), ce qui a permis de recevoir début avril un premier lot de 40 000 masques chirurgicaux.

Le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), prépare un marché public en vue d'acquérir davantage de matériel pour nos services. Sachez qu'il s'agit là d'un souci constant de mes collaborateurs et de mon administration. En effet, le déconfinement annoncé par le CNS devra s'accompagner du maintien et même du renforcement de mesures de protection sanitaire, dont le port du masque généralisé. L'utilisation de masques, existants en suffisance, doit permettre aux jeunes de reprendre une vie sociale et des relations proches avec leur famille.

Concernant le dépistage, la priorité sera donnée aux nouvelles admissions afin de permettre aux jeunes d'intégrer les services résidentiels généraux de manière sécurisante et de désengorger les structures d'accueil d'urgence. Les réintégrations en institutions seront également prioritaires afin d'assurer la sécurité de tous.

Enfin, j'ai autorisé à titre temporaire, dès le 13 mars dernier, la mutualisation des ressources en personnel entre services agréés au sein d'un même pouvoir organisateur ou entre pouvoirs organisateurs, afin de permettre d'assurer la continuité des prises en charge des hébergements, et ce, sur une base volontaire. Dans cette hypothèse, le travailleur reste à charge de son employeur initial, ce qui devrait permettre d'affecter temporairement du personnel des services non résidentiels aux services résidentiels.

Je souhaiterais souligner l'intense solidarité et la créativité qui existent dans le secteur. Dès le début de la crise, des services AMO ont proposé spontanément leur aide à des services résidentiels. Toutes les forces vives du secteur se sont rassemblées pour venir renforcer les services résidentiels, tout en maintenant une présence auprès des jeunes en famille ou dans leur milieu de vie. De nombreuses initiatives ont vu le jour pour permettre aux enfants de vivre le mieux possible la période de confinement. Certains services d'hébergement ont adapté l'organisation du travail afin de limiter les risques de transmission du virus. Je soutiens naturellement ces initiatives, pour autant qu'elles s'inscrivent dans le respect de la législation des droits des enfants et de leurs parents ainsi que des droits des travailleurs.

Alors que nous aurions pu craindre un accroissement des situations de danger en cette période tant au niveau de la ligne «Écoute-Enfants», le numéro 103, que des acteurs de première ligne comme les équipes SOS enfants, ou encore des signalements transmis par les forces de l'ordre, nous ne pouvons pas constater actuellement une augmentation des signalements. Les numéros verts 103 et 107 continuent toutefois à jouer leur rôle d'écoute et d'orientation vers les services de proximité selon les besoins. Les équipes SOS enfants assurent également la continuité de leurs missions et nous continuerons à essayer de rendre les numéros visibles, notamment sur les réseaux sociaux à même de toucher les plus jeunes.

Enfin, il est important de rappeler que l'aide à la jeunesse est complémentaire et supplétive à l'aide sociale générale. Elle n'a donc pas vocation à prendre en charge, avec les moyens limités qui sont les siens, les enfants qui ne sont pas en danger, mais dont les parents sont hospitalisés à la suite d'une infection au Covid-19. D'autres services publics, comme les CPAS, réseaux et associations existent pour leur venir temporairement en aide: elles présentent l'avantage d'offrir un contexte moins traumatisant qu'un placement en urgence dans une structure de l'aide à la jeunesse où sont hébergés des enfants victimes de maltraitance ou de négligence grave.

Concernant l'initiative citoyenne de famille relais que vous évoquiez, rappelons que les accueils chez les accueillants familiaux doivent se faire au regard du processus d'évaluation d'un potentiel accueil par les services agréés à cet égard afin d'assurer la sécurité et l'intérêt de l'enfant.

Concernant les placements en surveillance électronique, dès le début de la crise, mon objectif a été double: d'une part, maintenir la sécurité publique pour les surveillances électroniques actives et éviter la saturation du système, tout en veillant à mettre en œuvre les décisions du CNS sur le plan sanitaire pour notre personnel et les justiciables; d'autre part, maintenir les placements pour les détenus condamnés ou en détention préventive devant bénéficier d'une surveillance électronique. Pour les surveillances électroniques qui dépendent du tribunal de l'application des peines (TAP), c'est-à-dire les personnes condamnées à une peine de plus de trois ans, il n'y a pas de liste d'attente. Pour les surveillances électroniques dans le cadre d'une détention préventive, la liste d'attente sera résorbée au début du mois de mai. La priorité a en effet été mise sur cette modalité et le nombre de placements est passé de huit à quinze placements par semaine. Les décisions de placement pour les détenus condamnés à une peine de moins de trois ans ont été reportées au 3 mai. Pour rappel, il s'agit de personnes bénéficiant d'interruption de peine en attente de placement qui se trouvent dans la société civile et ne sont pas incarcérées.

Je reviens brièvement sur les situations de danger pour la période de confinement; je me permets d'ajouter que rien n'indique un accroissement de telles situations, mais les services resteront évidemment attentifs, car ils sont conscients du fait que des contacts par téléphone ne permettent évidemment pas d'apprécier pleinement la situation. Le personnel ne s'en est d'ailleurs pas caché. Il convient dès lors de rester en contact avec les services, qui sont évidemment désireux de reprendre leur travail dans des conditions normales afin d'éviter de passer à côté de situations problématiques.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je vous remercie, Mme la Ministre, pour cette réponse relativement exhaustive qui donne un éclairage sur la situation. J'en profite d'ailleurs pour féliciter l'ensemble des membres du personnel et des collaborateurs de ces services.

Vous m'avez inquiétée lorsque vous avez affirmé qu'aucune augmentation des signalements n'avait été constatée. La fin de votre réponse a heureusement nuancé ces propos. En effet, c'est précisément parce qu'il n'a plus la capacité de connaître la réalité vécue par un certain nombre d'enfants au sein de leur famille que le personnel est inquiet. Je partage cette inquiétude. Lorsque des contacts seront repris, la situation risque de s'aggraver. Cela nécessiterait alors qu'ils agissent dans l'urgence pour secourir de nombreuses familles en détresse.

J'aimerais donc insister sur trois aspects. D'abord, j'ai bien pris note du fait que ce sont les secteurs et les milieux qui doivent réagir à l'engagement des 50 ETP. Cela étant, votre réponse ne laisse pas entendre que ces engagements ont déjà eu lieu. Ces renforts sont donc nécessaires maintenant, mais le seront aussi à l'issue de la crise, car les services devront faire face à de nombreuses situations délicates supplémentaires.

Ensuite, j'insiste sur la nécessité d'accompagner ce personnel et donc sur l'importance de prévoir un renfort budgétaire qui lui permettrait d'accéder à de l'intervision ou de bénéficier de moyens de suivi supplémentaires. En effet, la détresse des collaborateurs sera grande au moment où ils auront découvert la situation de certaines familles. Cela engendrera inévitablement des besoins supplémentaires, voire des risques d'absentéisme après la crise. Ceux-ci sont légitimes et vous devez donc prévoir un accompagnement à cet égard.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Il y a trois axes auxquels vous devez être vraiment attentive.

Tout d'abord, il faut garantir le fonctionnement des services résidentiels pour les jeunes et les enfants qui y sont actuellement hébergés. Pour cela, il faut garantir le renfort des 50 ETP. Actuellement, rien ne permet de dire si ces 50 ETP sont en place ou pas, en tout ou en partie. Il faut évaluer les besoins futurs pour voir si ces 50 ETP permettent d'y répondre. Il est probable que ces besoins perdureront, d'autant plus que les écoles ne rouvriront pas à temps plein et pour tout le monde à court et moyen terme. La qualité de l'accueil et des conditions de travail pour les éducateurs est aussi à prendre en compte. Je reste avec des questions par rapport à l'organisation de tournantes et du confiage. En tout cas, je tiens à souligner les efforts et les talents des éducateurs sur le terrain qui ne ménagent pas leurs efforts pour continuer à offrir un service de qualité. Bravo à eux!

Le deuxième axe consiste à permettre l'accès à ces services à tous ceux qui en ont besoin. Vous avez mentionné, Madame la Ministre, l'encombrement des services d'urgence. Je pense également que le *testing* est absolument nécessaire pour garantir la meilleure sécurité à ceux qui arrivent et permettre leur intégration dans les groupes.

Le troisième élément concerne le nombre de signalements qui n'a pas connu d'augmentation. Cet état de fait s'explique par la situation: les radars de l'aide à la jeunesse sont brouillés pour le moment. Il y a de nombreux cas qui échappent à ces radars dans la mesure où les signalements proviennent d'ordinaire des écoles, par le biais de toutes les activités sociales que les enfants qui sont en danger fréquentent. Lors du déconfinement, il faudra aussi prévoir les capacités suffisantes pour prendre en charge l'ensemble des enfants qui seront alors dans le besoin.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, vous avez répondu longuement et de manière très complète à ma question, selon votre habitude, en énonçant des éléments rassurants. Je pense ne pas avoir été assez clair dans ma question. C'est sans doute pourquoi je n'ai pas reçu de réponse à un point. Il s'agit des internats de jour et des permanents pour les enfants placés par le SAJ et le SPJ. Je ne pense pas que la ministre Caroline Désir puisse répondre à ce sujet. Je vous transmettrai donc une question écrite un peu plus fouillée pour expliquer la problématique dont je vous avais déjà parlé en son temps.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse, très complète dans son ensemble. Si j'ai évoqué cette concertation avec les échevins de la jeunesse, c'est parce que les réponses apportées au niveau communal sont efficaces face à cette crise. Certains émettent des critiques sur ce niveau de pouvoir. À Bruxelles, le débat fait rage par rapport aux rôles des communes. Quoi qu'il en soit, les échevins de la jeunesse sont en contact avec les acteurs de terrain et les nombreuses associations de jeunes, elles-mêmes en contact avec des jeunes. Si ces derniers sont certes en confinement, il n'en demeure pas moins que le dialogue est plus facile à amorcer avec eux en passant par les associations de jeunes. En tout état de cause, je vois que vous avez pris les devants pour mener cette concertation avec les échevins. C'est indispensable! Je salue également le travail que vous menez avec les deux Régions pour renforcer les équipes.

Je terminerai sur un point de vue largement partagé au sein de cette commission. Il y a des débats sur la place de l'humain et du social dans les mesures de déconfinement, mais il est important d'obtenir l'adhésion de la population sur ces mesures. Le risque que prend un travailleur pour sa santé ne peut pas être négligé. Cela vaut autant pour les enseignants que pour les éducateurs et pour les jeunes. Si la logique de dépistage et de protection prend le devant, elle ne doit pas seulement s'appliquer au secteur de la jeunesse, mais elle doit toucher tout le monde. Nous devons tous porter ce message et ne pas tomber dans un jeu politicien. Nous sommes sur le même bateau et il faut aller dans la même direction.

1.5 Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Visites aux résidents de structures d'hébergements relevant de l'aide à la jeunesse»

1.6 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Visites dans les services d'hébergement de l'aide à la jeunesse durant le confinement du Covid-19»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Madame la Ministre, il était primordial de maintenir, dans le secteur de l'aide à la jeunesse, l'encadrement des enfants et des jeunes en difficulté et/ou en danger. La prise en charge s'est donc poursuivie dans les services, tant bien que mal parfois, en raison du manque de matériel, de la promiscuité inhérente à une vie en collectivité ou encore à la prise en charge 24 heures sur 24 de ces jeunes par les équipes éducatives.

À la suite des mesures décidées au milieu du mois d'avril par le Conseil national de sécurité (CNS), plusieurs acteurs de terrain se sont demandé si la décision d'autoriser les visites de résidents dans les institutions d'hébergement valait aussi pour les structures de l'aide à la jeunesse. Le CNS du 24 avril a-t-il apporté davantage de précisions à ce sujet? Où en sont les mesures relatives aux visites des proches dans les institutions d'hébergement? Comment cela s'organise-t-il dans ce contexte toujours compliqué? Certains enfants ont-ils pu quitter ces institutions pour rendre visite à leur famille ou ces visites sont-elles toujours interdites?

En outre, les pratiques des éducateurs et des conseillers qui rendent visite aux familles ont-elles évolué ou se déroulent-elles toujours par téléphone ou vidéoconférence? Sont-elles toujours proscrites sauf cas graves? Enfin, quelles sont les mesures prises pour éviter les drames potentiels dans les familles à risque?

M. Matthieu Daele (Ecolo). – À la suite de la réunion du mercredi 15 avril du CNS, la Première ministre a indiqué que les résidents des structures d'hébergement, c'est-à-dire des maisons de repos et de soins ou des centres pour personnes avec un handicap par exemple, étaient autorisés à recevoir la visite d'un proche désigné, à la condition que le résident en question ne présente aucun symptôme de la maladie depuis deux semaines. Il a également été précisé que cette personne devra toujours être la même et que ce sont les maisons de repos qui se chargeront de l'organisation de ces visites. Ces mêmes règles seront aussi d'application pour les personnes qui vivent seules et qui ne peuvent pas se déplacer.

Madame la Ministre, lors d'une réunion informelle le lendemain, vous avez indiqué que, puisque les services d'hébergement de l'aide à la jeunesse sont des structures d'hébergement collectives, ils sont bel et bien soumis à cette décision même s'ils n'ont pas été mentionnés dans les exemples de la Première ministre.

Cette décision a fait débat au sein des maisons de repos et de soins, étant donné la fragilité du public âgé qu'elles accueillent, et n'est pas appliquée partout. La question sanitaire est quelque peu différente pour l'aide à la jeunesse: on doit constater que les enfants et jeunes ne sont pas considérés par les scientifiques comme un public «vulnérable». Le risque est donc moindre dans le secteur de l'aide à la jeunesse qu'au sein des maisons de repos et de soins. Le besoin de contacts, lui, est par contre bien présent.

Pouvez-vous me dire ce qu'il en est précisément de l'application de cette décision pour le secteur de l'aide à la jeunesse? Les visites s'organiseront-elles dans l'ensemble des services d'hébergement qui relèvent de l'aide à la jeunesse? Une directive générale sera-t-elle appliquée ou le choix sera-t-il laissé à chaque service de s'organiser comme il l'entend et de permettre ou non ces visites?

Qu'en est-il des retours de ces jeunes en famille ou chez des proches chez qui ils peuvent se rendre habituellement, dans le cadre d'un parrainage par exemple? Il faut savoir que les enfants qui sont hébergés et sont placés par le service d'aide à la jeunesse (SAJ) ou le service de protection judiciaire (SPJ) retournent pour la plupart certains week-ends dans leur famille ou dans des familles

de parrainage. Ces retours sont actuellement proscrits. Seront-ils à nouveau envisagés? Dans l'affirmative, selon quelles conditions?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Après l'annonce du CNS, au milieu du mois d'avril, concernant les visites dans les centres résidentiels, j'ai eu l'occasion de consulter le secteur. Celui-ci ne semble actuellement pas favorable à des visites de parents au sein des structures, préférant attendre la fin du confinement déterminé par le CNS. Maintenir une distanciation sociale nécessaire apparaît plus complexe pour les enfants et les jeunes. De plus, la rupture de fin de visite pourrait s'avérer, dans certains cas, plus traumatisante que réconfortante pour les enfants.

Par ailleurs, ces structures vivent de manière confinée depuis plusieurs semaines, formant dès lors un *cluster*. Les visites pourraient donc rompre ce fragile équilibre et introduire le virus au sein de ces cellules de vie. Certaines visites, notamment en institution publique de protection de la jeunesse, nécessiteraient des déplacements sanitairement risqués pour les parents déjà en situation précaire. Pour permettre des contacts entre les travailleurs sociaux, les jeunes et les familles, ou entre les parents et les enfants placés dans des conditions de sécurité sanitaire suffisantes, il est nécessaire de disposer des moyens de protection tels que les gants et le gel hydroalcoolique. J'ai bien évidemment relayé ces besoins auprès du *Risk Management Group* (RMG), ce qui nous a permis de recevoir, au début du mois d'avril, un premier lot de 40 000 masques chirurgicaux. Les contacts sont intensifiés entre les parents et les familles. Pour ce faire, les intervenants rivalisent de créativité et, outre le téléphone, ils utilisent les réseaux sociaux, échangent des courriers ou encore des photos. Les intervenants accompagnent également les parents et les enfants dans leur gestion du lien, dans le cadre de la crise sanitaire.

Afin d'assurer la continuité de leur mission d'aide aux enfants et jeunes en danger et à leurs familles, les SAJ et les SPJ se sont organisés en équipes réduites, pour garantir la gestion des situations d'urgence et de danger, principalement sur rendez-vous ou par téléphone. Ils assurent également le suivi à distance, par téléphone et courriel, des situations les plus fragiles avec lesquelles il convient de maintenir un contact régulier. De plus, les visites à domicile peuvent s'organiser dans des situations d'extrême urgence et de danger avéré et imminent, toujours en respectant les conditions de sécurité sanitaire nécessaires. Les services d'aide aux jeunes en milieu ouvert (AMO), les services d'accompagnement et les équipes mobiles d'accompagnement continuent leur travail grâce aux moyens de communication à leur disposition et développés dans le cadre de la crise. Lorsque cela s'avère indispensable, les intervenants recherchent les meilleurs moyens pour rencontrer l'enfant, le jeune ou encore sa famille, tout en maintenant les mesures de distanciation sociale.

Je reste à l'écoute et vigilante à la situation sanitaire du secteur de l'aide à la jeunesse et, avec mon équipe, nous mettons tout en œuvre afin de pouvoir fournir le plus rapidement possible les moyens nécessaires pour rassurer le secteur ainsi que les bénéficiaires.

Mme Gladys Kazadi (cdH). – À l'heure actuelle, le secteur n'est donc pas favorable à la visite des parents au sein des structures, ce que je peux comprendre. La décision d'autoriser les visites ne peut être appliquée que si certaines conditions sanitaires adéquates et concertées sont respectées. Madame la Ministre, je ne doute pas que vous y investirez les moyens nécessaires.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Il était nécessaire que les services sachent comment s'organiser. Vous indiquez, Madame la Ministre, que le secteur n'est pas favorable aux visites sur place, pour des raisons d'organisation pratiques et sanitaires, mais que les contacts sont évidemment maintenus grâce aux multiples possibilités de communication à distance: vidéoconférence, photos, lettres, réseaux sociaux. De même, il n'est actuellement pas envisagé de permettre des retours en famille. Nous reviendrons vers vous lors de la phase de déconfinement pour déterminer le moment d'autoriser à nouveau ces contacts physiques.

1.7 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Organisation des maisons de justice pendant le confinement»

Mme Jacqueline Galant (MR). – En cette période de confinement, la plupart des services et administrations ont dû fermer ou limiter fortement l'accès physique à leurs bureaux et, par conséquent, adapter leurs services. Il en est de même pour les différents services des maisons de justice, dont les missions d'aide juridique, d'aide sociale aux détenus et d'aide sociale aux justiciables restent importantes en ce moment et doivent donc rester accessibles. Madame la Ministre, comment se sont-ils organisés?

À la maison de justice de l'arrondissement de Bruxelles, par exemple, pour les consultations juridiques ou la désignation d'un avocat, toutes les permanences ont été remplacées par des permanences téléphoniques, avec plusieurs numéros de téléphone disponibles. Ce dispositif est-il suffisant? Qu'en est-il des autres arrondissements et des

autres services? Y retrouve-t-on le même système? Quelle est l'évolution du nombre de demandes depuis le début de la crise? Où les justiciables peuvent-ils se renseigner sur l'organisation actuelle des services? Qu'en est-il des membres du personnel? Combien sont en télétravail ou autre?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous confirme, Madame la Députée, que les maisons de justice restent ouvertes, mais que l'accueil physique des justiciables se limite à la prise des coordonnées téléphoniques. Par ailleurs, une permanence téléphonique est assurée. Les visites à domicile et les entretiens avec des justiciables en maison de justice sont suspendus, sauf situation exceptionnelle. Les assistants de justice poursuivent néanmoins leur mission en télétravail, le contact avec les justiciables étant maintenu au moyen des appels téléphoniques, des visioconférences et des courriels. Les enquêtes sociales pénitentiaires et les études sociales civiles sont également réalisées même si, bien sûr, la qualité du service rendu est impactée par l'absence de relations en face à face.

Concernant les services partenaires de mon administration, ces derniers ont vu leurs subventions 2020 payées en mars, à hauteur de 90 % comme le prévoit le décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables. Nous les avons soutenus et rassurés quant à notre compréhension si le nombre de prises en charge diminuait. Il est en effet important que chacun participe au confinement et, de ce fait, protège la population. Les partenaires qui ne pouvaient plus assurer des interventions physiques ont, pour la grande majorité d'entre eux, développé une offre par courriel ou par téléphone et ont favorisé le télétravail. Cinq partenaires ont installé une ligne verte, notamment pour les détenus. Cette offre a été organisée en bonne intelligence par mon administration, les partenaires et la direction des établissements pénitentiaires.

Les commissions d'aide juridique ont développé les permanences téléphoniques, même lorsqu'elles n'offraient pas ce type de service auparavant. Les demandes d'aide juridique de première ligne étaient basses en début de confinement, mais elles augmentent désormais. Les partenaires font preuve de créativité et de professionnalisme pour poursuivre leur mission avec des moyens qui ont été adaptés à ce contexte particulier.

Par ailleurs, nous sommes en contact avec le secteur pénitentiaire et suivons ensemble les consignes de sécurité. La plus grande crainte du secteur, d'ailleurs compréhensible, est que le virus entre en prison plutôt qu'il en sorte. Nous espérons que les visites individuelles en prison pourront bientôt être possibles tout en veillant au respect des consignes du confinement. Ce n'est pas toujours évident, car il faut éviter l'utilisation des salles d'attente et trouver des locaux adaptés aux entretiens individuels. Toutefois, les contacts téléphoniques et par courriel sont proposés.

À la demande des partenaires, nous allons transmettre au ministre de la Justice leurs inquiétudes à la suite des contacts qu'ils ont reçus de certains détenus. Je peux vous assurer, Madame la Députée, que les partenaires, mon administration et moi-même sommes déterminés à rendre le service attendu aux justiciables le plus rapidement possible dans un environnement sanitaire sécurisé.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces précisions. Il est vrai que cette période est particulière. Malheureusement, le nombre d'appels augmente au fil des jours. Il est important d'offrir cette aide de justice de première ligne aux justiciables et donc, surtout, assurer les permanences téléphoniques.

En séance de ce lundi, dans le cadre du projet de décret «Plan "Droits des femmes"», nous avons abordé la question des droits des femmes et les violences conjugales qui augmentent en cette période de confinement. Un plus grand nombre de victimes ont besoin d'une écoute attentive, et ce rapidement et directement. À défaut de rencontrer physiquement un membre du personnel de l'aide à la justice, le justiciable peut recourir à ces permanences téléphoniques. Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir instauré tout ce dispositif et suis certaine que vous continuerez à suivre ce dossier de très près.

1.8 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Répercussions des mesures de confinement sur les violences infantiles»

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Outre les mesures concrètes soutenant les opérateurs culturels, associatifs, institutionnels de notre Fédération, il est également capital de maintenir les missions des acteurs de première ligne en matière de prévention et de mesures curatives en cas de violences infantiles. Plusieurs spécialistes s'accordent à dire que celles-ci risquent d'exploser au sein des familles en période de confinement. Le processus de déconfinement va être lent ce qui signifie que de tels risques vont perdurer.

Le risque en matière de santé mentale est grand, tant pour les enfants que pour les adultes. Comment soutenir les familles dans la durée? Cette période de confinement familial va inévitablement engendrer des tensions au sein de certains foyers. Le risque est grand d'assister à un accroissement de

ces violences intrafamiliales, tant verbales que physiques. Le phénomène nous inquiète particulièrement, car rien ne semble avoir été mis en place pour prévenir cette situation.

L'impossibilité de s'isoler dans l'espace familial ou de se confier à un professionnel (scolaire, centre PMS, loisirs) va également accroître le risque de violences cachées.

Madame la Ministre, les services comme la ligne 103 «Écoute-Enfants» constatent apparemment un accroissement des situations conflictuelles et de violences verbales et physiques sur les enfants. Qu'en est-il exactement? Quels sont les retours du terrain en termes de sollicitation des services de prévention ou des forces de l'ordre? Je pense notamment aux services de première ligne de SOS Enfants. Avez-vous des retours de vos collègues ministres chargés des hôpitaux? De quelle façon avez-vous prévu d'améliorer l'action préventive dans le contexte de confinement de la population?

Les services d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse vous ont-ils fait part de difficultés particulières en ces temps de confinement? Dans l'affirmative, quelles mesures ont-elles été prises? Je songe notamment aux situations de violences déjà connues dans certaines familles. Les assistants sociaux et les éducateurs n'ont pas été reconnus comme prioritaires dans la distribution de matériel de protection, ce qui entraîne une raréfaction des visites effectuées par ces services. N'est-il pas grand temps de prendre ce problème à bras le corps et de les équiper pour leur permettre de reprendre le travail et l'accompagnement des familles, étant donné que le déconfinement va prendre du temps?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, vous avez raison de dire que cet exercice d'échange entre nous est capital en cette période de pouvoirs spéciaux. Vous soulignez à juste titre qu'il est actuellement crucial, en cette période de confinement, de maintenir les missions de première ligne qui permettent d'apporter l'aide et la protection utiles aux enfants en difficulté et en danger. C'est en effet le cœur de notre métier, et nous y travaillons malgré cette période particulière.

Vous posez une question sur le nombre de signalements. Effectivement, alors que nous aurions pu craindre un accroissement des situations de danger en cette période, au niveau tant de la ligne 103 «Écoute-Enfants» que des acteurs de première ligne, comme les équipes SOS enfants, ou encore les signalements auprès des forces de l'ordre, il ne semble pas actuellement que l'on constate une augmentation des signalements. Les numéros verts 103 et 107 continuent à jouer leur rôle d'écoute et d'orientation vers les services de proximité selon les besoins. Les équipes SOS enfants assurent également la continuité de leurs missions. Bien sûr, nous ne pouvons en aucun cas déduire de ce qui précède une baisse des phénomènes de négligence, de situations conflictuelles ou de toute autre forme de violence.

Plusieurs hypothèses ont été émises par les services, et, dans certaines situations, nous constatons un rapprochement au sein des familles, où une cohésion se crée dans la lutte contre le coronavirus. Mais dans d'autres situations, nous pouvons craindre que le confinement ne réduise les possibilités de signalement, ce qui nous inquiète fortement par rapport aux situations qui pourraient émerger dès la fin du confinement. C'est la raison pour laquelle, avec l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) et le Centre communautaire pour mineurs dessaisis (CCMD), nous avons veillé à la continuité des services et des missions pour éviter que les enfants que nous prenons en charge ne soient en danger. Dès l'annonce des différentes mesures prises par le Conseil national de sécurité (CNS), l'administration et tous les services de l'aide et de la protection de la jeunesse se sont adaptés à la situation de crise. Avec tous les moyens techniques et logistiques à disposition, ils ont réorganisé les services de manière à toujours pouvoir accueillir les situations d'urgence. Des entretiens en famille dans un lieu public et aéré, tel qu'un parc, ou dans les locaux du service ont pu se poursuivre pour les situations les plus critiques, en prenant bien sûr toutes les précautions nécessaires en termes de distanciation sociale et de port du masque.

Pour les situations moins urgentes, mais néanmoins fragiles, les agents de l'aide à la jeunesse veillent à conserver des contacts à distance par téléphone, mail ou visioconférence. Ces contacts permanents et ce maintien du lien sont fondamentaux, particulièrement en cette période, et nous veillons à ce qu'ils puissent perdurer.

Les services d'aide à la jeunesse (SAJ) et les services de protection de la jeunesse (SPJ) ont rapidement relayé leurs préoccupations, notamment en matière de continuité de l'accueil des enfants en danger ou en matière de protection sanitaire des agents. Mon administration s'est mobilisée avec les administrations et les ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne concernés pour s'assurer que les enfants déjà hébergés au sein des internats, des homes, des SASPE, de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), ou des services résidentiels pour jeunes en situation de handicap continuent à être accueillis dans les meilleures conditions possibles. Ces synergies et collaborations institutionnelles existaient déjà en temps normal, mais elles ont encore été accentuées et renforcées avec la crise.

Il va de soi que les services agréés de l'aide à la jeunesse continuent aussi à accueillir des enfants à la hauteur de leur capacité. Une première structure temporaire a été créée en collaboration avec

l'ONE: un SASPE de seize places a ouvert ses portes le 20 avril dernier. Par ailleurs, 39 prises en charge supplémentaires sont déployées par les services agréés de l'aide à la jeunesse pour pallier les urgences potentielles. Dix-sept sont ouvertes depuis le 24 avril, et vingt-deux autres le seront dès ce vendredi 1er mai.

Par ailleurs, les SAJ et les SPJ bénéficient du soutien permanent du service de la direction de l'inspection des SAJ-SPJ de l'administration centrale, que ce soit en matière de circulation de l'information, de soutien quant à la gestion des services, de recherche de solutions dans des situations complexes ou encore d'approvisionnement en matériel de protection (gels hydroalcooliques, gants, masques et hygiaphones).

L'administration anticipe également la levée progressive du déconfinement que vous avez évoquée. Ceci permettra de retrouver au plus vite un contact en présentiel, ce qui est notre objectif premier, et la reprise des démarches d'accompagnement au sein des familles et en collaboration avec les réseaux locaux comme l'ONE, l'enseignement et la santé mentale. Ce moment nécessitera un approvisionnement important en matériel de protection, notamment en masques. À cet égard, je vous confirme que tout est mis en œuvre pour rencontrer ce besoin et faire en sorte que les services soient réapprovisionnés en masques et en gel hydroalcooliques. Ils en ont déjà reçu et en recevront encore.

Diverses initiatives ou plateformes de soutien et de discussion ont été créées pour soutenir les agents, car cette période peut s'avérer très anxiogène.

Deux groupes de discussion, «Entraide entre collègues» et «Ensemble contre le coronavirus», sont accessibles sur le réseau d'entreprise du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aussi, certains services de formation de l'aide à la jeunesse organisent des espaces d'écoute. À titre d'exemple, Atouts ASBL propose une écoute professionnelle et confidentielle par téléphone. Le Centre d'études et de formations (Ceform) et Réalisation téléformation et animation (RTA) mettent des outils et fiches d'information en ligne. L'ASBL Synergie met en place un dispositif gratuit de soutien ponctuel aux travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse, avec des thèmes qui ont déjà été abordés, comme «Comment travailler dans ce contexte particulier?» ou «Comment fonctionner au mieux en équipe pendant cette crise?». Ces différents dispositifs permettent aux travailleurs de parler au téléphone avec un intervenant ou via une plateforme numérique sécurisée, seuls ou en équipe, selon la demande qui est formulée. Enfin, le site de l'aide à la jeunesse relaie également les bonnes pratiques du secteur dans un but de soutien et de partage.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, je dois dire que votre réponse ne me rassure pas vraiment. Je suis même plutôt préoccupée. Vous dites qu'il n'y a pas vraiment d'augmentation de la ligne d'écoute, mais qu'en même temps, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problèmes au sein des familles.

Il convient de s'interroger sur la prévention: comment toucher et prévenir le public jeune? À ma connaissance, il n'y a pas de communication spécifique à l'égard des enfants. Tout le monde ne connaît pas SOS Enfants et le numéro 103. Je pense donc qu'une campagne est nécessaire afin de toucher ces jeunes qui souffrent, dans l'ombre, et qui ont besoin d'un soutien et d'un suivi.

Vous parlez beaucoup du soutien psychologique des agents, mais je pense que tous ces jeunes en détresse ont également besoin de soutien. J'espère vous entendre présenter, dans les médias ou en commission, un plan spécifique de prévention ciblant ce public en souffrance et dont la situation est préoccupante et urgente.

1.9 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mesures prises dans le cadre de la gestion du Covid-19 pour le secteur de la jeunesse»

1.10 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impacts de la crise sanitaire sur les centres de jeunes et les organisations de jeunesse et mesures prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles à leur égard»

1.11 Question de Mme Nadia El Yousfi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Aides prévues pour le secteur de la jeunesse»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. *(Assentiment)*

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, votre gouvernement et vous-même avez récemment rappelé que la culture, le sport et la jeunesse joueront un rôle essentiel dans la phase qui

suivra le confinement, comme ils le font déjà pendant le confinement lui-même. Vous avez voulu montrer votre soutien pour permettre à ces secteurs de poursuivre l'émancipation des francophones après cette période charnière. Je vous confirme que, même pendant le confinement, les acteurs sur le terrain sont restés mobilisés.

Depuis le dépôt de ma question orale, vous avez eu plusieurs réunions avec le secteur et, aujourd'hui, des éclaircissements sont nécessaires. Qu'en est-il des mesures spécifiques décidées par votre gouvernement pour les organisations de jeunesse et les centres et maisons de jeunes? Que pensez-vous d'un soutien spécifique en faveur des animateurs et des associations, afin de compenser les pertes dues à l'annulation ou au report d'animations ou à l'absence de développement, et pour financer la création d'outils de formation? Sur le terrain, des activités sont développées selon des modes opératoires alternatifs. On sait que les opérateurs sont inventifs: animations en visioconférence, jeux de piste en ligne, formations à distance, etc. Comment pouvez-vous soutenir ces initiatives? Si le confinement devait se poursuivre et si les interdictions de rassemblement étaient maintenues, des mesures d'aide devraient sans doute être prises. Qu'en pensez-vous? Quelles suggestions ont-elles été faites?

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – La crise sanitaire du Covid-19 touche toutes les franges de la société et chacune d'elles en subit des conséquences plus ou moins fortes. À cet égard, les pouvoirs publics se doivent d'agir pour soutenir les citoyens et les organisations face aux conséquences de cette crise. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas tardé à prendre ses responsabilités pour aider au mieux les secteurs et les opérateurs qui dépendent de ses compétences, et ce, dans un contexte particulièrement difficile et inédit qui se caractérise par l'absence d'expérience d'une telle situation, l'incertitude et l'inquiétude. Madame la Ministre, je tiens à remercier vos équipes et l'ensemble des services de l'administration pour le travail réalisé.

Le secteur de la jeunesse n'est évidemment pas épargné par cette crise et ses conséquences, notamment parce que les associations qui le composent ont dû fermer leurs portes et suspendre une bonne partie de leurs activités depuis plusieurs semaines maintenant. J'ai été informé du fait que vous aviez communiqué avec ce secteur et que votre cabinet avait organisé des échanges avec les organisations représentatives des centres de jeunes et des organisations de jeunesse, ce qui me semble être une excellente chose.

Cela dit, il me revient également qu'une série de questions demeure encore sans réponse et que les inquiétudes du secteur restent grandes. Je souhaiterais donc vous interroger afin d'y voir plus clair sur les conséquences de la crise sanitaire pour le secteur jeunesse ainsi que sur la manière dont la Fédération Wallonie-Bruxelles a soutenu ce secteur et entend le faire dans les prochains mois.

Au sujet de l'information, de la communication et de la concertation avec le secteur, quelles ont été les démarches de votre cabinet et/ou des services à l'égard des associations de jeunesse? Estimez-vous que ces démarches sont suffisantes et adéquates? Qu'envisagez-vous pour la suite? Quel est le rôle joué par les services de l'administration et de l'inspection dans la concertation et la co-construction de la réponse à apporter à cette crise?

Disposez-vous d'informations relatives à la manière dont les opérateurs du secteur de la jeunesse participeront au déconfinement au-delà du 3 mai? Je pense notamment à l'organisation des vacances d'été qui, pour de nombreuses associations, est une période intense en activités. Je pense aussi à la réouverture de l'accueil dans les maisons de jeunes et aux services d'hébergement des centres de rencontres et d'hébergement (CRH).

Quelles sont les principales conclusions de l'analyse qui a été consacrée aux pertes financières du secteur de la jeunesse et qui a été annoncée dans votre courrier du 26 mars aux opérateurs du secteur?

Il est apparu que les associations de jeunesse ne font pas partie des bénéficiaires potentiels du fonds d'urgence constitué par le gouvernement. Cela a généré certaines frustrations et inquiétudes, d'autant plus fortes que votre courrier du 26 mars pouvait laisser penser que le secteur de la jeunesse serait soutenu par ce fonds. Confirmez-vous que celui-ci ne sera pas accessible aux associations de jeunesse? Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Toujours dans le même courrier, vous vous êtes engagée à analyser les dispositifs décrétaux, c'est-à-dire le décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations, dit décret «Centres de jeunes», et le décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse, dit décret «Organisations de jeunesse». Cette analyse concerne notamment les échéances prévues dans le cadre des renouvellements d'agrément, mais vise aussi à garantir de la souplesse dans la justification des subventions et des volumes d'actions ou de formations exigés en temps normal. Une réponse a-t-elle bien été apportée aux opérateurs à ce sujet? Si oui, quelle est-elle? Je pense notamment aux échéances prévues, dont celle du 30 avril pour le dépôt des dossiers de renouvellement d'agrément. Sinon, pourquoi cette réponse n'a-t-elle pas été donnée? Quand ces informations seront-elles alors connues? Qu'entendez-vous lorsque vous écrivez qu'il faut garantir de la souplesse dans la justification tant des subventions que des volumes d'actions?

Enfin, votre cabinet aurait annoncé, à la fin du mois de mars, l'instauration d'un moratoire sur les nouveaux agréments dans le secteur de la jeunesse. Confirmez-vous cette information? Si oui, pouvez-vous expliquer les raisons d'un tel choix et les liens que vous identifiez entre ce moratoire et la crise sanitaire que nous traversons?

De nombreuses questions se posent et une forte incertitude semble régner au sein du secteur au sujet de l'application pour l'année 2020 du décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française, dit décret «Emploi». Qu'en est-il de la vacance de postes de permanents, de l'impact du télétravail et/ou du chômage temporaire, de l'opérationnalisation des mécanismes de suppléance ou de droit de tirage, tels qu'ils sont prévus dans le décret? Disposez-vous aujourd'hui d'éléments de réponse à nous apporter et à apporter au secteur quant à la gestion du décret «Emploi»?

Confirmez-vous que l'ensemble des subventions publiques octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux associations de jeunesse seront bien maintenues, malgré les adaptations que ces dernières auront dû apporter à leur fonctionnement compte tenu de la crise?

Au sujet des circulaires et arrêtés en vigueur et relatifs au secteur, je souhaiterais m'attarder un instant sur les questions liées aux formations. Les opérateurs organisant ces dernières s'inquiètent légitimement des conséquences de l'annulation de formations prévues durant le confinement. Qu'en est-il des subventions prévues par la circulaire «Formation» en cas d'annulation? Qu'en est-il des formations au brevet d'animateur de centres de vacances (BACV) qui ont dû être annulées, tant pour les coûts liés à ces annulations que pour les conséquences sur les parcours de formation des jeunes et que pour la diminution du taux d'animateurs brevetés? Ces jeunes risquent de ne pas atteindre les seuils requis par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) pour l'obtention de subventions «Centre de vacances». Avez-vous organisé une concertation avec votre collègue chargée de l'Enfance et donc de l'ONE et des dispositifs «Centres de vacances»?

Par ailleurs, avez-vous des informations à nous livrer quant aux circulaires relatives au soutien aux projets jeunes, aux infrastructures ou à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)? Des décisions ont-elles été prises pour soutenir les opérateurs en cette période particulière?

Enfin, concernant les détachements pédagogiques, l'échéance du 30 avril a-t-elle été maintenue? Avez-vous connaissance d'organisations qui rencontrent des difficultés à cet égard?

Avez-vous envisagé un soutien spécifique à l'égard des associations qui n'ont pas d'agrément en vertu des décrets «Centres de jeunes» et «Organisations de jeunesse», mais qui sont actives dans le champ de la jeunesse? Certaines envisagent, parfois depuis de nombreuses années, de devenir un centre de jeunes ou une organisation de jeunesse et attendent un agrément. Notons à cet égard que, compte tenu de l'absence de subventions structurelles, ces associations peuvent être particulièrement fragiles.

Mme Nadia El Yousfi (PS). – Le Covid-19 n'épargne personne. Tous les secteurs sont touchés. Mes pensées vont évidemment aux personnes qui sont en première ligne, comme le personnel soignant et des maisons de repos, ainsi qu'à toutes celles qui travaillent en deuxième ligne et sont passées de l'ombre à la lumière grâce au travail courageux qu'elles effectuent tous les jours. Je pense notamment aux éboueurs, aux caissiers et caissières des grandes surfaces, aux livreurs et j'en oublie.

Aujourd'hui, Madame la Ministre, je me permets de vous interroger pour relayer les craintes d'un secteur particulier, celui de la jeunesse. Cette question a été rédigée avant que la Première ministre n'ait pris la parole ce vendredi afin de nous donner des précisions quant aux futures mesures de déconfinement. Des réponses auront peut-être ainsi été apportées à certaines de mes interrogations.

En raison de la pandémie, les mouvements de jeunesse, comme d'autres secteurs, se retrouvent dans l'inconnu et confrontés à des difficultés liées à cette incertitude, qui pourraient avoir des conséquences. Les événements de grande ampleur étant interdits, les camps d'été pourront-ils être maintenus? Si oui, quelles mesures devront être prises pour garantir la sécurité sanitaire des participants?

Dans la plupart des cas, des acomptes ont déjà été versés aux opérateurs. Quelles sont les modalités envisagées en ce qui concerne la récupération et le remboursement de ces acomptes? Une décision officielle est essentielle également dans le cadre de l'application des conditions d'assurance. Plus le temps passe, plus les mouvements de jeunesse se trouvent dans le doute et risquent de perdre de l'argent. De quelle manière les aides financières seront-elles octroyées? Quelle part du fonds spécial créé par le gouvernement a-t-elle été dédiée au secteur de la jeunesse? Quel montant lui sera-t-il consacré? Pouvez-vous préciser à quoi il sera destiné?

La piste d'un moratoire aurait été envisagée pour répartir l'effort autrement, le cas échéant. Elle n'aurait pas encore été confirmée. Pouvez-vous m'en dire davantage sur l'hypothèse de travail ressortie de votre concertation avec le secteur?

Madame la Ministre, je vous sais bien sûr attentive aux secteurs qui relèvent de vos compétences. Vous trouverez en moi une alliée solide pour accompagner au mieux ces secteurs fondamentaux. Nous n'avons de cesse de répéter à quel point le tissu socioculturel est une ressource essentielle pour faire face à la crise que nous traversons.

Les acteurs du monde de la jeunesse en sont également les artisans quotidiens auprès de publics parfois fragilisés. Nous leur en savons gré et voulons les aider à construire une citoyenneté responsable, active et solidaire.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mesdames et Monsieur les Députés, je vous remercie pour vos questions qui vont me permettre de faire le point sur mon action vis-à-vis de la jeunesse dans le cadre de la présente crise et en prévision des vacances prochaines.

Préalablement, je souhaiterais remercier le secteur jeunesse, les organisations, les centres et les maisons de jeunes, pour l'attitude citoyenne qui a été la leur depuis le début de cette crise. Je pense qu'ils nous ont aidés par toute une série d'initiatives à convaincre les jeunes de la nécessité de mettre en œuvre les mesures de confinement. Pendant cette longue période qui n'est, hélas, pas encore terminée, ils n'ont eu de cesse de respecter les obligations émises par le gouvernement fédéral, mais aussi de chercher les meilleurs moyens de poursuivre leurs missions fondamentales d'éducation de citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACs) auprès des enfants et des jeunes qu'ils côtoient. J'imagine que vous aurez découvert comme moi les trésors d'imagination dont ils font preuve au quotidien. Bravo à chacun d'eux!

Plusieurs de vos questions vont dans le même sens. Je commencerai par la question relative aux acomptes payés par des parents pour réserver des stages ou des camps. En raison du coronavirus, toutes les activités organisées pour les jeunes et les enfants pendant les vacances de printemps ont été annulées. Pour éviter que les organisations de jeunesse, les centres de vacances, plaines, séjours, camps ainsi que les organisateurs de stages ne rencontrent trop de difficultés financières, le vice-premier ministre fédéral et ministre des Finances, Alexander De Croo, et moi-même avons souhaité faire appel à la solidarité des parents. Ceux pour qui cela serait financièrement possible et qui le souhaitent ont été invités à ne pas récupérer les frais d'inscription pour les activités auxquelles ils ont inscrit leurs enfants. Pour encourager cette démarche, le gouvernement fédéral a décidé de prendre une mesure: les parents qui ne récupéreraient pas leurs frais d'inscription auraient droit à la réduction d'impôts dont ils peuvent normalement bénéficier pour des initiatives de loisirs, et ce, même si le camp ou le stage est annulé. Par ce geste, nous avons voulu encourager les parents qui le pouvaient ou qui le voulaient à soutenir les associations de jeunesse dont nous savons que les marges sont faibles. Il est évidemment encore trop tôt pour dire ce qu'il en sera durant les grandes vacances, tout cela dépendant d'abord des décisions qui seront prises par le Conseil national de sécurité (CNS).

En ce qui concerne les pertes d'argent du secteur de la jeunesse, toutes les subventions de fonctionnement et à l'emploi de l'année 2019 ont été liquidées le 31 mars dernier. Ceci a garanti à toutes les associations les liquidités nécessaires pour affronter les premières difficultés liées à la pandémie. Par ailleurs, il n'y a pas eu d'activation plus importante du Fonds Écureuil.

Ces considérations ne suffisent cependant pas à rassurer ce secteur. Conscient de la fragilité de ce dernier, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a très vite décidé de garantir l'octroi des subventions de fonctionnement et à l'emploi de l'année 2020 aux opérateurs qui se trouveront dans l'impossibilité de respecter les conditions d'octroi de ces subventions en raison des conséquences du confinement. Je pense que c'est une très bonne nouvelle, mais, bien que celle-ci soit acquise, nous savons que ces subventions ne couvriront pas la totalité des recettes des associations et que, pour mener leurs actions, elles ont aussi leurs recettes propres. Ces dernières se sont effondrées depuis le 13 mars dernier à cause de l'interdiction pour ces associations de réaliser différentes actions comme des animations, des formations, des stages, des camps, des hébergements, des locations de locaux, etc. Pour couvrir spécifiquement ces pertes sèches liées à la crise, le gouvernement a créé un fonds d'urgence destiné aux secteurs dont la viabilité est mise en danger. La jeunesse fait partie de ceux-ci.

Monsieur Lux, votre information selon laquelle le secteur de la jeunesse n'y aurait pas droit est donc erronée. Il y a simplement eu une priorisation puisque nous avons pris en compte la viabilité des structures et les risques de pertes d'emplois directs. Ainsi, les premiers secteurs qui ont bénéficié d'une aide étaient les milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC) et les hôpitaux universitaires qui avaient des demandes particulières: des tentes de tri ou des respirateurs, par exemple.

J'ai soumis au gouvernement une note visant à obtenir des moyens supplémentaires significatifs pour soutenir au mieux les centres de jeunes et les organisations de jeunesse qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire dont les pertes de recettes propres sont les plus importantes durant le confinement. À titre d'exemple, je pense aux CRH qui sont fermés depuis le début du mois de mars et dont la viabilité est réellement mise en danger à cause de l'interdiction d'accueillir des groupes, dont les classes de dépaysement. Bien d'autres organisations de jeunesse et centres de jeunes sont dans des cas similaires. Cette aide est donc cruciale pour le secteur.

J'en viens à l'organisation des activités de jeunesse durant les grandes vacances. Comme vous l'avez entendu vendredi dernier lors de la présentation des décisions du CNS, la question des activités de vacances pour la jeunesse n'a pas encore été abordée. Je travaille sur ce point main dans la main avec les ministres néerlandophone et germanophone de la Jeunesse. Nous menons ensemble une réflexion avec l'aide d'experts sanitaires, comme

M. Marc Van Ranst, afin de donner au plus vite les meilleures informations aux jeunes, aux animateurs, aux parents, aux loueurs de lieux de vacances ou de lieux de camp et, naturellement, aux communes.

En outre, nous avons eu vendredi dernier une visioconférence avec Mme Sophie Quoilin, médecin épidémiologiste à l'Institut scientifique de santé publique, et les représentants des fédérations des organisations de jeunesse et centres de jeunes, afin de dresser une liste des différentes questions pratiques liées aux activités d'été et de commencer à y répondre ensemble. Si, à titre personnel, Mme Quoilin se montre favorable à ces activités, elle nous a invités à réfléchir à des modalités praticables, sachant que le virus continuera à circuler et qu'il appartiendra dès lors aux parents de prendre leurs responsabilités. Toutes les questions et pistes de solution qui ont été abordées feront l'objet d'une seconde analyse avec Marc Van Ranst ce mercredi, ainsi qu'avec les autres ministres de la Jeunesse. En attendant, étant donné le fait que nous n'aurons probablement pas de réponse avant la deuxième ou la troisième semaine du mois de mai, j'ai interpellé le président de l'Union des villes et communes de Wallonie pour qu'il demande aux communes de ne pas prendre de décisions précipitées et à géométrie variable avant la décision officielle du CNS, afin d'éviter de pénaliser les jeunes.

Je vais maintenant répondre aux questions sur l'information, la communication et la concertation avec le secteur. Depuis le début de la crise, j'ai participé à quatre rencontres avec ses représentants, dont trois en visioconférence. Celles-ci ont eu lieu le 13 mars, le 30 mars, le 14 avril et le 24 avril, donc presque tous les dix jours. J'ai par ailleurs adressé trois circulaires à l'ensemble des organisations de jeunesse et centres de jeunes durant cette période, pour les informer des modifications des dates de confinement, pour leur indiquer l'état d'avancement des informations et questions exprimées lors des visioconférences, et pour les encourager à poursuivre au mieux leurs missions éducatives auprès des jeunes. Je reçois de très nombreux messages de leur part m'indiquant combien ils apprécient ce suivi. Ces circulaires ne règlent certes pas tous les problèmes d'un coup, mais permettent d'échanger et de faire avancer plusieurs dossiers.

Ainsi, c'est à la suite de la première rencontre, la veille de l'entrée en confinement, que les questions liées au fonds d'urgence, à la formation des animateurs de centres de vacances et au report des renouvellements d'agrément – quelque 300 cette année – à la prochaine rentrée, ont été abordées.

Toutes les échéances, tant pour les agréments des organisations de jeunesse que pour ceux des centres de jeunes, seront reportées d'un mois, et ce, en parfaite coordination avec l'administration et l'inspection. Compte tenu du retard initial pris en raison de la fermeture des associations et de l'impossibilité de finaliser au mieux la co-construction de leur dossier avec des jeunes, il s'agissait pour moi d'une condition *sine qua non* pour permettre à chaque partie de mener à bien ses objectifs. Cet arrêté sera soumis en première lecture au gouvernement ce jeudi.

Concernant les formations d'animateur et de coordinateur de vacances, nous avons mené un travail en lien direct avec les opérateurs de ce secteur et nous préparons un arrêté prévoyant des dérogations temporaires à même de garantir l'existence et la qualité desdites formations. Nous avons reçu un avis favorable de la commission des centres de vacances sur ces dérogations. Mon cabinet est en contact avec celui de la ministre Bénédicte Linard pour aboutir prochainement à des résultats dans ce dossier.

Quant aux différentes circulaires, notamment celles relatives au soutien des projets jeunes, aux infrastructures, à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) ou encore à l'éducation aux médias, elles sont d'ores et déjà signées et appliquées par l'administration, à l'exception de la circulaire «Infrastructures» qui attend encore l'aval du ministre du Budget, aval qui ne devrait pas tarder. Malgré la crise, les choses suivent leur cours à ce niveau.

Concernant les détachés pédagogiques, il n'y a pas d'obligation ferme relative à l'échéance de rentrée des dossiers, certains y procédant jusqu'en juin. Pour l'heure, je n'ai eu vent d'aucune inquiétude de la part du secteur à ce sujet. Cependant, dans le cas d'une rentrée de dossier plus tardive, le risque existe de ne pas obtenir les autorisations nécessaires, en particulier de l'établissement scolaire du détaché pour début septembre. En effet, une seule personne travaille sur tous ces dossiers à l'administration de l'enseignement. Je resterai donc attentive à cette question.

Je serai brève au sujet du décret «Emploi». Celui-ci fera l'objet d'une réflexion et d'une concertation avec les ministres concernés dans le courant de l'année. Le but sera de ne pas porter atteinte aux associations au vu de leur situation particulièrement difficile à l'heure actuelle.

Vous avez comme moi été interpellés par différents opérateurs du secteur de la jeunesse au sujet d'un possible moratoire en 2020 et 2021 concernant les nouvelles reconnaissances d'organisations de jeunesse et de centres de jeunes. Cette volonté – nous n'en sommes en effet qu'à ce stade – résulte de divers éléments. Le premier concerne le passif de reconnaissances initialement prévues pour 2018 et 2019 et qui n'ont pas été finalisées, faute de budget. C'est donc l'actuel gouvernement qui hérite de cette responsabilité. Ce passif représente un montant d'un million et demi d'euros. Au vu de la situation budgétaire actuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a un risque de ne pas pouvoir réunir cette somme.

Étant donné que les décrets en vigueur relatifs aux organisations de jeunesse et aux centres de jeunes ne permettent pas de prioriser les demandes, nous avons annoncé au secteur, à l'administration et à l'inspection, notre souhait de les réviser l'un et l'autre pour 2022. L'ensemble des opérateurs est ouvert à cette démarche, mais pas avant la fin de cette année, au vu des 300 renouvellements à réaliser.

L'absence actuelle d'un budget qui permettrait d'éponger le passif 2018-2019 et la perspective de la modification décrétale nous incitent donc à faire preuve de prudence et à ne pas laisser miroiter un possible agrément à courte et moyenne échéances aux candidats que représentent les organisations de jeunesse et centres de jeunes. Lors de la visioconférence de vendredi dernier, j'ai donc demandé aux représentants du secteur de me proposer une solution à budget constant, qui privilégierait l'arriéré et serait juste pour tous. Nous avons décidé de nous revoir à ce sujet dans le courant du mois de mai. D'ici là, je continuerai à explorer, en concertation avec le gouvernement et avec votre soutien, toutes les pistes permettant d'apurer le passif de la dernière législature.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je souhaite mettre l'accent sur trois éléments, Madame la Ministre. Tout d'abord, vous avez soumis au gouvernement une note relative aux besoins d'aide cruciale des centres de jeunes et des organisations de jeunesse, en particulier les CRH. J'espère que vous obtiendrez l'accord de l'ensemble du gouvernement pour soutenir ce secteur parce que les CRH sont en grande difficulté et ont besoin de cette aide, tout comme les organisations et les mouvements de jeunesse.

Ensuite, je note la juste prudence avec laquelle vous avez postposé à la deuxième voire à la troisième semaine de mai la possibilité de trancher au sujet de la période estivale. Il est effectivement important de garder toutes les chances d'organiser les camps et les stages d'été. Les jeunes et les enfants en ont besoin, ainsi que les familles. Je souligne le professionnalisme avec lequel les animateurs forment les enfants et les adolescents pendant cette période d'été. Celle-ci sera donc importante par rapport à ce qu'ils ont vécu. Il s'agit en outre d'une période non scolaire qui constituera un bol d'air, que les camps soient organisés ou non. J'applaudis donc votre prudence de retarder le moment de prendre position au sujet de ces camps, en concertation avec le secteur.

Enfin, je sais qu'il n'est pas simple de gérer des passifs de mandatures précédentes. Je l'ai fait pour les centres culturels durant mon mandat de ministre. Il est important de laisser des informations claires par rapport au passé, mais aussi une vision d'avenir. Revoir le décret et établir des priorités, en concertation avec le secteur, aura tout son sens.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre ainsi que vos services, pour tout le travail qui a déjà été fait, même si celui qui reste à faire est encore important. J'insisterai sur l'importance de la communication. En effet, je suis convaincu que les opérateurs peuvent prendre leur part et participer à l'effort, même si la situation est compliquée et même si certaines questions restent encore sans réponse. Cependant, pour que cela fonctionne, ils doivent se sentir écoutés et entendus. Il faut donc les consulter et se concerter avec eux sur les questions qui concernent leur avenir. Il convient de leur apporter des réponses claires et précises lorsque c'est possible. Je suis donc heureux de vous avoir entendue sur la concertation. Les informations données devraient répondre aux interrogations et au mécontentement des opérateurs.

Concernant le fonds d'urgence, une clarification était nécessaire. En effet, vous avez confirmé que les opérateurs n'ont pas eu accès au premier fonds d'urgence de 50 millions d'euros. Je suis heureux d'apprendre qu'une réflexion est en cours pour savoir s'il est possible de leur donner accès à un nouveau fonds élargi. Effectivement, certains opérateurs comme les CRH sont dans des difficultés particulièrement importantes, compte tenu de l'importance de leurs recettes propres. Après avoir répondu aux premières priorités, il faut maintenant soutenir ces opérateurs.

Enfin, je n'ai pas envie de revenir sur la pertinence d'appliquer un moratoire, même si j'ai un avis sur le sujet. Par contre, la manière dont les choses ont été communiquées a été compliquée et a eu pour conséquence de mettre le secteur en colère et de le laisser sans perspectives. Je pense que c'est dangereux et que cela n'était pas vraiment le moment. J'ai l'impression, selon les retours que j'ai eus, que la méthode et la manière de communiquer n'ont pas été adéquates.

Néanmoins, pour le reste, tant pour la gestion de la crise que pour le développement futur du secteur, il est évident que je continuerai d'être actif en commission. Madame la Ministre, je continuerai à soutenir votre gouvernement et votre cabinet dans l'ensemble des démarches qui seront entreprises. J'insiste, à l'instar de ma collègue Alda Greoli, sur le fait que les mesures devront être prises en concertation et en co-construction avec les opérateurs.

Mme Nadia El Yousfi (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses. Je voudrais revenir sur quelques points. Tout d'abord, le secteur pourra bénéficier du fonds d'urgence. Il a besoin de moyens supplémentaires, car ses difficultés vont devenir de plus en plus importantes.

Ensuite, au sujet des grandes vacances, la décision relative à l'organisation des stages et camps de vacances a été postposée. Votre travail, en concertation avec vos collègues des autres Communautés et les experts, est important pour donner les meilleures informations.

Par ailleurs, la solidarité est très présente dans tous les secteurs et parmi les citoyens. Je vous rejoins dans votre appel à la solidarité des parents, du

moins ceux qui peuvent se le permettre et qui bénéficieront d'une déduction fiscale. Il ne faut cependant pas oublier ceux qui ne peuvent pas se permettre de ne pas réclamer un remboursement de l'acompte qu'ils ont payé, en raison de leur situation fragile encore aggravée par le chômage temporaire, voire définitif.

Enfin, votre réponse relative au moratoire est claire. Dans ce domaine, la concertation est importante. Il convient de fournir les bonnes informations au secteur qui est quelque peu chamboulé.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je précise que, contrairement à ce que vous avez dit, Monsieur Lux, il n'y a pas deux fonds: un dont pourrait bénéficier le secteur de la jeunesse et un autre auquel il n'aurait pas accès. Il n'existe qu'un seul fonds d'urgence et nous avons introduit une demande pour que le secteur puisse en bénéficier.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Je vous remercie pour cette précision, Madame la Ministre. Il n'y a effectivement pas deux fonds, mais un seul fonds élargi. La première partie de ce fonds d'urgence ne semblait pas accessible au secteur de la jeunesse. J'espère qu'il pourra l'être par la suite.

1.12 Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mesures prises dans le cadre de la gestion du Covid-19 pour le secteur des sports»

1.13 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Organisation des stages ADEPS durant cet été»

1.14 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Situation financière des clubs sportifs»

1.15 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impact financier sur le secteur sportif – crise du Covid-19»

1.16 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien au monde du sport durant la crise sanitaire»

1.17 Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Survie des clubs sportifs à la suite de la crise du Covid-19»

1.18 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impacts de la pandémie du Covid-19 et approche des mesures prises en faveur du secteur sportif»

1.19 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impact sur la pratique sportive – crise du Covid-19»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces huit questions orales. *(Assentiment)*

M. René Collin (cdH). – Je voudrais remercier le personnel des services du Parlement qui est présent pour que nous puissions débattre de questions importantes à un moment qui ne l'est pas moins. Madame la Ministre, vous aurez observé que chaque parti a chargé l'un ou l'autre parlementaire d'évoquer la question du sport, et je m'en réjouis. Pour le groupe cdH, nous serons deux, avec mon collègue André Antoine, lui aussi ancien ministre des Sports.

Le sport, son avenir et le rôle qu'il doit assumer dans cette crise sont des questions d'intérêt général qui doivent transcender les questions partisanes. Il est bon que l'ensemble des formations politiques de ce Parlement vous interroge et vous aide à sauvegarder le milieu associatif sportif.

Les autres députés évoqueront une série d'éléments importants sur lesquels je ne vais pas m'attarder. Une question qui me semble essentielle est celle de la reprise des activités sportives: quand et comment aura-t-elle lieu? Vous avez participé hier à une importante réunion par vidéoconférence. Je fais confiance aux autorités scientifiques, à vous-même et aux fédérations pour organiser au mieux cette reprise, qu'il s'agisse des entraînements, des compétitions et des stages qui s'annonçaient nombreux avant l'été. Je ne vais pas non plus évoquer le remboursement par l'administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) de toute une série de stages qui n'ont pas pu être effectués, notamment à Pâques, car je sais que d'autres en parleront.

Je veux axer mon intervention sur deux aspects: le soutien nécessaire aux clubs, fédérations et centres sportifs locaux et la relation entre le sport et l'école.

J'enfonce une porte ouverte en rappelant que le secteur du sport, en tant que plus grand mouvement associatif francophone, est particulièrement impacté par la crise du Covid-19. L'ensemble des fédérations, clubs et centres sportifs sont touchés. Pour rappel, nous avons plus de 7 000 clubs en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'Association interfédérale du sport francophone (AISF) regroupant l'ensemble des fédérations et l'Association des établissements sportifs (AES) – dont je salue d'ailleurs la disponibilité à l'égard de leurs affiliés – ont mené une enquête dont il en ressort que, d'ici la fin du mois de juin, les pertes du secteur associatif sportif francophone se chiffreront à plus de 64 millions d'euros. À ce stade, aucune mesure n'a été annoncée pour les clubs, les fédérations et les centres sportifs locaux, alors que des mesures ont été prises pour les personnes inscrites à des stages qui ont été annulés.

Je sais que vous essayez d'obtenir des moyens pour les clubs et je ne peux que vous y encourager. D'autant plus que la Région wallonne a adopté une attitude hésitante, puis fermée à l'égard du mouvement associatif. En effet, elle a certes pris des mesures économiques importantes au bénéfice des entreprises et des indépendants, le 20 mars d'abord et ensuite le 22 avril ensuite avec une extension au profit des activités sportives et récréatives, mais uniquement pour celles logées dans une structure de type commerciale (personne physique ou société). Les associations sans but lucratif (ASBL) sont exclues du champ d'application de ces mesures. Mon groupe se bat et continuera à se battre au Parlement wallon pour qu'on étende ce bénéfice – l'indemnité compensatoire de 5 000 euros – à l'ensemble des ASBL. Elles possèdent des numéros de TVA, elles ont souvent créé de l'emploi et elles sont des acteurs économiques: nous ne voyons aucune raison pour laquelle elles auraient pu être écartées. Je ne veux pas faire ici débat sur une mesure attendue au niveau de la Région wallonne, mais vous comprendrez notre scepticisme.

Nous sommes sceptiques sur la possibilité de l'obtenir. Il faut donc plutôt compter sur la Communauté française pour aider toutes ces ASBL et tous ces clubs. Sinon, que se passera-t-il? Ces clubs vont-ils devoir augmenter leurs cotisations au moment où socialement la situation est déjà difficile pour les parents? Dans le même temps, on sait que le sponsoring n'ira pas croissant dans les prochains mois, que du contraire. Va-t-on en conséquence vers la disparition de clubs? Tout ceci s'inscrit en outre dans un contexte rendu encore plus difficile puisque la Cour constitutionnelle vient d'annuler des dispositions qui favorisaient le volontariat particulièrement dans le secteur des sports. Nous sommes véritablement au pied du mur.

Madame la Ministre, je compte en conséquence sur votre pugnacité, votre fermeté, votre conviction pour que vos collègues ministres acceptent que, dans ce fonds d'urgence, des moyens importants soient également réservés aux clubs sportifs, fédérations et centres sportifs locaux qui sont au nombre de 250 sur le territoire de notre Fédération. Ceux-ci financent des agents et gèrent des infrastructures aux coûts fixes incompressibles. Je prends l'exemple des centres qui gèrent les piscines. Quelle indemnisation sera-t-elle prévue? Une enquête réalisée dans la perspective d'une réouverture au 1er juillet a quantifié les besoins et parle de 14,5 millions euros. On n'a bien sûr aucune certitude quant au calendrier. Malheureusement, cette crise va encore durer longtemps.

Ma première question vise à savoir quels sont les moyens que vous avez sollicités pour soutenir clubs, fédérations et centres sportifs locaux. Quels sont aujourd'hui les mots d'espoir que vous pouvez formuler à destination du mouvement sportif francophone?

Ma deuxième question me tient à cœur depuis longtemps: quelle est la place du sport à l'école? Cette question porte sur le moyen et le long terme, mais elle a aussi toute sa place dans l'urgent débat que nous avons par rapport au déconfinement. Mon propos n'est pas d'entrer dans le débat sur la réouverture ou pas des écoles. Je constate simplement qu'on évoque des réouvertures prochaines avec des

groupes de peu d'élèves en classe, avec la nécessité en corollaire de prendre en compte d'autres élèves qui ne pourront pas eux rentrer, précisément en raison du caractère limité des groupes.

N'est-ce pas l'occasion de ramener davantage de sport à l'école et de s'inspirer notamment de l'exemple allemand pour essayer que le sport – comme la culture d'ailleurs – rentre davantage dans les classes et dans les implantations scolaires? Voilà en tout cas la proposition que je formule avec toutes les réserves d'usage puisque cela ne concernerait bien entendu pas les sports de contact. Je ne voudrais pas non plus donner l'impression de proposer une solution qui n'aurait jamais été envisagée auparavant. Dans le débat français en cours, une trentaine de parlementaires de la majorité se sont exprimés dans une lettre ouverte au ministre de l'Éducation et à la ministre des Sports pour réclamer la généralisation dans l'espace scolaire français de cette expérience que j'évoque. Si nous réservons davantage de place au sport à l'école dans cette période difficile du déconfinement, c'est évidemment, l'occasion de solliciter la collaboration des clubs et des centres sportifs locaux qui ne demandent que ça et qui pourraient de la sorte être aidés.

Pour conclure, Madame la Ministre, je vous sais convaincue de l'importance du sport. Les faits nous donnent malheureusement raison. Les personnes les plus fragilisées par le virus sont celles qui sont déjà sujettes à toute une série de problèmes médicaux pour lesquels le sport est la meilleure solution. Lorsqu'on parle de problèmes cardiovasculaires, de diabète ou d'obésité, ce sont des maladies dont la pratique d'un sport aurait permis d'éviter la survenance ou d'amoindrir les effets négatifs. En conséquence, le sport est aussi une solution à notre problème sanitaire, à la cohésion sociale et à l'épanouissement individuel et collectif auxquels nous aspirons tous.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Le débat thématique tenu en séance plénière ce lundi 27 avril a déjà permis au MR, par l'intermédiaire de sa cheffe de groupe Mme Schepmans, d'attirer l'attention du gouvernement sur la situation délicate du sport. D'autres de nos collègues s'en sont également préoccupés et une réponse collective a été adressée de façon positive. Je vous remercie donc, Madame la Ministre, pour les démarches qui ont déjà été entreprises et pour votre volontarisme dans cette matière dont on ne soulignera jamais assez l'importance pour tous les pans de notre société.

Je souhaiterais aborder aujourd'hui l'aspect plus particulier des stages d'été, qu'ils soient organisés par l'ADEPS ou par une des innombrables associations actives dans ce domaine. Ces stages sont ô combien importants pour les citoyens, à commencer par les enfants qui y participent. Mais aussi pour les parents qui, finalement, voient ces stages comme des garderies à grande échelle, qui représentent un fameux coup de main pour les parents qui ont des difficultés à faire garder leurs enfants pendant les vacances scolaires. Je n'aime certes pas parler de «garderie» lorsqu'il s'agit de sport, mais c'est bien une réalité.

L'incertitude plane actuellement sur ces stages d'été, ce qui inquiète celles et ceux qui ont l'habitude d'en bénéficier. Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur l'organisation des stages? Les personnes qui vont devoir travailler en période de congé scolaire ne pourront pas mettre leurs enfants à l'école, les garderies scolaires étant fermées. Plus que jamais, j'aimerais savoir de quoi sera fait l'avenir des stages sportifs.

J'ai pu voir que certains organismes sportifs étaient prêts à accueillir les enfants en stage et en faisaient déjà la publicité dans l'espoir de pouvoir les maintenir. Les stages d'été pourront-ils être organisés dès le 1er juillet? Dans l'affirmative, dans quelles conditions? Une aide logistique sera-t-elle prévue? L'encadrement des stages doit être assuré par un certain nombre d'animateurs en fonction du nombre d'enfants, mais étant donné les règles de distanciation sociale, peut-être ce chiffre sera-t-il revu à la hausse. Comment les frais engendrés pourront-ils être couverts, vu la faible participation des parents? Toutes ces questions appellent selon moi une réponse assez urgente, même si je suis bien conscient que les décisions du Conseil national de sécurité (CNS) devront également être prises en compte.

M. André Antoine (cdH). – Dans la droite ligne de mes deux prédécesseurs, je vais évoquer la situation des clubs sportifs. Le 4 mai, la pratique de certains sports individuels va pouvoir recommencer. Par contre, pour les sports collectifs, rien n'est prévu. Pour ces sports, il y a des réalités économiques et financières qui sont dramatiques. C'est par exemple le cas du hockey, du basket et singulièrement du football qui est la première discipline de notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour les sports collectifs, depuis le 8 mars, il n'y a plus de compétitions, plus de matches, plus de recettes des buvettes, des cafétérias, voire des soupers. Les tournois et stages n'ont pas eu lieu pendant la période pascale, et rien ne sera plus organisé au mois de mai qui est en temps normal une période fertile en organisation de ce type de tournois.

De surcroît, plusieurs clubs m'indiquent que des parents souhaitent un remboursement de leur cotisation ou, pour le moins, une réduction sur la cotisation à payer pour la saison 2020-2021. Enfin, un grand nombre de sponsors qui se trouvent également concernés par la réalité économique du Covid-19 se détournent du soutien aux clubs sportifs et n'apportent plus leur concours à la viabilité de ces derniers.

La situation est catastrophique pour certains clubs. Dans la presse, M. David Delferière, président de l'Association des clubs de football francophones, évoque très directement pour les 650 clubs de football francophones une perte de 10 à

20 000 euros. Ces chiffres coïncident assez bien avec le diagnostic que j'ai pu poser en dialoguant avec plusieurs responsables de différents clubs de football du Brabant wallon. C'est donc dire si la situation se complexifie.

S'ajoute à cela l'arrêt de la Cour constitutionnelle qui fragilise les clubs dans leur contrat avec les volontaires qu'ils occupent aujourd'hui. Cela accentue la couleur grise du tableau. J'ajoute que M. Delferière évoque une reprise des compétitions au mois d'octobre. Cela signifie qu'il n'y aura aucune activité lucrative, et donc aucune rentrée financière, de mars à septembre.

Aujourd'hui, les clubs se tournent vers les communes ou la province. Or, dans le Brabant wallon, un grand nombre de bourgmestres et le député provincial en charge des sports ont répondu en indiquant qu'ils étaient disponibles pour subventionner des équipements, mais que pour ce qui concernait le fonctionnement, les clubs devaient s'adresser à la ministre des Sports.

C'est donc plein d'espoir que je m'adresse à vous, comme mes collègues, pour entendre les premières réponses sonnantes et trébuchantes. J'insiste, car j'ai eu l'occasion d'interpeller le ministre Daerden sur l'utilisation du fonds d'urgence et j'ai constaté que sur les 80 millions du fonds, 37 avaient été engagés. C'est donc dire qu'il reste de la marge budgétaire dans la définition des soutiens aux associations, clubs, cercles des milieux culturels et sportifs que vous souhaitez aider.

En conclusion, j'ai une suggestion. Lorsque j'étais ministre des Sports, nous avions lancé un vaste programme d'aide aux clubs à travers la formation des plus jeunes.

Nous leur avions octroyé une subvention forfaitaire. Cela avait connu un grand succès que ce soit pour le basket, le football ou le hockey. Pourquoi ne pas faire de même aujourd'hui dès lors qu'il y a 180 à 200 000 jeunes, rien que dans le football? On peut y ajouter 30 000 dans le hockey et 15 000 dans le basket. Pourquoi ne pas leur accorder une subvention forfaitaire qui pourrait être conditionnée par le nombre de jeunes qu'ils ont en formation, avec une somme allant de 2 000 à 5 000 euros pour les clubs les plus importants? S'il n'y a pas une intervention financière rapide, un grand nombre de ces clubs va disparaître.

Peut-être pourriez-vous mettre sur pied un prêt sans intérêts, complémentaire à cette aide financière, de telle sorte qu'il y ait deux possibilités. D'une part, de l'argent frais tout de suite et puis un prêt qu'ils pourraient rembourser dans les 24 ou 36 prochains mois. Ces sommes seraient délivrées sous le code 8, ce qui signifie qu'elles ne concerneraient pas l'équilibre financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'espère que l'une de ces pistes concrètes vous séduira pour venir enfin en aide aux clubs sportifs.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Mon collègue André Antoine a bien brossé le tableau de la situation. Les différents cercles sportifs et clubs, en particulier au niveau amateur, vont se retrouver – si ce n'est déjà le cas – en grande difficulté. En temps normal, la reprise d'un championnat a un impact direct sur les rentrées financières de ces cercles sportifs. J'évoquerai en outre l'absence de rentrées financières au niveau des cafétérias, les incertitudes quant au sponsoring ou encore celles relatives au nombre d'affiliés et donc de cotisations dont ils pourraient bénéficier.

La tâche est ardue pour vous, Madame la Ministre. En début de la législature, nous avions déjà évoqué la question du financement du secteur sportif, plus particulièrement du sport de haut niveau. Or, la problématique actuelle concerne aussi le sport amateur qui mérite de faire l'objet d'une véritable stratégie pour renforcer et soutenir ce secteur touché par la crise.

Vous aviez commandé une étude qui a été réalisée par l'AISF et l'AES. Celle-ci dresse une série de constats, précisément par rapport à l'impact du Covid-19 sur les structures sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'une première évaluation et il est important qu'elle existe. J'aimerais d'ailleurs qu'un nouveau contrôle de ce type soit réalisé à une certaine échéance, car il se révèle utile pour tout le monde et facilite la prise de décisions.

On parle de pertes nettes de près de 70 millions d'euros pour l'ensemble des clubs sportifs. M. Antoine a évoqué une perte de 10 à 20 000 euros par club amateur. On sait que cela représente 10 à 20 % du budget annuel d'une association sportive qui avoisine les 100 000 euros. La situation est donc alarmante.

Nous avons aussi évoqué la problématique des cotisations. En effet, 26 % des clubs ont reçu des demandes de la part de leurs affiliés qui réclament un remboursement partiel de leurs cotisations. Le nombre de ces demandes a peut-être augmenté depuis. Il s'agit de dommages collatéraux. Certains parents sont peut-être touchés par un chômage temporaire, d'autres sont indépendants et rencontrent des difficultés dues à la crise. Le remboursement de cotisations peut dès lors se révéler une bouffée d'oxygène pour eux, mais c'est en même temps un manque à gagner certain pour les clubs.

Faute d'une stratégie pour pallier ce problème, cela va créer des tensions supplémentaires entre clubs et affiliés. Quelle solution le gouvernement envisage-t-il pour éviter les tensions entre un parent demandant le remboursement de ses cotisations et un club qui rencontre des difficultés financières?

J'évoquerai ensuite les fédérations qui sont touchées elles aussi par la crise. Certaines d'entre elles (38 %) ont pu recourir au chômage temporaire. Le secteur subira par ailleurs une perte nette importante s'il n'y a pas reprise des activités avant la fin du mois de juin. À cet égard, on annonce que

la reprise des activités de certains clubs de football pourrait être reportée à octobre. Ce calendrier reporté représente un fossé énorme qui, en plus d'impliquer une perte de recettes, aura des impacts sur la pratique sportive et la manière dont on pourra accompagner les jeunes sportifs.

Dans ce contexte de crise, nous ne nous attendions pas, en plus, à la décision de la Cour constitutionnelle qui annule l'avantage de cette indemnisation défiscalisée pour les travailleurs associatifs, donc notamment pour les clubs sportifs. Ceux-ci souscrivent souvent à ce genre de statut bénéficiant aux coaches qu'ils emploient et qui ont aussi besoin de cet apport financier. Il n'est pas question d'un enrichissement personnel, mais d'une indemnité pour leur prestation en tant que coach.

Comment procéderez-vous à l'évaluation de cet impact financier? Compte tenu de la décision précitée de la Cour constitutionnelle, quelles marges de manœuvre envisagez-vous? Ce groupe de travail relatif au refinancement du sport de haut niveau ne pourrait-il pas prendre plus largement en considération le secteur du sport amateur? N'avons-nous pas tout intérêt à mobiliser tous les opérateurs économiques et humains afin de trouver des solutions?

J'ai pris note de l'idée de M. Antoine au sujet de la subvention forfaitaire. Je pense aussi à la question des indemnités de formation qui pourraient s'appliquer aux fédérations. N'y a-t-il pas lieu, aujourd'hui, d'envisager un moratoire pour cette question qui a une incidence sur les clubs?

Enfin, quelles sont les directives qui sont données au sujet des cotisations? Quelle est votre stratégie à l'égard des subventions liées au fonctionnement des fédérations, ainsi qu'à l'égard des plans-programmes? Ce débat ne sera pas fini aujourd'hui, mais il a le mérite d'offrir des perspectives.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Madame la Ministre, comme de nombreux secteurs, le monde du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles est très lourdement impacté par la crise sanitaire que nous vivons actuellement. C'est le cas de nombreux clubs sportifs en Wallonie et à Bruxelles qui ont dû provisoirement mettre un terme à leurs activités. Outre le fait que cette situation prive nombre de nos sportifs de leur passion, elle met également à mal les finances de nombreux cercles sportifs qui sont privés de recettes alors qu'ils doivent continuer à honorer une série de frais fixes. Les fédérations sportives vivent également des conséquences comparables. Privés de recettes pendant toute la durée de la crise, certains clubs sont clairement menacés.

Dans ce cadre, Madame la Ministre, il me revient que l'AISF a mené une étude sur les impacts de la crise du Covid-19 sur la situation financière de nos clubs. Pouvez-vous nous faire part des conclusions de ce travail et des recommandations qui vous ont été adressées? Plus concrètement, quelles mesures avez-vous prises afin de soutenir le secteur durant cette période?

Par ailleurs, un objet de préoccupation majeure du monde du sport concerne les dates et modalités de la reprise potentielle des activités. Le 15 avril 2020, le Conseil national de sécurité annonçait qu'aucun événement de masse, tel que les festivals, ne pourrait être organisé avant le 31 août inclus. Vendredi dernier, le Conseil national de sécurité a indiqué qu'il se pencherait sur les analyses et propositions du groupe en charge de l'*Exit Strategy* (GEES), notamment sur le timing adéquat et les conditions du déconfinement. Cette situation entraîne de nombreuses interrogations concrètes.

Quels sont les événements sportifs concernés par l'annonce du Conseil national de sécurité? La question se pose pour le sport amateur, mais aussi pour le sport professionnel. Il me revient qu'une classification en fonction de la taille de ces rendez-vous pourrait voir le jour. Qu'en est-il précisément? J'imagine que la classification de ces événements n'est pas facile.

Le cas échéant, quel est votre calendrier de travail concernant cette question? Plus spécifiquement, qu'en est-il de l'organisation des stages durant l'été et des marches ADEPS?

En outre, la sécurité sanitaire des sportifs en cas de reprise, même partielle, des activités n'est pas sans poser question. Une réflexion est-elle en cours sur l'éventualité du port de masques chirurgicaux adaptés à la pratique sportive? Certaines fédérations comme celle du football envisagent la mise en place d'un *testing* préalable à certaines compétitions. Est-ce dans le domaine du possible? Quel serait l'impact financier de l'application de telles mesures pour nos clubs et fédérations sportives? Des protocoles ont-ils été validés pour la reprise des entraînements?

Enfin, Madame la Ministre, je souhaitais attirer votre attention sur la situation très particulière vécue par les centres équestres et les nombreux cercles sportifs constitués en ASBL. Depuis le 19 mars, les activités liées aux manèges sont à l'arrêt. Généralement, plusieurs salariés sont employés dans chaque manège. Malgré la possibilité de chômage économique temporaire partiel, les gérants doivent pourtant continuer à maintenir un minium d'heures pour les tâches journalières. Parmi ces dernières, figure naturellement l'entretien des chevaux. Les frais fixes des manèges sont énormes: les chevaux doivent être nourris, les charges en eau et en électricité sont souvent importantes, même pour des centres de taille modeste, sans parler des potentiels remboursements des crédits d'investissements. La situation devient extrêmement préoccupante sur le terrain pour les gestionnaires de certains sites. Il ne faudrait pas que le bien-être des animaux soit également mis à mal.

Madame la Ministre, en Flandre, les centres équestres peuvent prétendre à une aide régionale de

5 000 euros. En Wallonie, malheureusement, les manèges organisés en ASBL n'ont pas droit actuellement à la prime Covid-19 de 5 000 euros octroyée aux PME et TPME. C'est d'ailleurs le cas de l'ensemble des clubs sportifs constitués en ASBL.

Dans ce cadre, Madame la Ministre, j'aimerais connaître votre analyse politique de la situation ainsi que les mesures que vous avez prises afin que ce secteur soit soutenu dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons. Plus concrètement, j'aimerais savoir quelles concertations vous avez pu organiser avec les Régions pour rassurer le secteur et plus particulièrement le sport amateur et ses nombreux clubs constitués en ASBL.

M. John Beugnies (PTB). – Certains de mes collègues ont évoqué l'enquête menée en ligne début avril par l'AISF et l'AES. Cette enquête a permis de dresser un premier état des lieux des conséquences de la crise du Covid-19 sur les clubs sportifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il en ressort que la perte nette totale pour le secteur sportif est actuellement évaluée à 64,25 millions d'euros s'il n'y a pas de reprise avant fin juin, ce qui semble être le cas.

Si chaque situation est particulière en fonction de la discipline, de la vie du club, de la situation économique de l'organisme, etc., la survie financière de nombreux clubs est tout de même en jeu. Or, ces clubs jouent un rôle très important pour la santé, mais aussi pour les liens sociaux de la majorité de la population, en particulier des jeunes. Quand ils ne peuvent plus faire de sport, les enfants sont malheureusement souvent livrés à eux-mêmes. Il est beaucoup question de réparer l'économie quand on parle de l'après-confinement, mais il ne faudra pas oublier de réparer le tissu social.

Madame la Ministre, qu'avez-vous mis en place pour éviter que de nombreux clubs amateurs soient contraints de cesser leurs activités? Auront-ils accès au fonds d'urgence créé par le gouvernement? Sur la base de quels critères et selon quelle procédure?

M. Thierry Witsel (PS). – La période tout à fait inédite que nous vivons remet en cause absolument tous les domaines de notre vie. Si les priorités sont bien évidemment la santé puis l'économie, tous les secteurs de la société sont touchés. C'est notamment le cas des clubs sportifs de tous niveaux et pour toutes les pratiques. Si les équipes professionnelles peuvent recourir au chômage technique, toutes les disciplines sont concernées et la survie financière des clubs est en jeu. Leurs rentrées sont effectivement sous tension en raison des budgets de sponsoring qui vont être revus, de la billetterie évidemment à l'arrêt ou de l'impossibilité d'organiser des activités comme des stages ou des tournois.

Il va sans dire que la crise du coronavirus aura un impact sur l'ensemble des finances du monde sportif, que ce soit la perte de recettes qui concerne tant le sport pour tous que le sport de haut niveau, l'annulation des formations des cadres sportifs, l'annulation des compétitions, des stages, etc. Cette prévision de pertes de recettes vaut également pour les centres sportifs, dont ceux de l'ADEPS, ainsi que pour les clubs et les fédérations.

Êtes-vous en mesure, Madame la Ministre, d'évaluer les pertes dont il est question? Si oui, à combien les chiffrez-vous? Comment organiserez-vous les mesures compensatoires pour ce secteur? L'accès équitable pour tous aux mécanismes d'aides et de subventions ainsi que la fixation de critères prioritaires d'octroi sont évidemment essentiels pour préserver au mieux notre tissu sportif. Je comprends bien que la zone d'incertitude est encore énorme et que beaucoup de choses dépendent de l'évolution de la situation et de l'issue des mesures du confinement.

Avez-vous déjà eu des contacts avec les fédérations ou les clubs sportifs et, si oui, que ressort-il de ces premiers échanges? Quel type de soutien la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle apporter pour aider les clubs à surmonter la crise? De nombreux enfants qui ont payé une cotisation annuelle pour pratiquer un sport ont vu leur saison amputée de plusieurs mois. Une approche concertée a-t-elle été instaurée concernant le remboursement éventuel d'une partie des cotisations déjà prélevées afin de trouver un juste équilibre entre la situation des clubs et celle des parents?

Quelle réponse apporterez-vous aux familles qui en feraient la demande? La piste d'un chèque sport ou d'une réduction de la cotisation pour l'année prochaine est-elle évoquée?

Étant donné que les événements de masse sont interdits jusqu'au 1er septembre, n'est-il pas envisageable que certains sports pour lesquels il n'y a pas de contact et peu de densité en termes de public ou de pratiquants puissent organiser des activités pendant l'été? Qu'en est-il des différents stages estivaux prévus par les clubs sportifs et l'ADEPS?

En outre, concernant le sport de haut niveau, les Jeux olympiques prévus initialement à Tokyo cet été 2020 ont été reportés en 2021. Comment ce report sera-t-il géré par vos services? Des mesures ont-elles été prises afin de prolonger automatiquement les contrats ADEPS des sportifs de haut niveau afin qu'ils puissent poursuivre leur préparation dans les meilleures conditions?

Certaines sources scientifiques avancent que la pratique du sport de manière intensive serait un facteur aggravant de la maladie, car elle entraînerait une diminution de l'immunité. Avez-vous des informations complémentaires à nous fournir? Êtes-vous en contact régulier avec les différentes fédérations sportives pour les tenir informées des éventuels risques que la pratique du sport peut avoir pour leurs membres?

Alors que le pays tend progressivement vers un déconfinement, avez-vous déjà réfléchi, en concertation avec le secteur, au probable timing de la reprise des activités sportives en groupe. Avez-

vous eu l'occasion de vous pencher sur les différentes mesures sanitaires que les sportifs devront prendre?

Je me permets également d'attirer votre attention sur une profession méconnue, mais qui a sollicité mon groupe pour faire entendre sa voix: les chronométreurs. Comme les autres travailleurs de l'ombre qui exercent dans le cadre des événements sportifs de petite ou grande ampleur, ils se trouvent à l'arrêt et vivent dans l'incertitude d'une reprise. Ces acteurs invisibles vivent une véritable traversée du désert. Une prise en compte de leur situation est-elle envisagée? Certains sont indépendants complets et pourront sans doute bénéficier du droit passerelle, mais qu'en est-il pour les structures plus petites, pour les indépendants complémentaires et pour les salariés du secteur?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Messieurs les députés, je tiens à vous remercier chaleureusement pour vos questions et pour le soutien que vous montrez au secteur du sport. Je pense que le moment de cette expression est tout à fait opportun puisque nous réfléchissons au meilleur moyen de soutenir concrètement ce milieu.

Le confinement n'a en rien entamé le dialogue et la collaboration entre mes services, l'administration générale des sports et l'ensemble du mouvement sportif. En effet, pas plus tard qu'hier, nous avons organisé une visioconférence avec le secteur et Mme Erika Vlieghe, en charge du groupe de travail chargé de définir la stratégie de déconfinement. Mme Vlieghe a pu expliquer la méthodologie et les grands principes qui guidaient la prise de décision au niveau du CNS. Ce fut l'occasion de relayer les questions du secteur, y compris, par exemple, la question de M. Witsel concernant l'impact du sport sur la maladie.

Un mot, peut-être, sur la stratégie de déconfinement puisque, comme vous le savez, nous avons invité les fédérations à établir leur propre plan de reprise progressive de l'activité. L'idée, qui avait été proposée d'ailleurs par les experts, est que chaque fédération puisse proposer un plan et que celui-ci soit soumis aux experts pour validation. Ce plan doit être basé, bien évidemment, sur les principes qui ont été exposés par le CNS en matière de distanciation sociale.

J'ai, comme vous, pris note du plan de déconfinement phasé qui a été présenté vendredi dernier par la Première ministre. À partir du 4 mai donc, dans le strict respect des règles de distanciation sociale, la pratique d'une activité physique comme la marche, le jogging, le vélo, le tennis, le golf, l'athlétisme, le kayak, etc. – c'est-à-dire des activités individuelles en *outdoor* sans contact – est permise avec les membres d'une famille vivant sous le même toit ou avec maximum deux autres personnes qui ne partagent pas le même domicile. Cette pratique est permise dans un cadre récréatif, mais les règles de distanciation sociale sont toujours à respecter. On nous a clairement demandé d'insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une reprise des entraînements. Les infrastructures sportives des disciplines individuelles *outdoor* visées sont ouvertes à l'exception des vestiaires, des douches et des buvettes. Il est recommandé d'éviter toute concentration de population, même en respectant les règles de distanciation.

Deuxième phase: après le 18 mai, le CNS envisage de permettre la reprise des activités d'entraînement pour les sports collectifs de plein air, à condition que le club soit agréé par une fédération sportive reconnue, qu'un entraîneur se trouve sur place et que les distances de sécurité soient respectées. Il nous a été encore une fois demandé de bien insister sur le fait que cette possibilité serait sujette à évaluation en fonction de l'évolution de la pandémie.

À ce stade, il n'est malheureusement toujours pas question de permettre une circulation massive de la population ni des regroupements importants. Dès lors, les marches ADEPS doivent rester suspendues.

Concernant les stages d'été, la reprise des compétitions ou la reprise des sports *indoor*, en ce compris l'ouverture des salles de fitness ou de danse, il est encore trop tôt pour se prononcer sur les intentions du CNS. Ce dernier a indiqué que ses décisions dépendront de l'évolution de l'épidémie.

À ma demande, l'administration a mis en place un groupe de travail spécifique concernant le déconfinement en milieu sportif et il sera composé notamment du professeur Niel Hens. Ce groupe de travail aura pour objectif de me conseiller et de définir les règles pour la pratique d'une activité physique et sportive, notamment toutes les règles en matière de port du masque, question qui a été évoquée par M. Clersy, sur la base et en prévision des recommandations du CNS.

Il y avait une question qui concernait l'information. Nous avons eu en effet une concertation avec le secteur à ce propos, mais une FAQ a été rapidement intégrée sur le site de l'ADEPS dès le premier jour de la crise sanitaire, et celle-ci est mise à jour en continu.

Un mot si vous me le permettez sur le mouvement sportif, l'importance de celui-ci et le vide qu'il laisse dans le cadre de la suspension des activités. Le mouvement sportif en Fédération Wallonie-Bruxelles est à lui seul un service public à part entière. On compte dix-huit centres sportifs ADEPS, soixante-cinq fédérations et associations sportives reconnues qui chapeautent plus de 7 000 clubs auprès de 700 000 affiliés encadrés par 62 000 entraîneurs diplômés ADEPS ainsi que 103 centres sportifs locaux et centres sportifs locaux intégrés. Je pense qu'il est important de rappeler l'importance du secteur.

L'administration générale des sports emploie de manière permanente 380 personnes, tous métiers confondus, dans les différents centres sportifs. En outre, pour mener à bien ces missions et ces activités dans les centres plus de 1 300 personnes sont engagées comme collaborateurs occasionnels. Au total, ce sont 8 700 contrats de travail dont 80 % sont dédiés à des fonctions de moniteur de sport ou de chef d'activités. En année pleine, ces centres représentent près de 35 000 stagiaires durant les vacances scolaires, et quelque 180 000 enfants et adolescents dans le cadre scolaire sont accueillis chaque année. Près de 75 000 stagiaires transitent par nos centres, soit par leur fédération sportive, soit par leur club pour différentes activités.

À cet égard, l'ensemble des établissements scolaires et des particuliers qui ont vu leurs stages annulés seront bien évidemment remboursés. Cette opération est par ailleurs en cours.

Concernant les stages d'été, l'offre sera appelée à évoluer en fonction des recommandations du CNS. Mais j'ai fait le choix de permettre aux inscriptions de poursuivre leur cours. Toutefois, exceptionnellement, aucun acompte n'est exigé.

En quelques chiffres, l'ADEPS, c'est aussi 1 000 Points verts auprès de 800 000 marcheurs, plus de 50 cross scolaires qui comptent plus de 30 000 participants, ou encore les processus de sélection qui mènent aux Rhéto Trophées et qui mobilisent plus de 2 000 participants.

232 points verts ont été annulés, mais l'indemnité de 100 euros a néanmoins été confirmée à l'ensemble des organisations.

Je pense qu'il était important de faire cette brève présentation chiffrée pour démontrer le rôle essentiel d'opérateur de l'administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) et le vide que son inactivité temporaire laisse dans le quotidien de nos concitoyens.

Un mot à présent sur les pertes du secteur. Le samedi 4 avril dernier, l'AISF et l'AES, toutes deux reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour leur fonction de représentation et d'expertise, ont lancé une enquête qui prenait fin le mercredi 8 avril. Cette enquête chiffre en effet la perte nette totale du mouvement sportif à 64 250 000 euros sans reprise avant fin juin.

Le premier questionnaire était adressé aux fédérations sportives. Sur les 70 fédérations membres de l'AISF, 57 ont répondu. 38 % des structures ont actuellement recours au chômage temporaire pour force majeure et 12 % se disent en difficulté de trésorerie, sans pour autant permettre déterminer si ces difficultés sont liées aux mesures de confinement. Quoi qu'il en soit, les 57 structures font état de pertes nettes de 1 750 000 euros, soit 25 000 euros par fédération.

Le second questionnaire ciblait les centres sportifs. Sur les 250 membres de l'AES, 210 centres sportifs ont participé à l'enquête. Il en ressort que 40 % d'entre eux ont recours au chômage temporaire et 21 % ont des difficultés de trésorerie, notamment relatives aux coûts d'entretien des piscines. Les sondés avancent des pertes nettes globales de 14 500 000 euros, soit une moyenne de 58 000 euros par centre sportif. Je rappelle que nos fédérations emploient plus de 250 équivalents temps plein (ETP), sans prendre en considération les cadres sportifs occasionnels. Au niveau des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés, ce sont plus de 820 ETP.

Les clubs sportifs étaient également sollicités au travers d'un troisième questionnaire. 2 120 clubs ont répondu sur les 7 000 clubs interpellés. Ici encore, 20 % connaissent des problèmes de trésorerie et les pertes nettes s'élèvent, depuis le début du confinement, à 48 000 000 euros, soit une moyenne de 6 900 euros à l'échelle des 7 000 clubs. La taille des clubs est directement proportionnelle au volume des pertes et la moyenne chute à 4 500 euros pour les clubs de moins de 25 membres, alors qu'elle s'élève à plus de 30 000 euros pour les clubs de plus de 250 membres.

En outre, 70 % des clubs sportifs bénéficient du soutien d'entreprises privées. On le sait, ces dernières sont lourdement impactées par les mesures de confinement, ce qui réduira naturellement leur investissement dans le sport. Assurément, cette enquête mentionnée par plusieurs d'entre vous est révélatrice de l'importance économique du sport, mais également des réelles difficultés que celui-ci rencontre. MM. Antoine, Beugnies, Collin, Dodrimont, Vossaert et Witsel, vous les avez tous mentionnées. C'est donc sur une base d'objectivation essentielle que nous allons travailler sur les propositions formulées au gouvernement, afin que le mouvement sportif puisse bénéficier d'un soutien au travers du fonds d'urgence. À cet égard, ne m'en veuillez pas de ne pas dévoiler encore ce qui doit faire l'objet d'un accord au sein du gouvernement.

Dans tous les cas, je suis attentive aux propositions constructives qui ont été émises, tels que des prêts à intérêt zéro, des indemnités de formation, etc. Je marque quelques réserves vis-à-vis des propositions d'aide forfaitaire, et ce, pour plusieurs raisons: parce que je crains qu'elle ne prenne pas en considération les spécificités des clubs et, d'autre part, car elle risque de ne pas permettre de justifier un besoin en lien direct avec le Covid-19. En outre, en prenant l'estimation la plus basse de la proposition évoquée, le budget atteindrait 17 millions d'euros, ce qui correspond au budget annuel du fonds des sports ou encore à 34 % du fonds d'urgence.

Quant à la question spécifique des centres équestres, je me permets de rappeler que les chevaux ne sont jamais pris en considération dans le cadre des subventions sport. En effet, ils relèvent d'autres niveaux de pouvoir.

Messieurs les Députés, plusieurs d'entre vous ont mentionné un point de l'étude qui a retenu mon

attention, surtout au regard des craintes relayées par les uns et les autres: la question des cotisations. Seuls 26 % des clubs qui ont répondu à l'enquête disent avoir reçu une demande de remboursement. Dans le même temps, 54 % des clubs se disent prêts à proposer une compensation pour la saison prochaine. Il est vrai que la question des cotisations se pose pour les ASBL ou clubs sportifs non reconnus, mais vous conviendrez qu'il ne m'appartient pas de dicter le comportement commercial qu'ils doivent adopter.

Concernant les clubs affiliés à nos fédérations, le retour du terrain me donne à penser que les sportifs feront bloc et adopteront un comportement solidaire. Dès l'entame du confinement, l'activité physique et sportive a été recommandée. Des initiatives originales ont vu le jour et la population a incontestablement pris ou repris goût à l'effort physique et aux bienfaits qu'il entraîne. Il nous faudra profiter de ce nouvel élan pour entretenir cette aspiration. Plusieurs d'entre vous ont soutenu cette idée.

À cet égard, l'ADEPS a multiplié les initiatives en mobilisant les sportifs de haut niveau pour rappeler au public de respecter les consignes élémentaires d'hygiène. Je tiens à les remercier tout particulièrement. Le personnel des centres ADEPS est mobilisé pour réaliser de multiples capsules relayées sur la plateforme Auvio de la RTBF et proposant des jeux et exercices à faire individuellement ou en famille pour bouger au maximum durant la période de confinement.

La solidarité est une des valeurs essentielles du sport. Nos centres sont mis à contribution afin d'accueillir des personnes en difficulté. Ils le seront encore à l'avenir. Je veux mentionner certaines des initiatives qui s'opérationnalisent avec les secteurs initialement concernés. À Arlon, le centre ADEPS s'est ouvert aux sans-abri. Les centres de Loverval et de Spa hébergeront des jeunes de six à dix-huit ans qui sont en danger ou en difficulté. D'autres projets sont en cours de réflexion. Notons aussi que le centre d'Auderghem, afin de soutenir sa commune, accueille des personnes décédées. Le centre sportif de Péronnes a mis des lits et des matelas à disposition du Centre hospitalier de Wallonie picarde à Tournai. Les véhicules de l'ADEPS ont été mis à contribution pour livrer du matériel, dont des masques, à des structures et associations, dont des ASBL agréées par l'aide à la jeunesse.

Quatre de nos centres ont été mobilisés (Woluwe, Louvain-la-Neuve, Mons et Liège) pour permettre à nos sportifs disposant du statut de sportif de haut niveau de continuer à s'entraîner moyennant le respect des conditions sanitaires. Dans un premier temps, cette mesure était dictée par l'impératif de préparation aux Jeux olympiques (JO). Dans un second temps, vu le chamboulement du calendrier sportif, il s'agissait de ne pas sanctionner une seconde fois nos athlètes et de leur permettre de poursuivre un entraînement avec comme objectifs les Jeux olympiques, même s'ils sont retardés, et la reprise éventuelle des championnats. Comme je l'ai très rapidement confirmé, nos sportifs sous contrat conserveront leur contrat en 2021, sauf s'ils se désistent. Mes services, en collaboration avec les fédérations sportives, planchent déjà sur différents scénarios, notamment budgétaires, pour encadrer au mieux nos sportifs.

J'ai rapidement rassuré nos fédérations en ce qui concerne leurs subventions. Une avance de 70 % a été liquidée aux différents bénéficiaires des plans-programmes et une avance de 80 % du forfait de fonctionnement a été effectuée. Les centres sportifs locaux (CSL) et les centres sportifs locaux intégrés (CSLI) ont également perçu l'avance prévue.

En ce qui concerne l'ensemble des subventions liées entre autres à l'achat de matériel, à la notoriété, à l'action sportive locale et à la promotion, etc., il va sans dire que nos engagements seront respectés. Les événements ou projets qui ont été interrompus seront considérés comme réalisés. La subvention promise sera liquidée au prorata des pièces justificatives éligibles. Il en ira de même pour les événements ou projets qui ont dû être annulés, mais pour lesquels le bénéficiaire pourra justifier des frais éligibles déjà effectués.

Je ferai ultérieurement une analyse des conséquences de l'arrêt de la Cour constitutionnelle sur le volontariat, car ce n'est pas le sujet du jour. Ce sujet est toutefois très important et mérite l'objet d'un développement.

Messieurs les Députés, j'espère avoir dressé le panorama le plus large possible des conséquences du confinement sur le sport et des initiatives prises pour soutenir le secteur. Je souhaite que cette crise soit l'occasion de mettre en évidence le rôle crucial du sport dans notre société, y compris au sein de l'école, et de développer de nouvelles initiatives.

M. René Collin (cdH). – Madame la Ministre, je retiens de votre réponse quelques points de satisfaction et quelques points de déception. Je ne vous ai pas trouvée très enthousiaste par rapport à ma proposition de saisir l'occasion du déconfinement pour introduire davantage de sport à l'école. Mais je comprends que vous deviez y réfléchir avec vos équipes et je vous encourage à le faire.

Vous avez été très franche sur la question des centres équestres évoqués par M. Clersy. C'est d'ailleurs avec lui que j'ai interpellé le ministre Borsus la semaine dernière au Parlement wallon. Sans ironie, M. Clersy, je compte sur vous pour qu'Écolo fasse entendre sa voix au sein du gouvernement wallon. Le gouvernement wallon doit absolument étendre le bénéfice de l'indemnité de 5 000 euros aux ASBL, notamment les centres équestres, qui sont des acteurs économiques et sportifs.

L'argent qui sera investi pour soutenir les sportifs à travers leur club, les fédérations et les

centres sportifs, ne sera pas perdu! Il s'agit d'un investissement, l'activité physique étant un facteur essentiel de santé, et donc, un facteur de réduction des dépenses publiques dans le domaine de la santé. Le sport est un pilier de cohésion sociale et d'intégration, mais aussi un secteur économique qui représente des milliers d'emplois.

Vous avez mesuré avec nous, Madame la Ministre, le constat inquiétant que nous tirons aujourd'hui. Vous avez entendu le cri d'alarme du secteur. Vous avez constaté que vous jouissez de l'appui de toutes les formations politiques. Il vous faut donc à présent mobiliser les moyens et prendre des décisions. J'espère que ces décisions seront fortes, rapides et justes.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cet état des lieux exhaustif sur les problèmes rencontrés par le monde sportif. Je suis bien conscient que des informations plus concrètes, notamment sur la reprise des activités sportives et des stages, devront attendre les prochaines décisions du CNS.

Néanmoins, vu l'attention que vous accordez à cette problématique et les connaissances que vous affichez dans ce domaine, je suis rassuré à propos de l'organisation de cette reprise. Je le rappelle, le sport est essentiel dans notre société. Nous attendons beaucoup de la reprise des activités sportives. Sans doute cela se fera-t-il dans une société ébranlée par une crise tout à fait inédite dans notre histoire. La construction de cette nouvelle société passera par des activités saines, qui favoriseront les rencontres et les échanges, et je pense qu'il n'y a rien de mieux que le sport pour apporter cela à nos citoyens. Pour ceux-ci, j'espère que nous pourrons rapidement organiser la reprise des activités sportives qui leur tiennent particulièrement à cœur.

M. André Antoine (cdH). – Je noterai d'abord deux points positifs avant d'exprimer une immense déception.

Vous connaissez apparemment bien le secteur. Vous avez étudié différents rapports sur les difficultés financières que rencontrent les fédérations et les clubs. L'état des lieux vous est connu et je vous en remercie. Je note que vous avez décidé le remboursement des stages d'été pour ceux qui le souhaitent. C'est une bonne décision, mais c'est la seule que vous avez annoncée.

Au-delà de ça, quelle déception! En six semaines, aucune décision financière n'a été prise pour la vie sportive, les fédérations et les clubs. Pourtant, au gouvernement, certains de vos collègues ont obtenu un premier, un second et même un troisième tour. Je pense notamment à Mme Linard. Le sport, lui, ne voit rien venir. C'est d'autant plus dommage, puisque vous disposez du fonds du sport. L'ayant géré par le passé, je sais de quoi je parle… Vous auriez pu obtenir une intervention supplémentaire de la Loterie nationale en prêt de solidarité. En outre, puisque 2020 ne sera pas une année olympique, certaines sommes ne seront finalement pas dépensées. Vous pourriez donc mobiliser des crédits pour soutenir les fédérations et surtout les clubs.

Enfin, vu les propos de M. Daerden, comment comprendre qu'il reste aujourd'hui 43 millions d'euros à répartir entre les ministres et que rien n'a été décidé pour le sport en six semaines! Vous indiquez que vos propositions atteindront les 14 millions d'euros. Je comprendrais aisément que vous resserriez les conditions. Par contre, réserver 10 millions d'euros, dont une partie pourrait d'ailleurs être financée avec les budgets dont vous disposez depuis le début de cette année, cela représenterait probablement 5 à 6 millions d'euros. Est-ce vraiment de trop pour les quelque 600 000 sportifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Est-ce vraiment de trop pour les 200 000 jeunes qui suivent leur formation dans les différents clubs de football? J'espère qu'il y aura un sursaut et qu'une note sera déposée au gouvernement. J'espère que vous viendrez avec des solutions sonnantes et trébuchantes et pas seulement la réédition de différents rapports vécus, certes intéressante, mais qui ne satisfera évidemment pas les clubs de sport aujourd'hui aux abois.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Je rejoins M. Antoine sur un point très important qui est la nécessité d'avoir des réponses urgentes, mais aussi sur la manière de déployer une stratégie plus globale de refinancement de l'enveloppe dédiée au sport dans nos budgets. En début de législature, nous avions déjà examiné différentes pistes de solution. Le groupe de travail que vous aviez mis en place n'a d'ailleurs pas été créé il y a seulement dix jours. Sa formation remonte à quelques mois déjà!

Pour revenir aux mesures d'urgence, certains ont parlé des aides régionales. Les Régions sont intervenues, notamment pour soutenir le secteur des entreprises, tout comme le gouvernement fédéral, afin d'aider dans l'urgence un ou plusieurs secteurs. Vu le tableau qu'on nous a dressé, il se pose un problème de trésorerie, sans oublier la saison qui se prépare. Le problème de trésorerie est celui auquel nous devrions pouvoir répondre de manière plus directe. Aujourd'hui, vous n'apportez pas de réponse claire et immédiate. Vous dites que vous y réfléchirez… Vous devrez surtout négocier avec vos partenaires du gouvernement. C'est du moins ce que je comprends dans l'absence de réponse du gouvernement par rapport à ce fonds dédié au coronavirus.

Si j'insiste sur les mesures directes, c'est parce que je préférerais éviter une situation de course à l'échalote entre les communes et les différents niveaux de pouvoir. Certaines communes, dont celle de Schaerbeek, ont décidé d'accorder des subventions complémentaires aux clubs sportifs ou ont proposé de recourir à des «chèques sport». Ce sont de belles propositions. Dans le cas présent, c'est à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'apporter une réponse plus globale, et surtout une réponse

d'urgence. Il en va de même pour le secteur culturel.

J'espère que le débat d'aujourd'hui sera suivi d'une réaction du gouvernement et que vous serez soutenue dans vos demandes pour que le sport soit reconnu à sa juste valeur, tant avant la crise que pendant et après celle-ci.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'ensemble de ces éléments de réponse. Je voudrais tout d'abord saluer la méthode. Certains vous reprochent de ne pas aller assez vite, mais la concertation a été extrêmement étroite, voire tendue avec les fédérations. Cette enquête était tout à fait utile pour prendre la pleine mesure de la problématique et mieux cibler les aides que nous appelons tous ensemble de tous nos vœux. D'autre part, je vous félicite aussi d'avoir choisi de vous entourer d'un groupe de travail rassemblant plusieurs experts. En effet, la priorité, au moment du déconfinement, sera de faire en sorte que cette reprise ne mette pas en danger la santé des citoyens.

Pour conclure, en ce qui concerne le fonds d'urgence, il faudra à un moment donné poser des gestes très concrets en faveur de nos clubs sportifs. Je pense particulièrement au sport amateur, comme cela a été suffisamment souligné. Ces derniers jouent un rôle social tout à fait déterminant aujourd'hui en Wallonie et il ne faudra évidemment pas qu'ils soient les oubliés de cette crise.

J'insiste un peu sur la question des centres équestres. Il y a moyen de manière très constructive de se mettre autour de la table et d'organiser une concertation spécifique avec la Ligue équestre Wallonie-Bruxelles (LEWB) et avec vos homologues dans les Régions, pour faire en sorte que ce cas un peu particulier dans le cadre du débat qui nous occupe aujourd'hui, je vous le concède, soit réellement pris en considération. Plusieurs ASBL ainsi que tous les cercles amateurs constitués en ASBL vous attendent sur ce point spécifique, Madame la Ministre.

M. John Beugnies (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses. Comme vous le savez, énormément de clubs amateurs sont de simples ASBL qui n'ont pas forcément de bas de laine. Leur seule rentrée financière est bien souvent l'organisation de tournois, de compétitions ou de soupers pour faire rentrer de l'argent. Tout cela est évidemment impossible en ce moment. C'est pourquoi beaucoup de clubs amateurs sont déjà en difficulté. Nous sommes évidemment contents d'apprendre que ces derniers auront accès au fonds d'urgence, mais c'est aujourd'hui qu'ils ont besoin d'aide. Pour beaucoup d'entre eux, dans un mois, ce sera trop tard. C'est donc dès aujourd'hui selon nous qu'il faut les informer et leur expliquer la procédure à suivre afin de pouvoir bénéficier sans délai d'une aide financière. Il en va de la viabilité de ces clubs qui, pour rappel, jouent un rôle essentiel dans le maintien des liens sociaux de la majorité de la population. Nous serons donc très attentifs à ce que ce secteur puisse bénéficier d'aides financières dès aujourd'hui.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses, même si je ne pense pas avoir reçu de réponse à ma dernière question concernant les chronométreurs. Par ailleurs, je suis satisfait d'entendre que vous êtes bien entourée d'experts. Rappelons que le sport est un acteur économique et sociétal. Il est également primordial pour la santé et le bien-être. Il devra donc être remis sur pied autant que la culture et que les autres secteurs relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h55 et reprise à 14h05.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.20 Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mesures prises dans le cadre de la gestion du Covid-19 durant la période estivale pour l'enseignement de promotion sociale»

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Comme dans toutes les filières d'enseignement, les professeurs, les étudiants et les directions des établissements d'enseignement de promotion sociale mettent tout en œuvre pour surmonter les contraintes liées aux mesures de confinement. Dans cet exercice peu commode, la promotion sociale, centrée sur l'andragogie, requiert des mesures spécifiques. Dans ce contexte, Madame la Ministre, vous avez organisé une réunion, le 14 avril dernier, avec les acteurs de terrain, les pouvoirs organisateurs et les syndicats.

Aujourd'hui, étant donné la prolongation des mesures de confinement, je souhaite vous interroger sur la future note d'orientation qui a été soumise au gouvernement. Ce 25 avril, vous avez publié un communiqué de presse portant sur les dispositions pour la fin de l'année académique dans l'enseignement de promotion sociale. Pouvez-vous dresser un état des lieux complet? Qu'est-il ressorti des réunions avec les représentants du secteur? Que prévoit la note d'orientation?

Quelles sont les modalités d'organisation pour le reste de l'année scolaire? Comment les épreuves intégrées, notamment celles qui sont liées à la pratique d'un stage, s'organiseront-elles? Quand et comment les apprenants seront-ils informés de ces modalités? Selon toute vraisemblance, certains

cours, comme les cours pratiques, n'auront pas pu être dispensés. Des unités d'enseignement pourraient-elles être reportées? Qu'en est-il des formations dans le cadre des professions réglementées? Je pense notamment aux brevets et bacheliers en soins infirmiers. Comment les stages, épreuves et examens s'organiseront-ils?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En ce qui concerne les modalités d'organisation du reste de l'année scolaire 2019-2020, le principe général consiste à maintenir, dans la mesure du possible, le calendrier de l'année. L'objectif est de permettre aux futurs diplômés d'entrer sur le marché du travail ou de poursuivre leur projet de reconversion professionnelle le plus rapidement possible, de limiter l'impact de la pandémie sur le déroulement de la prochaine année académique et d'éviter un allongement des études susceptible de générer un risque accru de précarité chez les apprenants de l'enseignement de promotion sociale.

Pour ce faire, depuis la suspension des cours en présentiel, l'enseignement à distance doit autant que faire se peut être mis en œuvre par les établissements d'enseignement de promotion sociale. En outre, des pistes et des balises pour protéger les étudiants sont à l'étude au niveau du gouvernement pour les situations où il aurait été impossible de respecter le calendrier académique initialement prévu. Un arrêté à ce sujet est déjà passé en première lecture.

Ces mesures sont les suivantes: possibilité d'allonger la durée maximum d'une unité d'enseignement jusqu'au 31 décembre 2020 au plus tard; possibilité d'augmenter jusqu'à 15 % le plafond des activités consacrées à la remédiation ou à l'encadrement des étudiants; possibilité de procéder par évaluation continue dans l'enseignement de promotion sociale de niveau supérieur à l'instar de l'enseignement de promotion sociale secondaire; possibilité d'admettre, à titre exceptionnel, un étudiant dans une unité d'enseignement qui nécessite la réussite d'une ou des unités d'enseignement prérequis et pour lesquelles il n'a pas encore été possible, en raison du confinement, de procéder à l'évaluation des acquis d'apprentissage; possibilité de délibérer par étudiant sur la base individuelle afin de s'adapter à son avancement et ainsi éviter l'allongement de son parcours et le décrochage scolaire; possibilité d'augmenter de deux mois le délai entre la première et la seconde session de l'épreuve intégrée; instauration de balises afin d'organiser les évaluations à distance qui sont déjà réglementairement autorisées dans l'enseignement de promotion sociale; possibilité d'exonération du droit d'inscription.

Pour l'année 2020-2021, les étudiants qui sont considérés comme étudiants réguliers au 13 mars et qui se réinscrivent dans des unités d'enseignement auxquelles ils étaient inscrits durant le confinement seront exemptés du droit d'inscription. Cette exemption ne concerne pas les étudiants qui ont présenté les deux sessions prévues, pour l'enseignement secondaire, et ceux qui sont visés à l'article 18 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 septembre 2015, pour l'enseignement supérieur.

Si le sujet de l'épreuve intégrée trouve fréquemment sa source dans le stage effectué par l'étudiant, le travail de fin d'études nécessite cependant un travail de recherche ou de compilation de la part de l'étudiant. Certains établissements d'enseignement de promotion sociale ont instauré des mécanismes permettant de suivre à distance ce travail de fin d'études.

Par ailleurs, les problèmes liés à l'organisation des épreuves intégrées et basées sur un examen pratique devraient être levés par l'allongement de la durée des unités d'enseignements. Ces problèmes organisationnels devraient également être levés par le fait que le délai entre la première et la seconde session pourra être prolongé de deux mois pour les épreuves intégrées dont la date de début se situe au cours de l'année académique 2019-2020.

La balise suivante est une importante mesure de protection pour les étudiants: pour le 8 mai au plus tard et au minimum 14 jours calendrier avant les dates d'évaluation, toutes les informations relatives aux modalités d'évaluation des unités d'enseignement seront transmises aux étudiants par leur établissement.

En ce qui concerne les cours qui n'auraient pas pu être donnés, un allongement des unités d'enseignement serait possible jusqu'au 31 décembre 2020 au plus tard. Il s'agit, encore une fois, d'une possibilité à utiliser uniquement lorsque le calendrier initialement prévu n'a pas pu être maintenu.

J'en viens à votre question relative aux professions réglementées, dont les brevets et bacheliers en soins infirmiers. En ce qui concerne les professions dont les exigences sont définies dans les directives européennes (infirmiers responsables de soins généraux, infirmiers hospitaliers, etc.), la Commission européenne a récemment transmis des signaux qui laissent présager du maintien strict des normes en vigueur. Il convient dès lors, par prudence et dans toute la mesure du possible, de maintenir ou reprendre les activités de stage en donnant priorité pour les lieux de stage encore accessibles aux apprenants qui sont dans l'année diplômante.

L'objectif est de tout mettre en œuvre pour ne pas retarder l'entrée des apprenants sur le marché du travail. Pour tous les cas où le stage n'aurait pas pu se poursuivre, plusieurs pistes de solution sont proposées: en dehors des années diplômantes, possibilité de récupérer certaines heures de stage non prestées durant la suite des études; élargissement du nombre d'heures journalières où l'étudiant peut être en stage afin de compenser plus rapidement les

heures de stages non prestées.

Enfin, pour les apprenants qui se sont engagés volontairement afin de soutenir les structures de soins, nous avons voulu donner un signal. Nous avons permis au Conseil des études d'examiner la possibilité de valoriser comme heures de stage, en totalité ou en partie, les compétences acquises durant la période de volontariat dans le respect des prescrits européens. L'adéquation entre la nature des tâches effectuées sur une base volontaire et celle prévue par la législation relative au stage requis devra être démontrée, tout comme la réalité d'un encadrement pédagogique. Si l'un de ces deux éléments ne peut être démontré, les heures de volontariat ne pourront pas être valorisées comme heures de stage.

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Je suis satisfaite des mesures qui ont été adoptées en première lecture par le gouvernement. J'espère que les points encore flous feront rapidement l'objet de clarification. Il est en effet important de veiller à ce que les apprenants disposent de toutes les informations en temps et en heure. Cela les rassurera et leur permettra de s'organiser en conséquence et d'avoir ainsi un maximum de chances de réussite.

1.21 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Organisation alternative des apprentissages et des évaluations dans l'enseignement supérieur»

1.22 Question de Mme Alexia Bertrand à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Réorganisation de la fin de l'année académique 2019-2020 à la suite de la crise du Covid-19»

1.23 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Accompagnement des étudiants dans le cadre des cours à distance»

1.24 Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Réduction de la matière d'examen et évaluation formative des matières données durant ce deuxième quadrimestre – Covid-19»

1.25 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Concertation relative à l'organisation de la fin d'année académique, des évaluations et des stages»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces cinq questions orales. *(Assentiment)*

Mme Alda Greoli (cdH). – Je souhaite discuter de l'organisation des apprentissages et des évaluations dans l'enseignement supérieur. En sa séance du 7 avril, le gouvernement a adopté des lignes directrices pour l'organisation de l'année académique, des apprentissages et des évaluations, laissant le soin aux établissements d'enseignement supérieur de prendre les mesures adéquates et de les communiquer aux étudiants pour le 27 avril au plus tard. Ainsi, tous les étudiants devraient désormais connaître les dates et modalités d'organisation de leurs examens ainsi que le contenu de chaque évaluation.

Si les marges de manœuvre des établissements, qui ont été renforcées par les assouplissements du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, dit décret «Paysage», favorisent une réponse la plus adaptée possible aux situations individuelles, plusieurs questions communes semblent persister. Qu'en est-il des évaluations prévues hors session, en avril et en mai, pour lesquelles une période raisonnable entre l'adaptation de la fiche ECTS (*European Credit Transfer System*) et la date de l'épreuve ne peut être assurée? Peuvent-elles être maintenues? Comment le respect de l'échéance du 27 avril a-t-il été contrôlé? En cas de non-respect, les évaluations concernées sont-elles annulées ou reportées à une session ultérieure? Comment la publicité des épreuves prévue à l'article 137 du décret «Paysage» est-elle assurée dans le cadre de l'organisation alternative des évaluations, singulièrement pour les examens oraux et artistiques?

L'article 138 du décret «Paysage» prévoit que les établissements sont tenus d'organiser au moins deux évaluations d'une même unité d'enseignement en fin de deux quadrimestres différents d'une même année académique. Cette obligation est-elle maintenue? Comment cette disposition trouve-t-elle à s'appliquer en cas de prolongation de session?

Le communiqué de presse du gouvernement du 7 avril indique qu'une semaine blanche sera organisée entre la fin des activités d'apprentissage et les examens dans les universités. La mesure sera encouragée dans les hautes écoles. Quelles raisons motivent cette différence entre les établissements? Historiquement, les hautes écoles ne prévoient toutefois pas toujours une semaine blanche.

Le gouvernement demande aux établissements de maintenir ou de reprendre les activités de stage, particulièrement les cursus menant à des professions réglementées. Selon le communiqué du gouvernement, «la Commission européenne a récemment transmis des signaux qui laissent présager du maintien strict des normes en vigueur». Madame la Ministre, pourriez-vous me dire où en sont les discussions avec le niveau européen par rapport aux professions réglementées?

Mme Alexia Bertrand (MR). – Face à la crise sanitaire du Covid-19, Madame la Ministre, vous avez adopté, en concertation avec le secteur, une série de mesures visant à réorganiser la fin de l'année académique 2019-2020. Votre objectif, que nous saluons vivement, est d'assurer la continuité académique et de tout mettre en œuvre pour respecter au mieux le calendrier académique et l'acquisition des compétences par nos étudiants. Vous avez fait montre de détermination afin d'éviter, entre autres, de retarder la diplomation des étudiants qui sont en dernière année tout en assurant l'égalité entre les étudiants présentant la même épreuve. Les mesures prises accordent de la souplesse aux établissements d'enseignement supérieur afin que les étudiants puissent aller le plus loin possible dans les apprentissages en tenant compte de la diversité des situations, tout en fixant des balises et des garde-fous afin de garantir l'information aux étudiants et l'égalité entre tous ceux qui relèvent du même jury.

Je tiens à saluer l'ensemble du personnel au sens large et nos étudiants pour leur attitude saine, respectueuse et proactive. Je me réjouis de constater l'énergie que nos établissements déploient dans la mise en œuvre de l'apprentissage à distance. Et parce que nous devons garder un esprit positif, ne perdons pas de vue que toute situation exceptionnelle peut nous apporter des enseignements. Nul doute que la mise en application de l'enseignement à distance pour raison exceptionnelle nous permettra de tirer des leçons et nous fera réfléchir sur les modes de pédagogie alternatifs dans le futur.

Madame la Ministre, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur devait communiquer aux étudiants pour ce lundi 27 avril au plus tard les modalités relatives à l'évaluation des unités d'enseignement du deuxième quadrimestre adoptées dans le respect des dispositions de concertation interne à chaque établissement d'enseignement supérieur. Ces modalités portent sur la matière qui fera l'objet de chaque évaluation, la nature générale de l'examen et ses caractéristiques. Une tendance générale se dégage aujourd'hui quant aux modalités choisies, en fonction des filières et du type d'établissement. Avez-vous des retours à ce jour sur les concertations entre le corps académique, les étudiants et le personnel administratif en vue de la prise de décision?

Quel système se dégage pour l'organisation des examens à distance? Comment garantir l'absence de tricherie? Quelles mesures ont-elles été prises pour éviter la fracture numérique et permettre à tous les étudiants de présenter leur examen de manière sereine et dans les mêmes conditions? Dans l'hypothèse où un établissement a opté pour le présentiel, comment le respect de la distanciation sociale sera-t-il assuré?

Nous savons également que les établissements auront la possibilité de poursuivre le deuxième quadrimestre jusqu'au 10 juillet au plus tard. Cette décision d'allonger la session d'examen doit faire l'objet d'une décision prise avec les acteurs de l'établissement. Avez-vous déjà des retours sur l'application de cette disposition? Si oui, dans quelle mesure et pour quelles filières?

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Depuis la mi-mars, l'enseignement supérieur a basculé dans le monde de l'enseignement à distance. Il s'agit d'une révolution fondamentale à laquelle très peu d'établissements, d'enseignants et d'étudiants étaient préparés. J'ai essayé de grouper l'ensemble de mes questions en deux grandes catégories pour pouvoir les ramener à deux questions. La première concerne l'accompagnement des étudiants en cette fin d'année, la seconde touche à l'organisation en tant que telle de la fin d'année et principalement des évaluations.

Je suis frappé par les facultés d'adaptation incroyables dont la plupart des opérateurs ont fait preuve. Je tiens vraiment à remercier ceux qui se sont mobilisés et se mobilisent encore pour tenter de rendre cette situation la moins difficile à vivre possible, tant au niveau des établissements que des étudiants. Malgré cela, de nombreux problèmes ont été signalés. J'en suis informé quotidiennement. Ils nécessitent des réponses adaptées.

Ainsi, j'ai encore reçu ce matin deux appels de la part d'étudiants en détresse. Le premier provenait d'une jeune maman. L'école primaire de son enfant refuse d'accueillir ce dernier en garderie. Elle ne peut dès lors assister aux cours donnés à distance et elle ne sera pas forcément en mesure de passer ses examens. Le second appel provenait d'un

étudiant universitaire qui vient de recevoir hier et en une fois l'ensemble des six dernières semaines d'un seul cours, soit six *podcasts* à intégrer en cette période peu propice.

La situation que nous vivons met aussi pleinement en lumière l'inégalité face au numérique, mais également face aux conditions sociales et familiales dans lesquelles les cours doivent être suivis. On peut ainsi parler d'une fracture sociale et numérique, l'absence de plusieurs ordinateurs pouvant entraîner des situations compliquées au niveau familial. Certains étudiants ne jouissent pas du confort nécessaire pour suivre leurs cours. Évoquons encore l'absence de suivi pédagogique pour certains d'entre eux. Dès lors, disposez-vous de chiffres relatifs à la proportion d'étudiants éprouvant des difficultés à accéder aux cours à distance?

À quelles solutions recourt-on pour résoudre ces problèmes et terminer l'année dans des conditions acceptables pour les étudiants? Qu'en est-il notamment de l'application du décret imposant la mise à disposition effective de supports de cours écrits et de qualité? La pratique démontre malheureusement que nous sommes loin du compte. Est-il possible, comme le réclament les étudiants, de mettre à disposition les cours enregistrés sous forme de *podcasts*, et pas uniquement en *streaming*? Des dispositifs techniques spécifiques, comme des sous-titres, ont-ils été prévus pour les malentendants?

En ce qui concerne les besoins en matériel, par exemple des ordinateurs, je sais qu'en Région bruxelloise, Circular.brussels a reconditionné des PC pour les donner à certains étudiants. Une telle initiative a-t-elle été mise en œuvre en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation des travaux de cycle et de fin d'études, est-il possible de pallier la fermeture des bibliothèques en donnant aux étudiants un accès à l'ensemble des bibliothèques virtuelles des établissements? Enfin, quelles solutions envisagez-vous pour que les étudiants puissent disposer d'un lieu d'étude adapté? Des solutions alternatives aux bibliothèques et salles de blocus sont-elles envisagées? Des contacts ont-ils été pris avec les communes afin de mettre à disposition des locaux, dans le respect des précautions sanitaires?

L'organisation de la fin de l'année académique fait l'objet d'une grande incertitude. Il faut saluer votre décision de communiquer ce 27 avril à l'ensemble des étudiants les modalités de cette organisation. Cette date était le délai fixé pour l'organisation de la fin de l'année. Pourtant, j'ai entendu des étudiants dire qu'ils n'avaient pas encore les informations et un sondage publié par la Fédération des étudiants francophones (FEF) indique que 70 % des étudiants ne seraient pas encore informés. Qu'en est-il du respect de ce délai de votre point de vue?

Par ailleurs, il était prévu qu'une concertation serait organisée au sein de chaque établissement. Cet élément est essentiel, car la concertation devait permettre de prendre des mesures adaptées aux réalités vécues par les étudiants. C'était le moment où ceux-ci pouvaient vraiment exprimer leurs difficultés. Quel bilan tirez-vous de cette concertation? Avez-vous pu organiser les rencontres dans chaque établissement afin qu'on y évoque les difficultés vécues sur le terrain? Ont-elles permis de garantir l'égalité entre étudiants de filières identiques d'établissements différents? Ou avez-vous constaté des différences d'application? Dans l'affirmative, comment y remédier?

Concernant les stages, comment allez-vous définir la notion d'activités pédagogiques alternatives? Concernant les étudiants dans les professions réglementées, des contacts ont-ils été pris avec la Commission européenne? Une certaine souplesse est-elle envisageable, soit au niveau européen, soit au niveau belge ou au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Enfin, comment comptez-vous garantir que les évaluations de la fin d'année tiendront compte des difficultés rencontrées par les étudiants, à la fois dans le suivi des cours à distance et dans le passage des examens à distance? Et comment garantir le respect de la vie privée par rapport à l'utilisation des logiciels anti-triche?

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – La crise du Covid-19 affecte notre quotidien. Cette situation est particulièrement anxiogène. Nous avons peur pour nous, pour nos proches, pour l'avenir, ce qui nous oblige à nous adapter. Nous ne pouvons pas poursuivre notre routine comme si de rien n'était. C'est le cas aussi des étudiants. Le Covid-19 leur a imposé, tout comme aux enseignants, de rester chez eux.

Avec la suspension des cours présentiels, les conditions et la qualité d'apprentissage ont été fortement affectées. En effet, se trouver en classe avec un enseignant, pouvoir lui poser des questions et lui demander conseil est très différent d'être seul chez soi, face à des cours en ligne conçus parfois dans des conditions précipitées. Aujourd'hui, un quart des étudiants n'ont pas d'endroit calme pour travailler chez eux, sans parler de ceux qui n'ont pas accès à un ordinateur ou à une connexion internet efficace. Le passage aux cours en ligne a donc posé de nombreux problèmes, causé du stress et aggravé les inégalités déjà importantes de notre enseignement.

Le sondage réalisé par la FEF auprès de 13 000 étudiants montre que 60 % d'entre eux sont insatisfaits des conditions d'études virtuelles et qu'un étudiant sur deux estime que les cours en ligne n'équivalent pas à un cours en auditoire. C'est également ce qui ressort des nombreux témoignages que nous avons reçus ces derniers jours et semaines. Zoé, par exemple, nous a écrit ce matin: «La session d'examen commence dans vingt jours

et je n'ai qu'une seule modalité d'examen sur onze cours. Nous savons juste qu'il se passera en ligne, sans autre précision. C'est une situation évidemment particulièrement stressante. Comment se préparer correctement?» C'est le cas aussi de Laura qui nous dit: «Entre les cours et le coronavirus, je suis stressée et je ne l'ai jamais été autant auparavant: crise de larmes, perte de poids, pensées noires sont de plus en plus fréquentes. Le manque de considération de l'école me choque. Aujourd'hui, après avoir reçu les différentes modalités d'évaluation, je réalise qu'on a exactement la même matière à étudier, et que nous serons interrogés de la même manière que si nous avions eu cours en classe alors que nous n'avons eu aucun suivi. C'est aberrant, je suis dégoûtée, j'ai envie de pleurer et de tout arrêter alors que j'adore mes études.»

C'est le cas encore de Tarik qui nous dit: «Je trouve très triste que les personnes qui nous représentent ne pensent pas à nous demander notre avis. Ils essaient de faire croire que le Covid n'a pas de conséquence directe sur les étudiants alors que si. Dans cette situation, je n'ai pas la tête à étudier des jours et des jours comme si tout était normal. La situation ne l'est pas. On vise l'efficacité, mais c'est la perte de beaucoup d'étudiants qui va arriver. De plus, toute la responsabilité est mise sur le dos de l'étudiant: s'il rate, ce sera de sa faute. Alors que non, ça ne l'est pas!»

Dès lors, continuer à essayer de donner et évaluer la matière sans prendre la mesure de la situation risque de couler toute une série d'étudiants, en particulier ceux qui n'ont pas la chance de pouvoir bénéficier d'un environnement d'étude adéquat. Un cours en ligne ne peut pas être considéré comme un cours normal. La matière des examens doit être réduite à l'essentiel et communiquée précisément en conséquence aux étudiants.

Le 17 avril dernier, une étude sur l'impact du coronavirus, réalisée par 123 chercheurs, a été publiée dans le journal «*Le Soir*». Dans les pages portant sur l'enseignement supérieur, les chercheurs reviennent sur les enjeux académiques et sociaux de la crise et du confinement. Sur la question de l'évaluation de ce quadrimestre, ils expliquent que maintenir «des sessions d'examens à visée certificative aboutirait à un déni des lacunes dans la formation et à une injustice grave» et que «la seule chose que des évaluations permettraient de certifier, c'est l'accroissement des inégalités causé par le confinement». Le risque est de provoquer l'incompréhension, la colère et la démotivation des étudiants face au refus de reconnaître leurs conditions d'existence. Il serait opportun d'utiliser la session pour procéder à des évaluations formatives, ou pour accompagner les étudiants et tenter de remédier aux situations les plus délicates.

En outre, le taux d'échec en première année de bachelier à l'université est déjà de 60 % en temps normal. À ce sujet, ces mêmes chercheurs écrivent que les professeurs «ont le sentiment d'avoir vite perdu une part importante des étudiants, en particulier ceux de BAC 1». En effet, ceux-ci n'ont pas encore eu le temps de se familiariser avec la dynamique du travail universitaire. À ce rythme, on peut prévoir une hécatombe chez les étudiants avec les examens qui arrivent.

Enfin, compte tenu de la situation actuelle, il est absolument nécessaire d'organiser, dès que possible, des remédiations pour les étudiants qui le souhaitent et qui en ont besoin. Nous devons permettre aux étudiants de rattraper un éventuel retard afin de garantir la qualité de l'enseignement.

Madame la Ministre, qu'avez-vous mis en place, tout en tenant compte des spécificités des différentes filières, pour permettre aux différents établissements de réduire ou d'adapter la matière des examens ainsi que pour leur permettre d'appliquer une évaluation formative, et non certificative, afin de ne pas pénaliser les étudiants durant cette session d'examens exceptionnelle? Qu'est-il prévu pour permettre aux étudiants de rattraper tout éventuel retard et d'y remédier?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En préambule, je tiens à dire que je comprends évidemment l'angoisse des étudiants: les examens, c'est toujours angoissant et les circonstances actuelles amplifient naturellement cette angoisse. C'est la raison pour laquelle, le gouvernement a souhaité donner de la souplesse aux établissements dans l'organisation de cette fin d'année et éviter de pénaliser les étudiants. Nous avons fixé toute une série de balises exceptionnelles pour protéger les étudiants. Si nous avons un total respect pour la liberté académique, nous avons pris la mesure de la situation exceptionnelle. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu tous ces garde-fous et ces contraintes pour les établissements supérieurs afin de pouvoir accompagner les étudiants.

Depuis le début de la crise, il y a eu au moins cinq réunions avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur: les universités, les hautes écoles, les écoles supérieures des arts, les établissements de promotion sociale, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), les commissaires et délégués de gouvernement. La FEF était systématiquement représentée, de même que les syndicats, les pouvoirs organisateurs et le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque fois, 80 à 90 personnes étaient réunies pour discuter des mesures permettant d'organiser au mieux la fin de l'année. Après une première lecture au gouvernement, j'ai une nouvelle fois sollicité l'avis de l'ARES et de la FEF sur l'arrêté de pouvoirs spéciaux qui a finalement été adopté ce vendredi par le gouvernement.

Les mesures visaient à donner de la souplesse aux établissements, mais aussi à fixer des balises

pour protéger les étudiants. L'ambition est d'aller le plus loin possible dans les apprentissages, de permettre aux étudiants qui sont prêts de pouvoir accéder à l'année suivante et, pour tous ceux qui sont dans une année diplômante, de pouvoir recevoir leur diplôme et s'insérer sur le marché du travail. Ce n'est pas une année comme les autres. Je détaillerai maintenant les mesures prises dans l'intérêt des étudiants pour qu'ils s'organisent au mieux en vue de présenter leurs examens.

La possibilité de modifier les fiches ECTS a été prévue. Dans le contexte de la crise du Covid-19, l'établissement peut modifier ses fiches puisqu'on sait que tous les enseignements ne doivent pas être revus. Ces modifications doivent être communiquées aux étudiants pour le 27 avril. Il y a également la possibilité d'organiser des activités d'apprentissage durant le troisième quadrimestre. Dans ce cas, l'établissement est tenu d'organiser au moins deux évaluations sauf pour les exceptions visées à l'article 138 du décret «Paysage».

Nous avons également prévu d'allonger le deuxième quadrimestre jusqu'au 18 juillet 2020. Il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation. Le troisième quadrimestre est allongé jusqu'au 30 septembre 2020 et il est possible pour les étudiants qui sont en fin de cycle menant au grade académique de bachelier de type court, de master, d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur, de bachelier de spécialisation et de master de spécialisation, de prolonger les stages et les évaluations du troisième quadrimestre de l'année académique 2019-2020 jusqu'au 30 janvier 2020. L'intention est de ne pas retarder partout où c'est possible l'entrée de futurs travailleurs sur le marché du travail dans un contexte où certaines professions sont déjà en pénurie. Je pense aux enseignants et aux infirmiers.

Nous avons également prévu de modifier le parcours d'apprentissage de l'étudiant. Si, en raison de la crise du Covid-19, une activité d'apprentissage a été annulée et ne peut pas être remplacée, un parcours d'apprentissage peut être abaissé sous le plancher des 55 crédits. Cette modification ne peut pas imposer de nouvelles contraintes pour l'étudiant sans son accord explicite.

Nous avons aussi modifié l'organisation des épreuves d'admission aux études de l'enseignement supérieur. Il convient de souligner la communication aux étudiants des modalités relatives aux évaluations pour la fin de ce mois d'avril. Afin d'assurer plus de clarté aux étudiants dans cette période incertaine, les établissements d'enseignement supérieur devaient informer les étudiants pour le 27 avril des modalités des évaluations prévues au deuxième quadrimestre de l'année. Au passage, je salue l'engagement des établissements et des professeurs parce qu'il n'a pas été simple de collectionner toutes les informations qui devaient être fournies aux étudiants.

Ces modalités comprennent la matière qui fera l'objet de chaque évaluation. Cette matière pourra être adaptée en fonction des cours qui auront pu être suivis en présentiel et/ou à distance. L'enseignant a donc la possibilité de modifier la matière qui fait l'objet d'une évaluation puisqu'on sait que tout n'a pas pu être vu.

Les modalités comprennent également la nature générale de l'examen. L'étudiant doit donc savoir s'il passera un examen oral ou écrit, s'il se fera en présentiel ou à distance, s'il s'agira d'un examen mixte ou encore si la remise d'un travail sera requise. Les caractéristiques de l'examen doivent également être précisées: à livre ouvert, questionnaire à choix multiples ou questions ouvertes.

Ce sont des balises importantes. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à l'ARES de me faire rapport, avant la fin de la semaine, sur la transmission de ces informations. Étant donné que 210 000 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur, il faudra avoir une vision d'ensemble sur la transmission de ces modalités par les établissements.

Lorsque l'évaluation est organisée à distance, l'établissement d'enseignement supérieur doit également demander à l'étudiant de lui faire formellement savoir avant le 4 mai s'il se trouve dans des conditions matérielles adéquates lui permettant de présenter un examen à distance. Si ce n'est pas le cas, l'établissement doit proposer à l'étudiant une solution adaptée. Ces dispositions doivent être prises dans le respect des modalités de concertation interne fixées par les établissements d'enseignement supérieur.

La concertation est évidemment un sujet extrêmement important. Vous conviendrez qu'il est encore trop tôt pour l'évaluer puisque le délai du 4 mai n'est pas encore dépassé. Par ailleurs, les universités sont chargées d'intégrer au moins une semaine entre la fin des activités d'apprentissage et le début de la période d'évaluation du deuxième quadrimestre; c'est ce que l'on appelle la semaine blanche. Dans les hautes écoles et les écoles supérieures des arts, cette mesure est préconisée.

Concernant l'organisation et la valorisation des stages, le décret «Paysage» prévoit déjà une grande souplesse pour les stages qui sont suivis dans le cadre des formations menant à des professions non réglementées et nous avons décidé que le jury pourrait décider de valoriser la totalité des stages alors même que l'étudiant a présenté un volume réduit des stages prévus dans son programme annuel. Cette mesure est également applicable par les établissements d'enseignement supérieur organisant des formations menant à des grades de master à finalité didactique ou d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur.

Concernant l'organisation des stages pour les programmes d'études des cursus pédagogiques qui nécessitent un nombre d'heures de stage défini, le jury peut estimer que le stage est accompli lorsque les étudiants ont déjà présenté au moins 75 % du

volume du stage prévu dans leur programme annuel. Une telle mesure a été prise parce qu'il y a naturellement une impossibilité d'organiser les stages durant les vacances d'été. Il est également difficile de les organiser de manière optimale en septembre puisque cette période de rentrée scolaire sera chargée sur le plan administratif et qu'on devra en outre organiser la gestion des conséquences de la crise sanitaire. Par ailleurs, nous savons que la profession d'enseignant est en pénurie. Enfin, il est difficile d'organiser des stages pour deux cohortes d'étudiants, celle de 2019-2020 et celle de 2020-2021.

Concernant les étudiants en stage qui se sont engagés volontairement afin de soutenir les structures de soins de santé en raison de la crise sanitaire du Covid-19, nous avons souhaité donner un signal et le jury pourra décider de valoriser comme heures de stage en totalité ou en partie les compétences acquises durant cette période de volontariat. Toutefois, cette valorisation ne peut être accordée que si l'adéquation entre la nature des tâches effectuées sur une base volontaire et celle prévue dans les différentes législations relatives aux stages est démontrée. En outre, un encadrement pédagogique doit être assuré. Par ailleurs, les balises approuvées par le gouvernement pour les stages ont fait l'objet d'une circulaire.

De plus, des décisions spécifiques seront prises pour le personnel de l'enseignement supérieur non universitaire, puisqu'il convient de déroger aux dispositions décrétales relatives aux congés et vacances annuels. Nous avons également pris des dispositions relatives à la relation du travail et à l'acte de candidature. Nous avons en outre demandé que les commissaires et délégués du gouvernement puissent évaluer le respect de l'ensemble des mesures visant à organiser la fin de l'année académique.

Je tiens à rappeler que le maintien des examens est une décision qui nous paraissait importante dans la gestion de cette crise. Nous ne souhaitions pas pénaliser doublement les étudiants en proposant des mesures linéaires et unilatérales, comme la suppression des examens. Je pense qu'annuler les examens serait revenu à signifier à tous les étudiants qu'ils ont perdu un an à cause de la crise sanitaire.

Nous avons évidemment pris en compte la situation spécifique des étudiants dans cette année. C'est la raison pour laquelle nous avons encouragé les jurys à bien calibrer le contenu des examens au regard des difficultés de transmission des savoirs, connaissances, compétences des étudiants, eu égard à leur propre situation. Nous avons également estimé que les étudiants en dernière année de cycle ou en dernière année de leurs études devaient pouvoir, dans la mesure du possible, être certifiés et obtenir leur diplôme pour poursuivre leur parcours académique ou s'inscrire sur le marché du travail.

Concernant vos demandes relatives à l'enseignement à distance, j'ai chargé l'ARES de procéder à une enquête sur la mise en œuvre de l'enseignement à distance. L'ARES a mené deux enquêtes spécifiques auprès des établissements d'enseignement supérieur. La première a été menée auprès des responsables d'établissements et visait à dresser un état des lieux du développement des dispositifs d'enseignement à distance. La seconde s'est adressée aux chargés d'enseignement et avait pour objectif d'établir un état des lieux de la mise en place de ces dispositifs par les enseignants. Ces enquêtes ont été menées du 30 mars au 4 avril. Il convient de souligner qu'elles ont été réalisées seulement sept à dix jours après la suspension des cours en présentiel. Les conclusions suivantes peuvent être retirées de ces enquêtes. Près de 80 % des établissements ayant répondu à l'enquête indiquent qu'au moins 75 % des activités d'apprentissage sont organisées à distance. Près de 95 % des enseignants ayant répondu à l'enquête confirment proposer l'ensemble ou une partie de leurs activités d'apprentissage à distance. Pour information, plus de 4 500 enseignants ont répondu à l'enquête, soit 25 % des enseignants de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour les outils utilisés pour l'enseignement à distance, tous les responsables de l'enseignement supérieur, sauf un, signalent que la mise en ligne de supports de cours est un des outils utilisés dans leur établissement. Les *podcasts* audio sont indiqués comme étant l'outil le moins utilisé. Cette tendance est confirmée dans les réponses des enseignants. Le décret «Paysage» impose aux enseignants de mettre à disposition des supports de cours. Cette obligation est évidemment toujours valable. Je tiens à souligner que, de manière générale, les établissements ont installé des structures d'appui et d'accompagnement pour les étudiants dans le contexte actuel de crise, en ce compris pour les étudiants malentendants.

Une évaluation de ces enseignements à distance devra également être effectuée a posteriori auprès des enseignants et des étudiants, de manière à bien comprendre et à pouvoir analyser les difficultés, les freins, mais aussi les opportunités et les bonnes pratiques qui ont émergé de cette mise en ligne massive des enseignements. Il s'agira évidemment de considérer également le respect des normes relatives à la vie privée et la proportionnalité des mesures prises.

Les pratiques instaurées par la Fédération Wallonie-Bruxelles font également l'objet d'une analyse au niveau européen. La présidence croate du Conseil de l'Union européenne recense chaque semaine grâce à un questionnaire les mesures prises par les États membres et organise une concertation sur les difficultés rencontrées. C'est dans ce cadre que nous avons pu interpeller l'Union européenne sur l'importance d'assurer une plus grande souplesse dans les heures de stage pour les professions réglementées au niveau européen.

À propos de la mise en place de matériel informatique, à l'instar du projet de Circular.brussels qui permet le reconditionnement d'ordinateurs en Fédération Wallonie-Bruxelles, *Digital for Youth* a été mobilisé et près de 1 000 ordinateurs sont mis à la disposition des étudiants qui en ont besoin. De plus, comme vous le savez, 2 850 000 euros ont été mobilisés sur le fonds d'urgence et seront mis à la disposition des établissements pour les subsides sociaux alloués aux étudiants touchés par la crise sanitaire. Ces montants pourront être utilisés pour subvenir aux besoins informatiques et de connexion des étudiants qui en exprimeraient le besoin. Par ailleurs, nous sommes en contact avec la Région wallonne pour voir s'il est possible de mobiliser des espaces publics numériques au bénéfice des étudiants.

Des questions portaient sur les mémoires et travaux de fin d'études. À ce sujet, il a été demandé aux jurys de faire preuve de souplesse et d'évaluer au cas par cas les différentes situations rencontrées par les mémorants. Étant donné le confinement, certains n'ont plus accès à leur matériel de recherche ou aux bibliothèques.

En conclusion, nous devrons porter une attention particulière aux circonstances spécifiques de cette année et, par exemple, prévoir une réduction de la matière, un aménagement du parcours de l'étudiant, etc. Il n'est dans l'intérêt de personne que les étudiants échouent cette année. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé un appel aux jurys pour qu'ils fassent preuve de souplesse dans les évaluations. Dans le même temps, nous avons souhaité être le plus ambitieux possible afin d'éviter que les étudiants ne perdent une année en raison du Covid-19. Il n'est donc pas question d'année au rabais, pas plus que de diplôme dévalorisé.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, j'ai bien noté que, pour la fin de cette semaine, l'ARES doit vous rendre un rapport d'évaluation sur la manière dont les informations ont été communiquées pour hier à l'ensemble des étudiants. Selon la FEF, la majorité des étudiants n'a pas reçu ces informations. Il serait bon d'attendre le résultat de l'étude de l'ARES avant de débattre avec vous de ses commentaires et évaluations.

Je n'ai pas reçu de réponse à mes questions, sans doute assez techniques, relatives aux évaluations prévues hors session et à la publicité mentionnée à l'article 137 du décret «Paysage». Soit je vous poserai une question écrite à ce sujet, soit nous verrons comment vous pouvez nous communiquer les réponses à ces questions précises, surtout celle, urgente, relative aux évaluations prévues hors session en avril et en mai.

Mme Alexia Bertrand (MR). – L'objectif du gouvernement est d'assurer la continuité académique et de tout mettre en œuvre pour respecter au mieux le calendrier académique et l'acquisition des compétences par nos étudiants. Madame la Ministre, vous avez su mettre le curseur à sa juste place, entre l'ambition nécessaire pour finaliser l'année académique et les balises indispensables pour protéger nos étudiants, entre le respect de la liberté académique et les décisions à imposer aux établissements au vu du caractère inédit de la crise.

Au nom du groupe MR, je m'adresse aussi aux étudiants et à leurs parents, qui sont légitimement inquiets. Chers étudiants, le gouvernement et les établissements sont pleinement conscients des répercussions qu'a cette crise sur vos conditions de révision. Des balises ont été posées pour vous protéger. Avant cette crise, vous étiez bien avancés dans votre cursus. Vous pouvez réussir votre année. Les établissements et le gouvernement sont là pour accompagner votre élan. Il en va de même pour les étudiants en promotion sociale. La particularité de votre enseignement a été prise en compte. Nous l'avons entendue.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses précises à cette série de questions. Pour moi, un triple défi se présente à nous: celui de la fin de l'année qui va se dérouler dans des conditions adaptées, celui des évaluations qui doivent aussi avoir lieu dans des conditions adéquates, plutôt en ce qui concerne la forme, et celui du contenu de ces évaluations qui doit tenir compte des conditions d'étude. Je salue les mesures qui ont été prises pour assurer au maximum l'organisation des évaluations dans des conditions adéquates. Il faudra en faire la publicité, notamment l'opportunité pour l'étudiant de signaler d'ici le 4 mai l'impossibilité qu'il aurait de passer un examen à distance. C'est une très bonne mesure; il faut absolument que les étudiants en soient correctement informés.

Il faut également tout mettre en œuvre pour faire respecter toutes ces mesures. Nous avons entendu les témoignages d'étudiants et nous avons pu prendre connaissance de ce sondage indiquant que la date limite ne serait pas respectée et que les informations n'étaient pas encore suffisamment claires. Je suis heureux d'entendre votre détermination, Madame la Ministre, pour que les commissaires du gouvernement y soient attentifs. Je me réjouis aussi de prendre connaissance du rapport de l'ARES et de ses conclusions, car c'est un véritable point d'attention. Ensuite, l'autre défi majeur qui nous attend est celui de la meilleure prise en compte possible de la situation pour réaliser et mettre en œuvre des évaluations de fin d'année. En considérant les échos et les informations remontant du terrain, je vous avoue avoir encore une pointe d'inquiétude là-dessus.

À ce sujet particulier, je compte à nouveau sur vous parce que je pense que vous êtes le dernier recours des étudiants à cet égard. Je compte aussi sur les commissaires du gouvernement et l'ensemble des acteurs du monde de l'enseignement supérieur pour faire en sorte qu'on prenne vraiment en compte leur situation au cours de ces deux derniers

mois de l'année académique. Nous devons essayer le plus possible de passer à un système où les évaluations feront davantage la part belle à la réflexion plutôt qu'à la restitution.

Cette situation sera non seulement bénéfique pour les étudiants, mais nous permettra également de nous passer des logiciels anti-triche. Je suis d'ailleurs profondément opposé à leur utilisation. Ils me semblent attentatoires à la vie privée et constituent une sorte de pression psychologique supplémentaire qui n'est certainement pas nécessaire par les temps qui courent. Des choses importantes se dérouleront dans les prochaines semaines. Nous avons fait notre travail et nous avons posé le cadre. Il faut désormais assurer son respect et envoyer un message fort tant vers les étudiants que vers les établissements, sous la forme de soutien et de confiance.

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse très claire. Je vous ai entendue dire à plusieurs reprises que les étudiants sont protégés, qu'ils ne seront pas pénalisés et que la situation exceptionnelle est prise en compte. Je suis étonnée de ces affirmations qui diffèrent de la réalité du terrain. Je constate que vous décidez de maintenir des examens certificatifs, ou du moins de laisser les établissements les organiser. Pourtant, il y a quelques jours, huit mouvements de jeunesse politique et syndicale, représentant notamment les trois partis de la majorité, ont tiré la sonnette d'alarme dans une lettre ouverte qui vous a été adressée. Ils y dénoncent votre gestion de la crise. Selon eux, elle abandonne les étudiants, renforce leur détresse psychologique et accroît les inégalités.

Face à cette situation et aux examens qui approchent, il me semble que la seule solution adaptée soit celle proposée par les 123 universitaires dont l'étude a été publiée dans *«Le Soir»* du 17 avril. Ils prônent des évaluations formatives et de la remédiation. J'entends que vous semblez penser qu'une évaluation formative équivaudrait à abandonner les examens. En tant que pédagogue, je ne peux pourtant qu'appuyer cette conception de l'évaluation qui me semble adaptée à la situation. Vous parlez d'année perdue ou de dévalorisation s'il n'y a pas d'évaluations certificatives. Des évaluations formatives permettraient aux étudiants d'obtenir une note de dix sur vingt aux examens de fin d'année et d'éviter ainsi un bain de sang. Elles permettraient surtout aux étudiants et aux enseignants d'évaluer les lacunes, pour ensuite cibler les remédiations à effectuer le quadrimestre prochain et adapter le cursus de l'année prochaine pour prendre en compte la situation hors du commun que nous sommes en train de vivre. C'est la seule manière de garantir la qualité de l'enseignement en permettant à tous les jeunes d'acquérir la matière dans les meilleures conditions.

1.26 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Accompagnement pédagogique, psychologique et médical des étudiants dans le cadre de la crise du Covid-19»

1.27 Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Fonds d'aide financière aux étudiants»

1.28 Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Renforcement et répartition des subsides sociaux accordés aux étudiants»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Alda Greoli (cdH). – Si les étudiants sont un public peu touché par le Covid-19, il n'en demeure pas moins que l'épidémie, les mesures de confinement, l'organisation alternative des enseignements et des examens génèrent du stress et des angoisses chez les étudiants, sur le plan tant académique que personnel. Par ailleurs, beaucoup d'étudiants, singulièrement les étudiants d'origine étrangère ou en rupture avec leur milieu familial, sont dans une situation d'isolement ou de solitude depuis plusieurs semaines, ce qui augmente les risques de dépression, d'assuétude, de décrochage social ou académique.

Les services d'accompagnement pédagogique, psychologique et de promotion de la santé ont un rôle de soutien essentiel dans ce contexte. Plus que les slogans faciles lancés par certains! Or, tous les établissements ne sont pas équitablement dotés en ressources humaines et budgétaires pour assurer ces missions de soutien aux étudiants.

Même si, à l'initiative du précédent gouvernement, les subsides sociaux aux hautes écoles et aux écoles supérieures des arts (ESA) s'alignent progressivement sur les universités, les années d'iniquité de ces moyens ont laissé des marques. Il y a

en effet encore beaucoup de chemin à parcourir, Madame la Ministre, pour que les hautes écoles et les ESA soient sur un pied d'égalité avec les universités. Je souligne l'intérêt d'avoir pu dégager 2 285 000 euros pour les soutenir.

La continuité des services d'accompagnement pédagogique et psychomédical des établissements est-elle assurée? Les mesures alternatives aux permanences présentielles et les moyens de renforcement de ces services ont-ils été mis en place par les établissements avec le soutien de votre gouvernement? Les collaborations et les partages de ressources ont-ils été encouragés entre les établissements pour permettre à chaque étudiant de bénéficier de ces accompagnements? Quelles initiatives ont été prises en ce sens?

Par ailleurs, les subsides sociaux supplémentaires, soit les 2 285 000 euros dégagés par le gouvernement, peuvent-ils être affectés par les établissements au renforcement des services d'accompagnement? Quelles sont les modalités de répartition entre les établissements et les balises fixées pour l'affectation de ces moyens complémentaires?

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – En raison des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, les étudiants sont nombreux à avoir perdu leur revenu lié à leur job étudiant. Beaucoup en dépendent pour payer leurs études, leur logement et leurs factures.

Pour rappel, en Communauté française, 71 % des étudiants travaillent, dont la moitié pour payer leurs études. Ces dernières semaines, le Comité d'action communiste (Comac) a reçu des centaines de témoignages d'étudiants jobistes qui se retrouvent sans moyens depuis des semaines à la suite à la suspension d'activité de leur entreprise. Maïté nous raconte: «L'entreprise où je travaillais comme jobiste a fermé. Tous les employés ont été mis au chômage économique, mais moi, comme étudiante, je n'ai rien.» Théo explique: «Je n'ai plus de job étudiant à cause de la crise et on m'a refusé ma demande de bourse, je vais devoir sacrifier toutes mes économies pour payer mon minerval.» Maxime, enfin, raconte: «Sans mes jobs étudiants, je dois choisir entre mes factures et la nourriture…» Cette situation est dramatique pour les nombreux étudiants concernés et je pense que vous en avez conscience.

C'est pourquoi 2 285 000 euros supplémentaires ont été débloqués pour renforcer les subsides sociaux accordés aux étudiants. Cela était indispensable. Dès lors, mes questions vont porter sur deux problèmes qui subsistent néanmoins: celui de la publicité autour de l'aide, et donc de son accessibilité, ainsi que son montant.

Madame la Ministre, tout d'abord, comment garantissez-vous que tous les étudiants touchés financièrement par la crise soient effectivement aidés? De quelle façon l'ensemble des étudiants seront-ils personnellement informés des possibilités d'aide financière? Ensuite, quelles démarches les étudiants devront-ils effectuer pour prétendre à l'aide financière? Enfin, quels critères ont servi de base au montant débloqué pour renforcer les subsides sociaux? Ce montant sera-t-il suffisant? Avez-vous prévu d'augmenter ce montant si nécessaire?

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Le 7 avril, le gouvernement a annoncé un montant de 2 285 000 euros supplémentaires, destiné à renforcer les subsides sociaux accordés aux étudiants. Bien entendu, je salue cette décision. La crise du coronavirus est venue renforcer la précarité de certains étudiants. Je tiens à mentionner les nombreux témoignages poignants relayés par l'ORE-UMons, l'organisation représentative des étudiants, qui, je le souligne, n'est pas liée à un parti politique.

Une grande partie des revenus des étudiants dépend de leur job étudiant et certains jeunes ont dû investir dans du matériel informatique pour pouvoir suivre les cours à distance. Je suis convaincue que cette somme supplémentaire permettra de leur venir en aide. Cependant, les demandes des étudiants sont très différentes en fonction des établissements, des cursus ou encore des régions.

Madame la Ministre, étant donné que chaque établissement peut gérer ses subsides sociaux de manière autonome, est-ce que des balises ont été instaurées dans l'octroi de ces aides? Quelles sont-elles? Comment ce montant est-il réparti entre les établissements? Quels retours avez-vous eus des services sociaux des établissements quant à la demande des étudiants? Ont-ils observé une forte augmentation du nombre de demandes? L'information circule-t-elle correctement notamment auprès des étudiants d'origine étrangère qui, coupés de leur famille, sont dans une situation très difficile à vivre?

Par ailleurs, afin de ne pas pénaliser les étudiants en année diplômante et, surtout, afin de ne pas les exposer à des frais supplémentaires, avez-vous pris des mesures en ce qui concerne la remise des travaux de fin d'études (TFE) et des mémoires? En effet, il est indispensable d'offrir à ces étudiants l'opportunité de terminer leurs études dans les meilleures conditions.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le gouvernement a voulu envoyer un message fort de soutien aux étudiants et, dès la mise sur pied du fonds d'urgence, celui-ci a été mobilisé en effet à leur profit.

Les étudiants sont angoissés, peu importe leur couleur politique. Nous le comprenons aisément: les situations sont tout à fait singulières et le contexte de crise sanitaire est particulièrement anxiogène. Cela étant, ils ne sont pas pour autant

abandonnés. L'activation du fonds d'urgence poursuit l'objectif d'augmenter les subsides sociaux; ceux-ci doivent être utilisés pour subvenir aux besoins des étudiants qui ont vu leur situation financière s'aggraver du fait de la crise sanitaire. Ils sont accessibles à tous les étudiants par l'intermédiaire des services sociaux des établissements d'enseignement supérieur. Ces services disposent de la meilleure connaissance de la situation réelle des étudiants et sont, en conséquence, les mieux placés pour répondre à leurs besoins. Ces besoins peuvent correspondre à des frais d'équipements informatiques et de connexion de qualité ou encore des charges locatives qui ne pourraient plus être assumées par les étudiants ou leurs parents à cause de la crise sanitaire.

J'invite donc les étudiants à prendre contact avec le conseil social de leurs établissements respectifs si la crise financière du Covid-19 les a placés dans des conditions matérielles difficiles pour qu'ils puissent être aidés et pris en charge sur ce plan. Les établissements ont l'expérience de la prise en charge des étudiants précarisés par le biais des subsides sociaux. Ils pourront prendre en compte les situations singulières.

J'en viens aux services d'accompagnement psychologique et social qui continuent de fonctionner, dans le respect bien entendu des mesures de sécurité sanitaire. Les permanences téléphoniques sont organisées et les échanges électroniques sont assurés. Une question a été posée par l'une d'entre vous, Mesdames les Députées, concernant la situation financière des conseils sociaux. Elle est très variable en fonction des établissements. Certains d'entre eux n'ont que quelques milliers d'euros de marge de manœuvre et sont en conséquence dans l'incapacité de répondre aux demandes complémentaires à celles déjà satisfaites au cours de l'année académique 2019-2020. En revanche, d'autres conseils sociaux ont des réserves financières significatives qu'ils sont amenés à mobiliser dans le cadre de la gestion de cette crise sanitaire. Le gouvernement a décidé de fixer des balises en réservant l'accès à ces montants en premier lieu aux conseils sociaux qui ont déjà consacré 20 % de leur réserve pour soutenir les étudiants directement touchés par la crise sanitaire. Il fallait éviter que des établissements thésaurisent l'aide. Le but est que l'aide parvienne bien aux étudiants concernés, en l'occurrence ceux directement touchés par la crise sanitaire.

Je voudrais aborder quelques détails sur la façon d'affecter ces subsides sociaux. Chaque université complète recevra un maximum de 250 000 euros et les autres établissements d'enseignement pourront bénéficier d'un montant accordé selon le nombre d'étudiants accueillis en leur sein. Dans le détail, ceux comptant moins de mille étudiants pourront tabler sur une aide de 30 000 euros, ceux comptant moins de 6 000 étudiants sur une aide 50 000 euros et ceux comptant moins de 15 000 étudiants sur un montant de 75 000 euros. Nous n'avons pas établi de distinction entre les universités et les hautes écoles; c'est le nombre d'étudiants qui nous a servi de repère. Le montant de 2 285 000 euros fera l'objet d'une évaluation au sein du gouvernement. Les commissaires et délégués de gouvernement seront invités à évaluer les aides octroyées par les établissements pour s'assurer qu'elles ont bien été allouées aux étudiants touchés par la crise sanitaire.

Par ailleurs, concernant vos interrogations sur les TFE et les mémoires, nous avons arrêté la mesure suivante: il a été demandé aux jurys de faire montre de souplesse et d'évaluer au cas par cas les situations rencontrées par les mémorants. Certains n'ont en effet plus eu accès à leurs matériaux de recherche ou aux bibliothèques, confinement oblige. Cependant, il me revient – et je m'en réjouis – que de manière générale, un grand nombre a pu poursuivre son chemin à cet égard. Les conditions étant loin d'être idéales, nous avons demandé aux jurys d'en tenir dûment compte. Pour conclure, notre rôle a été, est et restera encore de soutenir les établissements d'enseignement dans l'accompagnement des étudiants. Nous savons qu'un grand nombre d'entre eux a été particulièrement touché par la crise sanitaire du Covid-19.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, vous me confirmez donc que, dans l'octroi des montants aux conseils sociaux, tous les acteurs avaient été mis sur un pied d'égalité et que tout dépendait du nombre d'étudiants. Vous avez également dit que les universités complètes avaient reçu un maximum de 250 000 euros.

Je pense effectivement que les conseils sociaux et les services d'accompagnement auront beaucoup de travail durant les mois et années à venir. Résorber le stress et les chocs liés à ce type de crise prend du temps, très souvent plusieurs années.

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Madame la Ministre, je tiens à souligner que les subsides débloqués par le gouvernement doivent venir en aide aux jeunes touchés par les suites de la crise du Covid-19. Comme vous l'avez affirmé, aucun étudiant ne peut être pénalisé par la crise. Il faut viser à ce qu'aucun ne doive arrêter ses études en raison de l'impact financier de la crise. Il sera nécessaire d'informer personnellement chaque étudiant pour qu'il sache qu'il a droit à des aides. Le bât blesse souvent au niveau de la publicité faite autour des aides, et ce, malgré les bonnes intentions que vous affichez.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour les décisions prises et pour le suivi que vous avez effectué. Cette crise sanitaire vient renforcer les injustices et les inégalités de notre société. À cet égard, le travail que nous mènerons ensemble sur la question de la précarité des étudiants dans les mois et années à venir, notamment lors des auditions prévues au sein de notre commission, est d'autant plus utile.

1.29 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Report de l'examen d'entrée en médecine et en dentisterie»

1.30 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Numerus clausus et épreuves de sélection en médecine»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Alda Greoli (cdH). – Chaque année, les sessions de l'examen d'entrée en médecine et en dentisterie réunissent entre 3 000 et 4 000 personnes à Brussels Expo. Le 7 avril, vous avez décidé de reporter la première épreuve, initialement prévue le 3 juillet, au 28 août et la seconde épreuve au 14 octobre. Les deux épreuves étaient décentralisées pour cause de non-disponibilité du Heysel. Nous avons appris que cette disposition avait été modifiée et que si la première épreuve était bien maintenue le 28 août au Heysel, la seconde serait organisée le 12 septembre afin d'interférer le moins possible avec la prochaine rentrée académique.

Si l'annulation de l'épreuve du 3 juillet apparaît pleinement justifiée, je me pose des questions sur l'organisation de ces deux épreuves le 28 août et le 12 septembre. Étant donné que le Conseil national de sécurité (CNS) avait prévu, dès le 15 avril, qu'aucun événement de masse ne pourrait être organisé jusqu'au 31 août, j'ai bien lu dans votre communiqué de presse que des mesures seraient prises pour que les distances sociales soient respectées, mais la participation de 3 ou 4 000 personnes ne fait-elle pas de cet événement un événement de masse? De plus, ce nombre implique la réservation de l'ensemble des palais de Bruxelles Expo. Dès lors, pourquoi ne pas avoir organisé les deux sessions de manière décentralisée dans les différentes universités? Que se passera-t-il si le CNS ne donne pas de souplesse par rapport à sa décision initiale? Le transport de ces 3 à 4 000 personnes vers le Heysel le 28 août posera également question.

Est-ce que les modalités d'organisation de l'examen, qu'il soit centralisé ou décentralisé, seront adaptées afin de respecter les mesures de protection sanitaire et de distanciation sociale? Quels éléments nouveaux vous permettent-ils de revenir sur la décision du 7 avril en passant du 14 octobre au 12 septembre, date fort proche de la première épreuve du 28 août, ne laissant ainsi que peu de temps pour les corrections et les révisions éventuelles?

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Le contingentement du nombre de médecins par le nombre limité d'attributions de numéros INAMI aux diplômés des facultés de médecine a été instauré il y a plus de 20 ans.

Ma formation politique n'a eu de cesse de dénoncer ce système qui ne correspond nullement à la situation vécue sur le terrain où la pénurie de médecins, en particulier de généralistes, tend à s'exacerber pour atteindre une situation critique en certaines parties de notre territoire.

Une carte blanche publiée le 18 avril dans l'hebdomadaire «*Le Vif*» et rédigée par l'avocat et enseignant en management des institutions de santé, Jean Bourtembourg, remet le sujet sur le tapis à l'occasion de l'approbation par votre gouvernement de la note d'orientation relative à l'organisation de la prochaine année académique qui fixe, entre autres sujets, les dates des examens d'entrée au premier cycle en sciences médicales ou dentaires aux 28 août et 12 septembre 2020.

Après avoir rappelé le lien étroit existant entre la contrainte du contingentement à la sortie des études de médecine par la limitation des numéros INAMI par l'État fédéral et l'organisation d'un examen d'entrée, le rédacteur de la carte blanche cite un rapport de l'Académie royale de médecine de Belgique, datant de 2007.

Voilà donc 13 ans que l'Académie nous alerte à propos d'études démontrant que bon nombre de médecins référencés comme tels n'exercent plus leur pratique, que l'on assiste à un vieillissement du corps médical et que l'allongement de la durée de vie va, de façon inéluctable, accroître la demande de soins de première ligne.

Certaines facultés universitaires ou écoles supérieures ont instauré des concours, examens d'entrée ou épreuves assimilées. L'accès à l'enseignement supérieur n'est donc pas libre partout et le sujet mérite débat.

Le constat des taux de réussite en première année de bachelier, d'une triste constance depuis 30 ans, permet de s'interroger légitimement sur la pertinence d'un système généralisé d'aide à la réussite qui revêtirait la forme d'un engagement bilatéral avec la faculté convoitée. Celle-ci s'engagerait à proposer des modules de remédiation et l'étudiant s'engagerait, à son tour, à les suivre – dans l'hypothèse où ce dernier aurait révélé d'importantes lacunes dans des matières jugées essentielles pour les études dans lesquelles il s'engage.

Mais ici, c'est d'autre chose dont on parle. La Communauté française a été contrainte d'instaurer un examen d'entrée en médecine du fait de la posture de contingentement des numéros INAMI adoptée par le gouvernement fédéral.

Il s'agit, ni plus ni moins, d'un processus de sélection visant à faire coïncider de façon approximative le nombre de candidats admis à l'entrée avec le nombre de diplômés qui bénéficieront, au terme de leur parcours, d'un numéro INAMI.

Aucune inscription n'est ici conditionnée à un éventuel suivi de modules d'aide à la réussite, aucune aide d'aucune forme que ce soit n'est ici proposée aux candidats qui n'auraient pas bénéficié d'une formation suffisante durant leur scolarité secondaire; il s'agit d'un concours qui ne dit pas son nom et que la Communauté française a été contrainte d'organiser, le couteau sous la gorge, sous la pression de l'État fédéral.

La crise sanitaire révèle de nombreuses faiblesses, mais place aussi les professionnels de la santé au cœur de nos préoccupations. Elle nous fait réaliser que ce que nous pensions parfois difficile ou impossible ne l'est pas toujours. Parce qu'elle nous rappelle à notre état de sujets mortels et démontre certaines failles de notre système de santé, la crise nous frappe de plein fouet, au propre comme au figuré. Les répliques du séisme promettent d'être longues et rudes. Nos réponses doivent se montrer à la hauteur de son impact.

Les rhétoriciens qui sortiront cette année de nos écoles seront moins bien outillés que leurs prédécesseurs. Les inégalités entre profils d'élèves et d'écoles se seront encore exacerbées. La mise en lumière des professions liées à la santé va certainement favoriser des changements notables dans l'approche du gouvernement fédéral vis-à-vis de ces professions.

Madame la Ministre, votre gouvernement prend-il la mesure de l'impact que près d'un tiers d'année scolaire sans nouveaux apprentissages et sans relation au groupe et à l'enseignant est susceptible d'avoir sur la suite du parcours des élèves, a fortiori sur celles et ceux qui se destinent à des études supérieures supposant de solides prérequis? Dans l'affirmative, pensez-vous qu'une suspension de l'examen d'entrée en médecine pourrait constituer l'amorce d'un changement, sachant aussi que la pénurie actuelle en médecins généralistes et spécialistes commande qu'un nombre plus important d'étudiants s'engagent dans cette voie?

Votre gouvernement apporterait-il son appui financier à des modules d'aide à la réussite proposés par les facultés, et ce, tout au long de l'année académique? Quelle est votre position sur le principe même du *numerus clausus*? Partagez-vous la vision étriquée du gouvernement fédéral ou vous montrez-vous plus réservée à ce sujet?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Il a été tenu compte de deux éléments décisifs en vue d'organiser un examen de médecine/dentisterie. Tout d'abord l'impossibilité d'envisager, dans des conditions sanitaires satisfaisantes, de réunir entre 3 000 et 4 000 étudiants dans un même lieu, le Heysel, le 3 juillet 2020. Ensuite, la suspension pendant plusieurs semaines des cours et nouveaux apprentissages en sixième secondaire pourrait donner lieu à d'éventuelles lacunes de matières liées au programme de l'examen d'entrée.

Dans ce contexte, il a été décidé de reporter l'examen d'entrée afin de laisser aux étudiants sortant de sixième secondaire suffisamment de temps de préparation à l'épreuve d'admission. En effet, ces derniers n'auront pas pu bénéficier, comme c'est le cas les autres années, de l'intégralité des cours de mathématiques, biologie, chimie et physique. Le gouvernement a par ailleurs fait le choix de conserver deux épreuves afin de maximiser les chances des étudiants de les présenter dans de bonnes conditions. En effet, difficile d'imaginer moins de candidats aux études de médecine que les autres années, au vu du rôle crucial joué par les médecins dans la crise sanitaire actuelle et compte tenu de la pénurie pressentie.

Ainsi, sauf contre-indication d'ordre sanitaire, les examens d'entrée se tiendront en présentiel le 28 août 2020 pour le premier examen et le 12 septembre 2020 pour le second. Cette deuxième date a été décidée en concertation avec les universités et l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Elle devrait permettre aux étudiants reçus de commencer leurs études au début de l'année académique sans perdre de temps. Un retour sur la première épreuve qui se déroulera quant à elle au Heysel. Celui-ci assurera la possibilité d'observer une distance sociale suffisante de 1,50 mètre entre les candidats. Les plus de 4 000 candidats potentiels ne seront plus répartis entre deux palais du Heysel, comme à l'accoutumée, mais bien entre six palais, avec un lieu d'accueil spécifique pour chacun d'entre eux.

Concernant la seconde épreuve, compte tenu du temps nécessaire à la correction de la première, de l'enregistrement des inscriptions à la seconde et de la nécessité de laisser du temps aux candidats pour se préparer à celle-ci, mais aussi de la volonté d'interférer le moins possible avec le début de la prochaine rentrée académique, nous avons décidé de décentraliser l'examen d'entrée au sein des universités. Cette éventualité était en effet prévue par le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires.

L'organisation des épreuves sera toujours placée sous l'égide de l'ARES qui en assurera la coordination. Tout sera mis en œuvre pour préserver

l'équité de traitement entre tous les candidats et garantir naturellement les mesures de sécurité sanitaire appropriées. Comme l'a souligné la présidente du jury, si pour des raisons d'ordre pratique les deux épreuves auront des modalités d'organisation concrète différentes (centralisation pour la première avec un grand nombre d'étudiants, décentralisation pour la seconde avec un nombre d'étudiants probablement inférieur), les conditions seront identiques pour tous les étudiants. C'est d'ailleurs à l'ARES qu'il revient d'assurer la supervision générale de toutes les épreuves sur tous les sites.

S'agissant du contenu de l'examen, il sera, comme à l'accoutumée, défini par le jury, tant pour l'épreuve d'août que pour celle de septembre. En ce qui concerne cette dernière, les questions seront identiques dans toutes les implantations. J'ai bien conscience des difficultés rencontrées par les élèves et étudiants en raison de la crise sanitaire actuelle. Pour la plupart des candidats aux études de médecine, le choix de prendre part à l'examen d'entrée correspond à une aspiration très profonde et ancienne. Il était donc impératif de leur communiquer le plus rapidement possible les modalités et les dates des épreuves à cet examen, ainsi que de leur permettre de s'y préparer dans les meilleures conditions possible.

Enfin, Madame Maison, permettez-moi de souligner que, comme vous, je ne suis pas convaincue du fait qu'un examen d'entrée en médecine ou dentisterie constitue le meilleur moyen de maîtriser nos dépenses en soins de santé. Il me paraît judicieux de se poser des questions sur la rationalité du système, en particulier dans le contexte sanitaire actuel. Cela étant, en tant que ministre de l'Enseignement supérieur, il est de ma responsabilité de faire en sorte que, dans le cadre juridique actuel, un maximum de candidats puisse entamer ce cursus. Ils doivent par ailleurs disposer d'un maximum de garanties d'accéder à un numéro INAMI au terme de leur cursus.

Parallèlement, nous travaillons à la mise sur pied d'une commission de planification en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de pouvoir objectiver une possible pénurie de médecins généralistes, conformément à notre déclaration de politique communautaire.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses assez complètes, pour avoir différé les examens d'entrée et pour vos considérations générales sur l'adéquation de l'examen d'entrée en médecine. La politique de contingentement vous laisse manifestement circonspecte. Il eût cependant été préférable d'annuler cet examen d'entrée en médecine plutôt que de le reporter. Une telle annulation aurait eu quatre vertus.

La première aurait été de soulager ces élèves qui souhaitent, parfois depuis longtemps, s'engager dans des études de médecine et qui se sentent aujourd'hui insuffisamment préparés à l'épreuve de l'examen d'entrée.

La deuxième aurait été de donner un signal fort à celles et ceux qui, au gouvernement fédéral, sont totalement en décalage avec la réalité du terrain et avec la pénurie de médecins dans certaines régions du pays. Ces personnes sont favorables à cette politique de contingentement et ont exercé un chantage sur notre Fédération pour lier cette politique à l'organisation d'un examen d'entrée en médecine.

La troisième aurait été de donner un signal fort à la population. La crise actuelle a causé beaucoup de dégâts, provoqué de nombreux décès et suscité énormément de tristesse personnelle, humaine, mais aussi économique. La population a ainsi pu prendre la mesure du rôle essentiel des professions de la santé et de l'importance de disposer de suffisamment de médecins. Dès lors, imposer aux postulants en médecine un examen d'entrée, a fortiori dans les conditions actuelles, est particulièrement regrettable.

Enfin, la quatrième vertu aurait été de permettre de modifier le prisme de la politique de la réussite en offrant aux universités et aux hautes écoles des modules de remédiation destinés aux étudiants qui présentent de certaines lacunes dans des matières qui semblent essentielles dans les études qu'ils souhaitent poursuivre. Depuis 30 ans, on constate un taux d'échec en première année de bachelier oscillant entre 60 et 65 %. Ce taux est d'une regrettable constance. Vous auriez pu donner l'impulsion pour qu'il en soit autrement.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Il reste cependant une question fondamentale. Pourquoi réserver six palais du Heysel, avec tous les problèmes de transport que cela suppose pour, je l'espère, 3 000 à 4 000 jeunes motivés pour des études de médecine et de dentisterie, alors que vous auriez pu organiser les deux examens d'entrée de manière décentralisée dans les universités?

Par ailleurs, Madame la Ministre, j'ai bien entendu que, dans le cadre juridique actuel, vous allez évidemment organiser ces examens d'entrée en médecine pour nous permettre d'avoir suffisamment de médecins bénéficiant d'un numéro INAMI. Vous avez reparlé de la commission de Planification de la Communauté française. J'aime à vous rappeler que vous avez déjà un outil avec les sous-quotas. Dans ce cadre, nous avons très légèrement augmenté le pourcentage de médecins généralistes qui peuvent sortir de nos universités. J'estime que rien qu'avec cet outil des sous-quotas, nous pourrions déjà infléchir et faire comprendre à d'autres l'importance de la médecine générale et augmenter le sous-quota de médecine générale au regard du sous-quota des médecins spécialisés.

Je rappelle aussi qu'une commission de Planification en Communauté française doit être en relais de la commission de l'INAMI. Autrement,

certains s'engouffreraient dans cet espace pour réclamer la régionalisation des soins de santé, ce qui conduirait à moins de santé pour tous les citoyens belges.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame Greoli, nous avons consulté les universités pour l'organisation de la première et de la deuxième épreuve. Pour la première épreuve, il y a en général 4 000 étudiants, pour lesquels les auditoires des universités risquent de ne pas suffire, alors que, pour la deuxième épreuve, il y a en général 2 000 à 2 500 étudiants. Il est plus facile de planifier une organisation dans les auditoires.

Je terminerai par une petite remarque pour vous, Madame Maison. Je n'aime pas plus que vous les examens d'entrée, mais je vous donne deux chiffres à méditer. Il y a en moyenne 6 000 candidats étudiants en médecine et 505 numéros INAMI disponibles.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette précision. J'ajouterai une dernière remarque qui, à mon avis, va nous mettre d'accord, vous, Mme Maison et moi. S'il y a bien un métier où le sens de la coopération doit exister tout au long de la formation, c'est celui des métiers de la médecine. Même si je n'aime pas un examen d'entrée qui permet de rester collectif pendant 7 à 8 ans de formation, je préfère cela à la suppression d'un examen d'entrée, qui entraîne les étudiants dans une concurrence effrénée jusqu'à la fin des études.

1.31 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Évolution de la recherche suite au Covid-19»

M. Martin Casier (PS). – Avant de commencer, une petite boutade de ma part: je tiens à vous féliciter pour votre endurance, Madame la Ministre!

Je tiens à préciser aussi que si nous n'avons posé aucune question sur l'organisation de la fin de l'année académique lors de cette réunion de commission, c'est parce que nous vous avons déjà interrogée à ce propos il y a quelques jours. Cette problématique reste toutefois au cœur de nos priorités et de nos préoccupations, comme l'a rappelé M. Devin, mon chef de groupe, hier lors de la séance plénière.

Vous sortez un peu des sentiers battus, Madame la Ministre. La recherche s'est trouvée au cœur de l'activité liée au coronavirus. Il nous semblait intéressant de tirer quelques conclusions et de voir comment certaines bonnes pratiques pourraient perdurer.

Dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire que nous vivons, on voit apparaître des initiatives citoyennes, des élans de solidarité ayant pour objectif de venir en aide aux victimes du virus. Durant cette période particulière, de nouvelles manières de travailler sont mises en place, des collaborations jusqu'ici ténues sont renforcées.

Ainsi, face à cette crise, le secteur de la recherche est en ébullition et se mobilise pour apporter le plus rapidement possible des pistes de solution. Afin d'y parvenir dans les plus brefs délais, on a vu ces dernières semaines une accentuation des collaborations entre des acteurs de la recherche qui dépendent de différents niveaux de pouvoir ainsi qu'entre les différents établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'ailleurs. En cette période où la compétitivité est reléguée au second plan, tous ces acteurs partagent les résultats de leurs recherches ainsi que leurs données. Ce libre accès à ces données et la diffusion des savoirs sont à encourager et à faire perdurer au-delà de la crise.

Si cette collaboration renforcée est un aspect positif de cette crise, tout n'est malheureusement pas positif. En effet, au niveau international, nous avons pu constater que l'accès aux recherches sur le coronavirus n'était pas public et seulement disponible à condition de dépenser une somme déraisonnable. Ainsi, le biologiste et virologue Bernard Rentier témoigne du fait qu'un ouvrage sur le coronavirus dont il est le coauteur est uniquement accessible sous forme électronique à condition de débourser 65 euros. Son livre date de 1984. Cela nous rappelle que la publication des résultats de la recherche reste aux mains de maisons d'édition quasi monopolistiques, ce qui empêche des connaissances essentielles de circuler. C'est encore plus vrai dans la crise que nous connaissons. Surtout, cela nous conforte dans la direction prise par le gouvernement précédent d'aller vers une science ouverte.

Madame la Ministre, l'actualité me force à revenir sur la question primordiale du libre accès aux résultats et aux données de la science ainsi que sur le renforcement des collaborations entre les différents acteurs de la recherche.

Quel regard portez-vous sur le renforcement de la collaboration entre les différents acteurs de la recherche, notamment en ce qui concerne l'échange des différentes informations? Une fois que l'urgence retombera, il sera indispensable de faire le constat des bonnes pratiques en termes de collaborations mises en place afin de les faire perdurer. Des mesures allant en ce sens sont-elles en cours

d'analyse? Par ailleurs, je reviendrai prochainement avec des questions plus précises concernant la science ouverte et les recommandations faites au niveau européen.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, votre question me permet de mettre en avant les acteurs de la recherche scientifique, qui ont su se montrer très réactifs et créatifs depuis le début de la crise que nous traversons. Nous les en remercions chaleureusement.

Non seulement les universités et les hautes écoles se sont mises directement à la disposition des hôpitaux et du secteur de la santé pour les fournir en petit matériel, par exemple des masques, des blouses, des visières, du gel hydroalcoolique et des réactifs, mais elles sont aussi venues renforcer la capacité de dépistage. Elles ont conçu, en un temps record, un nouveau prototype de respirateur. Elles ont étudié comment il était possible d'adapter certaines approches dans le paramédical, dans les façons d'enseigner à distance et dans l'accompagnement social. Elles se sont mises à disposition de l'État pour le conseiller et à disposition des médias pour informer au mieux la population au sujet de l'épidémie.

Elles ont aussi réorienté des projets de recherche pour trouver au plus vite un remède à la maladie. Des recherches sur l'impact social et émotionnel du confinement ont été très rapidement mises en place, ce qui est très important pour gérer efficacement la crise. Il ne s'agit là que d'un bref aperçu, la liste des actions étant trop longue pour que je vous la dresse ici de façon exhaustive. Je rappellerai cependant l'appel à projets de 3 millions d'euros qui a été lancé par le Fonds de la recherche scientifique (FRS-FNRS) pour la recherche en lien avec le coronavirus.

Il est vrai qu'au-delà des initiatives remarquables prises à titre individuel par les institutions de recherche et d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, la recherche centrée sur le nouveau coronavirus aura stimulé les collaborations entre les différents types d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche, entre les institutions elles-mêmes et entre les disciplines, mais aussi avec le privé. Notre souhait est que ce mode de fonctionnement perdure au-delà de la crise.

À l'échelon de l'espace européen de la recherche, l'esprit de collaboration a également été bien présent. Un plan d'action en dix points a été rapidement mis en place. Son ambition était de coordonner et de renforcer toute la chaîne de la recherche et de l'innovation liée à la pandémie en cours, du séquençage génomique à la fabrication du vaccin. La neuvième action de ce plan concerne directement la science ouverte (l'*open science*) et la mise en place d'une plateforme européenne de partage des données de recherche relatives au Covid-19. Un portail de données Covid-19 a été lancé en avril 2020 afin de rassembler et de mettre à jour les ensembles de données pertinentes pour le partage et l'analyse, et ainsi, l'accélération de la recherche sur le coronavirus.

Mon administration a collecté et transmis à l'échelon européen les initiatives de recherche en cours relatives au coronavirus en Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que les modes de gestion des données y afférents. À l'occasion de ces relevés, nos institutions de recherche ont manifesté leur volonté générale de continuer à s'engager dans la voie de la science ouverte. Plusieurs ont souligné les travaux en cours pour archiver et rendre possible l'ensemble des données produites par les équipes de recherche actives sur le coronavirus.

Je voudrais souligner encore l'importance de gérer de manière rigoureuse les données sous-jacentes à un projet de recherche de manière à les mettre en conformité avec les principes «FAIR», c'est-à-dire faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables. Ces principes sont promus à l'échelon européen. Cependant, le principe de base doit demeurer celui du «aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire», en tenant compte des contraintes contextuelles liées à la propriété intellectuelle, l'éthique, la confidentialité ou encore la protection de la vie privée.

Le développement d'une science ouverte, ambitieuse et réaliste qui permet la production et la circulation d'une recherche de la plus haute qualité possible en Fédération Wallonie-Bruxelles au bénéfice de tous me tient particulièrement à cœur. Mon administration préside d'ailleurs un groupe de travail sur la science ouverte, qui rassemble des experts des différentes parties prenantes impliquées dans cette problématique de première importance. Ce groupe finalise actuellement un projet de feuille de route sur la science ouverte en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui aborde au-delà de la question de l'*open access* aux publications, les développements qui sont liés à l'accessibilité et au partage des données à la recherche, ainsi qu'à la science citoyenne. Nul doute que ce groupe pourra exploiter au mieux les enseignements de la crise actuelle.

M. Martin Casier (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ce rapide récapitulatif sur l'action de la recherche durant cette crise. C'était absolument remarquable de voir les domaines dans lesquels nos chercheurs et le personnel des institutions de l'enseignement supérieur se sont mobilisés, que ce soit pour la fabrication de ces masques et visières dans les *fablabs* ou la recherche de pointe dans les laboratoires médicaux. Je pense qu'il est important de le mettre en évidence. Cela rappelle combien la recherche peut être multiforme, protéiforme et avoir des conséquences variées et diverses à différents degrés de notre vie.

Je vous remercie également de nous avoir annoncé l'action du groupe de travail. Structurer les réflexions en la matière est un très bon point. Je vous vous interrogerai dans quelques mois pour savoir où en est ce travail et faire le point sur les premières conclusions et les premiers éléments de réflexion.

1.32 Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien à nos hôpitaux universitaires dans le cadre de la crise du Covid-19»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Madame la Ministre, dans cette crise sanitaire inédite, nos hôpitaux universitaires jouent un rôle majeur. Ils constituent indubitablement un secteur prioritaire relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce secteur est en première ligne pour lutter contre la pandémie mondiale du Covid-19 et leurs besoins sont incontestables.

Le nombre d'admissions hospitalières quotidiennes de patients touchés par le Covid-19 génère des coûts importants et imprévus pour nos hôpitaux universitaires et, plus spécifiquement, pour les services de soins intensifs et les services chargés d'accueillir les patients lors de leur admission à l'hôpital.

La Fédération Wallonie Bruxelles a, dès lors, décidé de soutenir nos hôpitaux universitaires en faisant appel au fonds d'urgence. Dans le cadre de cet appel au fonds d'urgence, avez-vous pu interroger les hôpitaux universitaires afin d'identifier efficacement leurs besoins? Dans l'affirmative, quels besoins ont-ils été épinglés, au niveau tant du matériel complémentaire que des équipements logistiques indispensables? Quelle somme a-t-elle été allouée pour quel type de demande? Pouvez-vous nous donner les détails et contours de cette mesure de soutien?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – À mon initiative, le gouvernement a approuvé le 7 avril en première lecture un dispositif de soutien aux hôpitaux universitaires dans le cadre de la crise sanitaire du coronavirus. Ainsi, en faisant appel au fonds d'urgence, une subvention exceptionnelle de 7 831 250 euros a été dégagée pour soutenir ce secteur qui est bien évidemment en première ligne depuis le début de cette crise sanitaire sans précédent.

Cette subvention sera répartie entre les quatre hôpitaux universitaires au prorata des nuitées comptabilisées pour des patients atteints par le Covid-19, en soins intensifs ou non, depuis le début de l'année 2020 jusqu'à la date de la signature de l'arrêté. Cet arrêté est à ce jour soumis à la consultation du Conseil d'État. Le montant a été estimé sur la base des informations que les hôpitaux universitaires ont transmis à mes services le 3 avril 2020.

Les dépenses éligibles à cette subvention sont prises dans le respect des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les hôpitaux universitaires. Elles porteront ainsi sur les travaux et aménagements que ces derniers ont réalisés pour augmenter leur capacité d'accueil dans le cadre de la prise en charge des patients atteints du Covid-19, en soins intensifs ou non. Elles porteront aussi sur les équipements et appareillages qu'ils ont dû acquérir ou louer pour assurer ce traitement, sur le matériel utilisé pour assurer le tri aux urgences ou encore pour supporter les coûts liés à l'augmentation de leur capacité d'analyse de leurs laboratoires et officines hospitalières.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse exhaustive. Je vous remercie aussi, Monsieur le Président, ainsi que les services du Parlement, pour votre présence lors de nos travaux de ce jour.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, de Mme Gladys Kazadi, intitulée «Mesures prises dans le cadre de la gestion du Covid-19 durant la période estivale pour le secteur de la jeunesse», de M. Nicolas Tzanetatos, intitulée «Obligations pour les organismes de jeunesse à la suite du confinement», et de M. Michaël Vossaert, intitulée «Impact sur la pratique sportive – Crise du Covid-19», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 16h00.